

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(50^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 20 mai 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. Renouvellement des conseillers municipaux. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2043).

DISCUSSION DES ARTICLES (suite) (p. 2043)

Après l'article 3 (p. 2043)

MM. le président, Jacques Floch, amendement n° 9 de M. Floch : MM. Jean-Claude Bateux, Philippe Bonnecarrère, rapporteur de la commission des lois ; Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. - Rejet.

Amendement n° 8 de M. Floch : MM. Jacques Floch, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 7 de M. Floch : MM. Jean-Claude Bateux, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Rappel au règlement (p. 2044)

MM. Jacques Floch, le président, Jacques Timouzy, vice-président de la commission des lois.

Reprise de la discussion (p. 2045)

Amendement n° 12 de M. Floch : M. Jacques Floch.

Amendements n°s 11 et 10 de M. Floch : M. Jacques Floch. - Les amendements n°s 12, 11 et 10 n'ont plus d'objet.

Amendement n° 13 de M. Floch : MM. Michel Fromet, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 39 de M. Floch : M. Jacques Floch.

Amendements n°s 38, 37 et 36 de M. Floch : MM. le rapporteur, le ministre. - Rejet des amendements n°s 39, 38, 37 et 36.

Amendement n° 35 de M. Floch : MM. Michel Berson, le rapporteur, le ministre, Raoul Béteille. - Rejet.

Suspension et reprise de la séance (p. 2048)

Amendement n° 34 de M. Floch : MM. Jacques Floch, le rapporteur, le ministre, Robert Pandraud. - Rejet.

Amendement n° 33 de M. Floch : MM. Michel Berson, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 32 de M. Floch : M. Jacques Floch.

Amendements n°s 31 à 14 de M. Floch : MM. le rapporteur, le ministre, Raoul Béteille. - Rejet des amendements n°s 32 à 14.

Amendement n° 97 de M. Floch : MM. Jacques Floch, le rapporteur, le ministre, Robert Pandraud. - Rejet.

Amendement n° 98 de M. Floch : MM. Jean-Claude Bateux, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 101 de M. Floch : MM. Michel Fromet, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 102 de M. Floch : MM. Michel Berson, le rapporteur, le ministre, Robert Pandraud. - Rejet.

Amendement n° 103 de M. Floch : MM. Jacques Floch, le rapporteur, le vice-président de la commission des lois, le ministre. - Rejet.

M. le ministre.

M. Jacques Floch.

Suspension et reprise de la séance (p. 2056)

MM. le président, Jacques Floch.

Rappel au règlement (p. 2056)

MM. le vice-président de la commission des lois, le président, Jacques Floch.

Reprise de la discussion (p. 2057)

Amendement n° 104 de M. Floch : MM. Jacques Floch, le rapporteur, le ministre. - Réserve du vote.

MM. le président, Jacques Floch.

Amendements n°s 105 à 348 de M. Floch : M. Jacques Floch. - Réserve du vote sur les amendements n°s 105 à 348.

Amendement n° 350 de M. Floch : M. Michel Berson.

Amendements n°s 351 à 399 de M. Floch : M. Michel Berson. - Réserve du vote sur les amendements n°s 350 à 399.

Amendements n°s 400 à 499 de M. Floch : M. Laurent Cathala. - Réserve du vote sur les amendements.

Amendements n°s 500 à 699 de M. Floch : M. Michel Fromet. - Réserve du vote sur les amendements.

Amendements n°s 700 à 4201 de M. Floch : MM. Jacques Floch, le rapporteur, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. - Réserve du vote sur les amendements.

M. Jacques Floch.

Suspension et reprise de la séance (p. 2094)

M. Claude Bartolone.

Retrait des amendements n°s 104 à 348, 350 à 546 et 548 à 4201.

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 2094)

M. Claude Bartolone,
M^{me} Muguette Jacquaint,
M. Christian Bergelin,
M. Jean-Jacques Hiest.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 2096)

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

2. Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat (p. 2096).

3. Ordre du jour (p. 2097).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la date du renouvellement des conseillers municipaux (nos 1086, 1166).

Discussion des articles (suite)

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêtée, après l'article 3, à l'amendement n° 9.

Après l'article 3

M. le président. Les six premiers amendements que nous devons examiner, dont trois sont de coordination, tendent à abaisser la prime majoritaire. Ils ont été présentés par M. Floch et les membres du groupe socialiste.

Monsieur Floch, souhaitez-vous en faire une présentation commune ?

M. Jacques Floch. Monsieur le président, dans l'état actuel des choses, nous continuerons à défendre nos amendements un par un.

M. le président. Soit, mon cher collègue. M. Floch et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 9, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Dans la première phrase du premier alinéa de l'article L. 262 du code électoral, les mots : "la moitié" sont remplacés par le pourcentage : "35 p. 100". »

La parole est à M. Jean-Claude Bateux, pour soutenir cet amendement.

M. Jean-Claude Bateux. Monsieur le président, je vous remercie d'avoir préalablement annoncé nos amendements. J'y vois tout l'intérêt que vous y portez. (Sourires.)

Par notre amendement n° 9, nous proposons, en modifiant la première phrase du premier alinéa de l'article L. 262 du code électoral, d'abaisser la prime à la majorité à 35 p. 100.

Pour être plus clair, je prendrai un exemple concret.

Considérons une commune de 5 000 habitants. Ses conseillers municipaux sont donc au nombre de 29.

Si les 35 p. 100 sont appliqués, dix sièges seront attribués à la liste ayant recueilli plus de 50 p. 100 des suffrages au premier tour, ou arrivée en tête au second, le

reste étant partagé à la proportionnelle. Ainsi dans le cas limite où il n'y aurait que deux ou trois voix d'écart, dix sièges seraient encore attribués à la liste arrivée en tête et neuf à l'autre.

Vous admettez qu'une représentation de neuf élus, contre 20, n'est pas excessive pour une liste ayant recueilli presque 50 p. 100 des suffrages et qu'il y a là, au contraire, un progrès dans la démocratie.

La démocratie s'appuie souvent sur le respect de la numération. En l'occurrence, nous proposons de modifier, à la lumière de l'expérience, notre loi électorale, au demeurant excellente. Nous sommes certains que vous serez, mesdames, messieurs, favorables à notre amendement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 9.

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. Monsieur le président, la commission a souhaité que cet amendement soit rejeté. Il concerne en effet non pas la date, mais le mode d'organisation du scrutin.

Nous nous sommes déjà expliqués à propos d'autres amendements de la majorité, qui concernaient eux aussi le mode d'organisation du scrutin, et nous avons demandé qu'ils soient, pour cette même raison, rejetés...

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ou retirés.

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. En effet, monsieur le ministre d'Etat.

Notre collègue Laurent Cathala a souhaité, il y a quarante-huit heures, que l'on respecte le caractère « festif » de nos débats. Sans doute est-ce au nom de ce principe que vous proposez ici de modifier le mode de scrutin, alors que par un amendement suivant, n° 103, vous proposerez d'interdire toute modification du mode de scrutin dans le délai d'un an avant les élections !

Je suppose que cette contradiction est elle aussi « festive ». (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement est contre l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 9. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Floch et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 8, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Dans la première phrase du premier alinéa de l'article L. 262 du code électoral, les mots : "la moitié" sont remplacés par le pourcentage : "40 p. 100". »

M. Jean-Jacques Hyest. C'est un amendement d'amélioration !

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Si, comme vient de le dire M. Jean-Jacques Hyest, il s'agit effectivement d'un amendement d'amélioration par rapport à celui qu'a défendu M. Bateux, je suppose donc qu'il le votera.

M. Jean-Jacques Hyest. L'amendement n° 8 est simplement moins grave !

M. Jacques Floch. Il y a quelque temps, M. Baraille a fait valoir qu'il ne fallait pas modifier les lois électorales à un an des élections. Nous avons, il est vrai, déposé un amendement allant dans ce sens.

M. Jean-Jacques Hyest. Vous nous avez expliqué ce matin que la loi de 1982 était parfaite !

M. Jacques Floch. Plus vous m'interrompez, plus mes explications dureront !

M. le président. Poursuivez, monsieur Floch.

M. Jacques Floch. J'ai entendu ce matin M. Balkany, ainsi que M. le ministre d'Etat, après que notre collègue eut retiré ses amendements de modifier la loi électorale de 1982.

M. Balkany a pris en compte l'argument de M. le ministre d'Etat selon lequel ses amendements n'étaient pas à leur place dans le texte en discussion. Il les a donc retirés, pensant, si j'ai bien compris, avoir obtenu l'engagement du Gouvernement de revoir éventuellement le texte de 1982.

Sur ce point, il faudra nous rassurer. Je souhaiterais, dans l'hypothèse où la loi de 1982 serait revue, que l'on procède d'une autre manière que celle qui a prévalu pour le présent projet de loi.

En effet, il est normal que, sur tous les textes modifiant les modes de scrutin, tant au niveau local que départemental, régional, national ou européen, des rencontres préalables aient lieu avec l'ensemble des familles politiques afin que l'on connaisse leur point de vue. Cela n'a pas été le cas pour le texte en discussion, et c'est un de nos regrets.

Depuis trois jours, notre démarche peut s'expliquer ainsi : vous n'avez pas voulu discuter préalablement ; vous aviez vos raisons, mais il nous semble normal que l'ensemble des familles politiques qui participent au débat démocratique en France soient interrogées quand un texte comme celui qui nous est soumis est proposé par le Gouvernement.

Mes chers collègues, je vous propose, à défaut d'avoir adopté l'amendement n° 9, d'adopter l'amendement n° 8.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. M. Floch et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Dans la première phrase du premier alinéa de l'article L. 262 du code électoral, les mots : "la moitié" sont remplacés par le pourcentage : "45 p. 100". »

La parole est à M. Jean-Claude Bateux, pour soutenir cet amendement.

M. Jean-Claude Bateux. En écoutant les différentes interventions, je pensais à une devise apposée sur la mairie d'un de mes amis qui est élu maire de sa commune depuis 1935...

M. François Vannson. Il devrait prendre sa retraite !

M. Jean-Claude Bateux. Cela finira par arriver !

Cette devise est la suivante : « Aller vers l'idéal en partant du réel. »

En l'occurrence, le réel, c'est la loi électorale telle que nous l'avons conçue en 1982. Elle est satisfaisante.

Aller vers l'idéal, c'est améliorer cette loi.

Puisque vous ne voulez pas accepter d'abaisser la prime à la majorité à 35 p. 100 ou à 40 p. 100, nous vous donnons une nouvelle occasion de participer à cette amélioration en adoptant cette fois-ci le pourcentage de 45 p. 100. *(Sourires.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement. Il s'opposera à tous les amendements qui ne sont pas directement liés au texte.

S'il doit y avoir des modifications de la loi électorale, ce sera un autre problème, dont nous aurons l'occasion de discuter si vous le souhaitez. Mais le projet de loi en discussion ne vise qu'à modifier la date des élections. Le Gouvernement n'accepte aucune modification concernant la loi électorale elle-même. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. Jacques Floch. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article ?

M. Jacques Floch. Sur l'article 98, alinéa 4, relatif à la recevabilité des amendements.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Floch. Depuis le début de la discussion, soit les représentants de la commission - le rapporteur ou son président - soit le représentant du Gouvernement tiennent des propos assez difficiles à comprendre quant à la recevabilité des amendements.

Mes chers collègues, je vous rappelle que la Constitution de 1958, en son article 41, reconnaît heureusement au législateur, c'est-à-dire aux députés que nous sommes, le droit d'amendement. Pourquoi ? Parce que ses auteurs avaient souhaité limiter le droit des députés et des sénateurs d'être des législateurs à part entière en donnant à l'exécutif la priorité dans la présentation des textes.

C'est ainsi que le Gouvernement est maître de l'ordre du jour et que, depuis 1958, environ 90 p. 100 des textes discutés dans cet hémicycle émanent des différents gouvernements, quels qu'ils soient, alors que 10 p. 100 seulement émanent de la représentation nationale.

Le seul moyen que nous avons de participer à l'élaboration de la loi est justement de présenter des amendements aux textes qui nous sont proposés. Certes, il existe

des limites à cette présentation et c'est à la présidence de prendre ses responsabilités en les faisant respecter. Mais à partir du moment où les amendements ont été acceptés par la présidence et qu'ils sont mis en discussion, il faut que ceux qui les ont proposés puissent les défendre! Sinon, on limiterait encore le droit de la représentation nationale à faire la loi.

La possibilité de proposer des amendements rétablit un juste équilibre entre l'exécutif et le législatif. C'est pour cela que nous défendons un certain nombre d'amendements tels qu'ils ont été déposés. Ce faisant, nous défendons, avec vous mes chers collègues, le droit aux députés de proposer des amendements comme l'article 41 de la Constitution et l'article 98 de notre règlement nous y autorisent.

M. François Vannson. Nous n'avons jamais dit le contraire!

M. le président. Mon cher collègue, vous donnez acte que, jusqu'à présent, vous n'avez pas été empêcher de défendre vos amendements...

M. Jacques Floch. Parfaitement! Et je rends à cet égard hommage à la présidence. Je n'ai d'ailleurs pas visé la présidence de séance, mais la présidence de la commission et, de temps à autre pour ce qui concerne, le représentant du Gouvernement.

M. le président. La commission émet un avis et le Gouvernement donne également son sentiment. Quant à l'Assemblée, elle est maîtresse de sa décision.

Avant de clore ce qui n'est pas un incident (*Sourires*), je donne la parole à M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Monsieur le président, je tiens à intervenir parce que je vois bien que c'est en fait à une interprétation « marmiteuse » de la Constitution que l'on veut nous conduire.

M. Jean-Claude Bateux. « Marmiteuse », dites-vous? Je ne sais pas si M. Toubon accepterait cela!

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Vous employez vous-même des termes qui sont excessifs!

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La langue française est évolutive!

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. « Marmiteux », chacun comprend bien ce que cela veut dire! Et le mot n'est pas nouveau! Vous utilisez des termes comme « sensationnel », « formidable », dont l'emploi n'est d'ailleurs pas très indiqué dans une discussion de ce genre. Alors, je peux bien dire « marmiteux »!

Par ailleurs, vous semblez considérer que le droit d'amendement est mis en cause.

M. Jacques Floch. Vous l'avez dit!

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Mais ce droit, vous l'utilisez abondamment puisque vous avez déposé plus de 4 000 amendements! Vous avez le droit de les exposer, personne ne l'a nié! Mais le Gouvernement, d'une part, et la commission, d'autre part, dès lors qu'elle en a délibéré, ont aussi le droit d'inviter la majorité de cette assemblée à voter contre au nom du principe selon lequel on ne saurait parler des conditions des élections à l'occasion de l'examen d'un texte qui se limite à en modifier la date.

Non seulement vous sortez du sujet, mais, en plus, vous ne respectez pas la procédure parlementaire en interrogeant le ministre au cours d'un débat dont l'objet est

précis et délimité alors que vous auriez pu le faire à l'occasion des séances de questions qui ont lieu chaque semaine.

M. Jacques Floch. C'est le ministre qui l'a souhaité!

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Ne prétendez pas que c'est nous qui faisons de l'obstruction! Il suffit d'assister à cette séance pour voir d'où elle vient. Je ne me serais pas permis de vous le dire si vous n'aviez pas abusé, mais maintenant, ça suffit!

Nous n'avons rien contre le droit d'amendement. C'est vous qui dites le contraire. Vous invoquez la Constitution. Mais, que je sache, on peut bien voter contre des amendements! Qu'est-ce que vous allez chercher?

Annoncer, comme je l'ai fait, que la commission sera contre tout amendement qui sortira du sujet, c'est-à-dire, pour ce qui concerne le présent texte, la date - il ne s'agit de rien d'autre - n'est pas une négation du droit d'amendement. Mettez-vous bien cela dans la tête! Vous pouvez écrire ce que vous voulez dans vos amendements, mais nous sommes libres de voter contre et même d'annoncer au nom de quel principe nous le ferons. Ce principe, c'est, faut-il le répéter, la rectitude du projet de loi.

Voilà ce que je voulais vous dire et j'y reviendrai aussi souvent qu'il sera nécessaire. Mais, ne nous accusez pas de ce dont nous ne sommes pas coupables, monsieur Floch, car, à force de dire ce que vous pensez, vous finissez par ne plus penser à ce que vous dites!

M. Bernard Schreiner. Très bien!

Reprise de la discussion

M. le président. M. Floch et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 12, ainsi rédigé:

« Après l'article 3, insérer l'article suivant:

« Dans la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article L. 262 du code électoral, les mots: « la moitié » sont remplacés par le pourcentage: « 35 p. 100 ».

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Les amendements n° 12, 11 et 10 étant des amendements de coordination avec les précédents, je vous propose, monsieur le président, si vous en êtes d'accord, d'en faire une présentation commune.

M. le président. Volontiers!

J'appelle donc les amendements n° 11 et 10, présentés par M. Floch et les membres du groupe socialiste.

L'amendement n° 11 est ainsi rédigé:

« Après l'article 3, insérer l'article suivant:

« Dans la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article L. 262 du code électoral, les mots: « la moitié » sont remplacés par le pourcentage: « 40 p. 100 ».

L'amendement n° 10 est ainsi rédigé:

« Après l'article 3, insérer l'article suivant:

« Dans la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article L. 262 du code électoral, les mots: « la moitié » sont remplacés par le pourcentage: « 45 p. 100 ».

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Dans le respect de la bonne règle que M. Limouzy souhaite voir appliquée, ces amendements, étant des amendements de coordination avec les précédents qui n'ont pas été adoptés, ils deviennent sans objet.

Vous voyez, monsieur Limouzy, que je m'efforce d'appliquer vos leçons !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Applaudissez M. Floch, il le mérite !

M. le président. La présidence se rallie à votre interprétation, monsieur Floch, et la commission aussi, j'imagine.

Les amendements, n^{os} 12, 11 et 10 tombent.

M. Floch a présenté un amendement, n^o 13, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, chaque liste comporte un nombre égal de femmes et d'hommes en respectant du début à la fin de la liste le principe de l'alternance. »

La parole est à M. Michel Fromet, pour soutenir cet amendement.

M. Michel Fromet. En 1945, les femmes de France obtenaient le droit de vote, bien après les Néo-Zélandaises, que l'avaient obtenu en 1898, mais aussi les Scandinaves et les Allemandes : 1919, les Britanniques : 1928, et même les Portugaises : 1931 - et les Turques : 1933.

Mais aujourd'hui, alors que nous fêtons le cinquantième du droit de vote des femmes, la France demeure très en retard en Europe sur le plan de leur présence dans les lieux de pouvoir, et notamment dans les conseils municipaux. En effet, il n'y a aujourd'hui que 5 p. 100 de femmes maires alors que les femmes représentent 53 p. 100 du corps électoral et quelque 44 p. 100 de la population active. C'est regrettable. Cette sous-représentation montre combien le principe d'égalité, pourtant reconnu par la Constitution, est loin de se concrétiser dans les faits.

La répartition des rôles entre hommes et femmes - aux premiers les affaires publiques, aux secondes les affaires familiales - explique largement cette situation, et il est vrai que le poids de l'histoire, les pesanteurs sociales ont constitué et constituent encore autant de freins et d'obstacles placés sur la route de la pleine citoyenneté pour les femmes.

De récents sondages démontrent pourtant que l'opinion publique souhaiterait que les femmes soient beaucoup mieux représentées dans la vie politique française, et notamment dans les conseils municipaux. C'est d'ailleurs pour répondre à cette demande que les socialistes se sont engagés dès 1982 sur le chemin de l'égalité en déposant un amendement visant à modifier le code électoral et proposant que les listes de candidats ne comportent pas plus de 75 p. 100 de personnes du même sexe, amendement qui a malheureusement été annulé par le Conseil constitutionnel. C'est aussi pour répondre au vœu des Français que les socialistes ont opté pour le principe de la parité hommes-femmes dans l'établissement de la liste de leurs candidats aux élections européennes.

Il faudrait montrer davantage de détermination, monsieur le ministre, pour imposer ce principe d'égalité qui n'a pas encore pu trouver sa pleine concrétisation à cause des pesanteurs historiques et sociales que je viens de rappeler. C'est la raison pour laquelle nous déposons cet amendement dont l'objet est d'imposer la parité dans les listes pour les prochaines élections municipales.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. La commission trouve cette intervention extrêmement sympathique l'intervention que nous venons d'entendre. Nous en comprenons tout à fait l'objectif, mais nous savons les uns et les autres que la proposition qui nous est faite est inconstitutionnelle. La participation des femmes à la vie publique se fera plus largement grâce à d'autres dispositions, et notamment grâce à l'action des formations politiques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Comme un certain nombre d'autres amendements visant à instaurer un système basé sur les quotas, celui-ci est contraire à la Constitution. D'ailleurs, mais l'orateur du groupe socialiste le sait bien, puisqu'il a lui-même rappelé qu'une disposition similaire a été déclarée telle.

En réalité, cet amendement est doublement contraire à la Constitution. D'une part, il est étranger à l'objet du projet de loi, donc au fond. D'autre part, la raison de la décision du Conseil constitutionnel à laquelle il a été fait allusion, à savoir la décision n^o 82-146 du 18 novembre 1982, précise « que la qualité de citoyen ouvre le droit de vote et l'éligibilité dans des conditions identiques à tous ceux qui n'en sont pas exclus pour une raison d'âge, d'incapacité ou de nationalité, ou pour une raison tendant à préserver la liberté de l'électeur ou l'indépendance de l'élu ; que ces principes de valeur constitutionnelle s'opposent à toute division par catégorie des électeurs ou des éligibles ; qu'il en est ainsi pour tout suffrage politique, notamment pour l'élection des conseillers municipaux ».

Je suis donc conduit à m'opposer à cet amendement tout en reconnaissant que la représentation des femmes est insuffisante...

Mme Muguette Jacquaint. Très insuffisante !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... mais en me réjouissant que le général de Gaulle leur ait donné le droit de vote en 1945 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Muguette Jacquaint. Il faut dire aussi que les femmes s'étaient mobilisées pour ça !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 13. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n^o 39, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 50 p. 100 de personnes du même sexe. »

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Je ne répéterai pas ce que vient de dire M. Fromet, qui vient de faire une excellente démonstration. Les amendements n^{os} 39, 38, 37 et 36 étant du même ordre d'idée, je me propose, monsieur le président, d'en faire une présentation commune et je souhaite que la majorité de l'Assemblée change le sens de son vote et les adopte.

M. le président. Je vais donc appeler les amendements n^{os} 38, 37 et 36, présentés par M. Floch.

L'amendement n^o 38 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lors-

qu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 51 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 37 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 52 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 36 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 53 p. 100 de personnes du même sexe. »

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. Il reste défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je vais donc mettre aux voix successivement ces amendements.

Je mets aux voix l'amendement n° 39.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 37.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 36.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n° 35, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 54 p. 100 de personnes du même sexe. »

La parole est à M. Michel Berson, pour soutenir cet amendement.

M. Michel Berson. Cet amendement vise à insérer, après l'article 3, l'article suivant : « Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 54 p. 100 de personnes du même sexe. » Pourquoi 54 p. 100 ? *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Foucher. Cela devient intéressant !

M. Michel Berson. Parce que les experts en démographie, dont vous faites partie, ont constaté que la population française était composée de 54 p. 100 de femmes et de 46 p. 100 d'hommes. Il est donc nécessaire d'inscrire ce pourcentage dans la loi.

M. Robert Pandraud. Il change tous les jours !

M. Jean-Pierre Foucher. C'est de la ségrégation !

M. Michel Berson. De quoi s'agit-il ? En dépit de tous les progrès réalisés, la condition de la femme dans notre société reste marquée par la dépendance, l'inégalité et le non-respect du droit de la personne.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Vous avez l'air de vous y connaître !

M. Michel Berson. Permettez-moi de citer un texte que nous avons certainement tous en mémoire : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Ce principe figure dans le préambule de la Constitution. Il reste à en assurer l'application dans les faits, comme pour d'autres d'ailleurs. Comment y parvenir ? En complétant la loi là où elle est encore insuffisante. C'est ce que répondait le Président de la République, François Mitterrand, le 8 mars 1982, à l'occasion de la fête des femmes.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Il a beaucoup changé !

M. Michel Berson. Or cet amendement vise justement à compléter la loi pour permettre aux femmes d'accéder à des responsabilités politiques et plus précisément à la gestion de nos communes, de nos villages et de nos villes, comme on a proclamé avant moi, et même juré, que ce serait le cas.

La loi va-t-elle créer le fait ? Certainement pas, car aujourd'hui les femmes siègent déjà dans les conseils municipaux dans des proportions qui varient entre 15 p. 100 pour les villes de 3 000 à 9 000 habitants et 20 p. 100 pour celles de plus de 30 000 habitants. Mais d'évidence, c'est la loi seule qui nous permettra de faire de réels progrès, d'aller plus loin.

Pourquoi une loi, me direz-vous ? Si on laissait les choses évoluer librement de façon « naturelle », il faudrait attendre l'an 2002 ou 2003 pour que les pourcentages que je viens de citer, qui augmentent effectivement un peu d'élection en élection, atteignent précisément le taux de 54 p. 100. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'inscrire dès maintenant dans la loi ce pourcentage de 54 p. 100, et ce pour les communes de 3 500 habitants ou plus.

Voilà, mes chers collègues, une occasion de faire avancer notre droit et de faire en sorte que l'égalité entre les hommes et les femmes ne soit plus seulement un slogan, mais devienne une réalité.

M. René Chabot. L'égalité, cela n'a jamais été 54 p. 100 !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. Je laisserai de côté le caractère inconstitutionnel de cet amendement, qui est évident pour chacun d'entre nous, pour n'en retenir que le caractère festif cher à nos collègues socialistes. Je regrette que l'amendement proposant que les listes ne puissent compter plus de 50 p. 100 de personnes du même sexe n'ait pas été soutenu plus complètement car, sauf à inventer un troisième ou quatrième sexe, cela revenait à dire que ces listes devaient comporter autant d'hommes que de femmes, ce qui serait assez amusant dans la mesure où toutes les listes municipales comportent un nombre impair de candidats, ce qui rend impossible l'égalité absolue.

M. Michel Berson. Il suffit d'arrondir par excès ou par défaut !

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. Ensuite, je vous ai entendu « évoquer » la dépendance des femmes dans notre société. Me situant à nouveau sur le terrain de l'op-

timisme nécessaire qu'il faut en permanence vous insuffler, je crois que l'on peut avoir une vision un peu moins noire de notre vie sociale.

Enfin, puisque l'égalité entre les sexes vous est si chère, j'attire votre attention sur le fait que votre amendement tendant à préserver la participation des femmes est limité aux communes de plus de 3 500 habitants. On se demande bien pourquoi !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. J'ai déjà exprimé les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas accepter cet amendement, bien que le problème existe. La sous-représentation des femmes est une réalité ; il faudra bien trouver un moyen d'y mettre un terme.

M. Michel Berson. C'est la sagesse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Et si l'on ne peut y parvenir autrement qu'en modifiant les textes, il faudra bien se décider à le faire. Pour le moment, tel n'est pas le cas.

M. le président. La parole est à M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Je suis très déçu par ces chiffres : 50 p. 100, 51 p. 100, 52 p. 100... Moi, je suis beaucoup plus féministe que cela ! Les femmes ont droit à 100 p. 100, et les hommes aussi. Après, on voit comment les citoyens ont voté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 35. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Je vais suspendre la séance pour quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à seize heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Floch a présenté un amendement, n° 34, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 55 p. 100 de personnes du même sexe. »

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Chacun a entendu l'excellente présentation de l'amendement précédent par notre collègue Berson, reprise du reste par M. le rapporteur, selon laquelle les pourcentages ne doivent pas être arrêtés à 50-50. En effet, 46 p. 100 des Français sont des hommes et 54 p. 100 sont des femmes, puisque les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. C'est une inégalité choquante ! Il faut y remédier par voie d'amendement ! *(Sourires.)*

M. Jacques Floch. Ce phénomène démographique s'explique peut-être par la faiblesse de notre constitution - la nôtre, pas celle de la République. *(Sourires.)*

Notre amendement n° 34 tend donc à prévoir que les listes de candidats ne pourront comporter plus de 55 p. 100 de personnes de même sexe. Chacun appré-

ciera les propos de notre collègue Béteille qui voulait 100 p. 100 ! Pour ma part, je n'ai pas bien compris sa démonstration, à moins qu'il ne veuille dire qu'une liste pourrait ne comporter que des personnes du même sexe, ce qui serait contraire à ce que nous souhaitons tous.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. Il se résume à un mot : négatif !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Défavorable aussi, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. C'est un débat intéressant, mais je pense que l'auteur de l'amendement devrait s'interroger sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre. Comme on ne sait plus guère aujourd'hui qui est qui et qui est quoi, faudrait-il pratiquer, comme aux Jeux Olympiques, une visite médicale avant le dépôt des listes ? *(Sourires.)*

M. Christian Bergelin. Je suggère une contre-expertise !

M. Robert Pandraud. Vous devriez, monsieur Floch, déposer un amendement complémentaire tendant à instituer une visite médicale obligatoire, afin de nous éviter les dérives d'une médecine à la chinoise.

M. Jacques Floch. Très intéressant !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. L'Assemblée s'amuse !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 34. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n° 33, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 56 p. 100 de personnes du même sexe. »

La parole est à M. Michel Berson pour défendre cet amendement.

M. Michel Berson. Revenons précisément à ce qui nous occupe. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Christian Bergelin. Le savez-vous, monsieur Berson ?

M. Michel Berson. Mais oui, et au cas où vous l'auriez oublié, je vais vous le rappeler. *(Sourires.)*

Les femmes sont engagées dans une longue marche pour faire prévaloir leur droit à l'égalité.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Qu'en savez-vous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Vous n'êtes pas une femme et vous prétendez parler en leur nom ?

M. Michel Berson. Comme il s'agit effectivement d'un droit, nous devons accepter l'idée d'un quota. Et je voudrais à ce sujet répondre très rapidement, rassurez-vous, à M. le ministre d'Etat, qui a qualifié nos amendements, celui que je défends, ceux qui l'ont précédé et ceux qui le suivront ...

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. De billevesées !

M. Michel Berson. ... d'inconstitutionnels. Ce débat ne date pas d'aujourd'hui ; il a déjà été longuement et même brillamment traité par le doyen Vedel, constitutionnaliste

bien connu. S'agissant d'arguments invoquant l'inconstitutionnalité, c'est-à-dire touchant à l'interprétation de la Constitution, il convient plus que jamais d'être précis, et je veux l'être.

M. Ernest Chénier. Précis et bref !

M. Michel Berson. En quoi nos amendements seraient-ils inconstitutionnels ? Ils pourraient l'être, je crois, de plusieurs points de vue.

D'abord, nous a-t-on dit, ils contredisent l'article 72 de la Constitution relatif à l'administration des communes.

M. Christian Bergelin. C'est vrai !

M. Michel Berson. Cet article dispose, je le rappelle, que les collectivités territoriales, donc les communes, « s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ».

M. Robert Pandraud. C'est vrai !

M. Michel Berson. Je ne ferai pas de commentaires superflus à ce sujet car nous n'avons pas le sentiment que l'institution d'un quota de femmes puisse, de quelque manière que ce soit, contredire l'article 72 de la Constitution.

M. Jacques Limouzy, *vice-président de la commission.* Eh si !

M. Michel Berson. Au demeurant, deux principes fondamentaux, même non écrits dans la Constitution, ont valeur constitutionnelle : celui de l'égalité des Français devant le suffrage et celui de la liberté de vote des électeurs.

Pour satisfaire au premier principe, il faut savoir écrire le français et être attentif à la formulation de la loi. Pour ne pas attenter à l'égalité entre les sexes, principe constitutionnel, il suffit d'indiquer qu'aucune liste ne pourra comporter plus de X p. 100 de candidats du même sexe, et la difficulté est, dirais-je, contournée.

S'agissant du second principe, il est vrai que nos amendements le transgressent quelque peu, mais il faut, je crois, être honnêtes entre nous.

M. Robert Pandraud. C'est le minimum !

M. Michel Berson. Or nous avons tous en mémoire les textes qui régissent les élections et nous savons que les conditions d'inéligibilité aux conseils municipaux, liées par exemple à l'âge ou à la résidence, restreignent la liberté de choix des électeurs. Des limites à cette liberté font donc déjà partie de notre droit positif.

Voilà, monsieur le ministre, un certain nombre d'arguments que je livre à votre réflexion et qui permettent, à l'évidence, de conclure que nos amendements n'ont rien d'anticonstitutionnel. C'est la raison pour laquelle nous les défendons et c'est pourquoi, j'en suis sûr, le combat que nous menons ainsi deviendra, si ce n'est aujourd'hui, du moins, les esprits évoluant, d'ici à quelque temps, un combat victorieux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnacarrère, *rapporteur.* Le groupe socialiste mène un combat en faveur des quotas de femmes, dont on sait que le Président de la République y est opposé.

M. Michel Berson. Il les avait institués au parti socialiste lorsqu'il en était membre.

M. Philippe Bonnacarrère, *rapporteur.* Ce combat s'appuie d'ailleurs, pour chacun des amendements, sur le même exposé sommaire qui comporte une citation fort

longue de M. Jacques Chirac et où il est ensuite expliqué que les propos de M. Jacques Chirac sont fort justes. Si le débat doit continuer encore longtemps, ce qui nous est annoncé, nous irons de surprise en surprise.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Défavorable !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 33. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n° 32, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 57 p. 100 de personnes du même sexe. »

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Beaucoup a déjà été dit sur ces amendements. La parité entre hommes et femmes, nous la souhaitons les uns et les autres. Mais nous avons des difficultés à nous mettre d'accord sur un dispositif.

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas évident !

M. Jacques Floch. Il s'agit d'un problème de fond pour l'organisation de la démocratie et pour la conclusion du bon combat que mènent les femmes françaises depuis des décennies et des décennies afin d'accéder à la plénitude des droits civiques.

Vous avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat, que c'est le général de Gaulle qui a accordé le droit de vote aux femmes en 1945.

M. François Vannson. Malgré vous !

M. Jacques Floch. Il y a là à la fois une vérité historique et un abus de langage. S'il est exact que le général de Gaulle, en tant que chef du Gouvernement provisoire, a signé le texte, il l'a fait sur proposition du Conseil national de la Résistance...

M. Marc Fraysse. Où les socialistes s'y étaient opposés !

M. Jacques Floch. ... organe regroupant toutes les forces démocratiques qui se battaient en France contre le nazisme.

M. Ernest Chénier. Derrière le général de Gaulle !

M. Jacques Floch. Oui, derrière le général de Gaulle. C'est l'histoire ! Nul ne songe à contester ces faits et surtout pas moi qui ai l'honneur d'être un petit-fils de déporté.

Mme Muguette Jacquaint. Vous n'avez oublié qu'un élément : la place des femmes dans la Résistance !

M. Jacques Floch. C'est justement compte tenu de leur place dans la Résistance que le Conseil national de la Résistance a accédé à la demande des femmes et inscrit ce droit dans son programme. C'est ainsi que le général de Gaulle a fait cette proposition. Voilà pour l'histoire !

M. François Vannson. Le droit de vote des femmes n'était pas inscrit dans le programme du Conseil national de la Résistance !

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Ni dans celui du Front populaire !

M. François Vannson. Le vote a même été négatif au sein du Conseil national de la Résistance !

M. Jacques Floch. Messieurs, puisque vous voulez que l'on fasse de l'histoire, continuons !

M. le président. Ne nous égarons pas, mes chers collègues !

M. Jacques Floch. Léon Blum a été le premier à faire entrer des femmes en qualité de secrétaire d'Etat dans le gouvernement du Front populaire qu'il présidait !

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Ça ne leur donnait pas le droit de vote !

M. Jacques Floch. Apprenez donc l'histoire ou relisez-la !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Vous n'êtes pas historien, monsieur Floch !

M. le président. N'interrompez pas l'orateur, mes chers collègues. Vous ne faites que prolonger le débat, qui n'en a pas besoin.

M. François Vannson. Monsieur le président, M. Floch nous donne des leçons d'histoire !

M. Christian Bergelin. Il fait de la provocation !

M. le président. Monsieur Floch, achevez la présentation de votre amendement n° 32.

M. Jacques Floch. Monsieur le président, on m'accuse de faire de la provocation. Comme si c'était mon habitude, surtout aujourd'hui ! *(Sourires.)*

M. Robert Pandraud. Mais, monsieur Floch, vous n'étiez même pas né à l'époque dont vous parlez !

M. Jacques Floch. Je suis né en 1938, monsieur Pandraud, puisque vous semblez souhaiter que je vous raconte ma vie...

M. Robert Pandraud. C'est bien ce que je disais : vous parlez de ce que vous n'avez pas connu puisque, en 1938, il n'y avait plus de Front populaire !

M. Jacques Floch. Certes, mais comme vous, monsieur Pandraud, j'ai bénéficié de ses acquis, essentiels pour le peuple français !

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Le Front populaire n'a en tout cas pas accordé le droit de vote aux femmes !

M. Robert Pandraud. Monsieur Floch, il y a une grande différence entre nous deux car, moi, j'ai vécu le Front populaire !

M. Jacques Floch. Est-ce à dire, monsieur Pandraud, que je n'aurais pas le droit de parler d'histoire et de remettre les choses à leur place ?

M. le président. Ne nous égarons pas, mes chers collègues !

Revenons à la défense de l'amendement n° 32, monsieur Floch !

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Il n'y a pas que lui qui a le droit de s'amuser, monsieur le président !

M. Jacques Floch. Mais je ne m'amuse pas, mon cher collègue ! J'ai même beaucoup de mal à vous raconter l'histoire contemporaine de notre pays !

M. François Vannson. C'est sans doute que vous avez une mémoire sélective !

M. le président. Mes chers collègues, laissons M. Floch achever sa présentation de l'amendement n° 32 !

M. Jacques Floch. Monsieur le président, je tiens à protester ! Aucun des éléments historiques que je viens de rappeler n'est faux. Et si ce n'était pour accéder à votre souhait de ne pas prolonger le débat, je demanderais qu'on m'apporte la contradiction. *(Sourires.)*

M. Robert Pandraud. Heureusement que le président est là !

M. Jacques Floch. Monsieur le président, si vous en êtes d'accord, les amendements n° 32 à 14 pourraient faire l'objet d'une présentation commune. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Serait-ce donc que vous êtes fatigué, monsieur Floch ?

M. Jacques Floch. Encore une provocation de ce genre, monsieur Ceccaldi-Raynaud, et nous soutiendrons tous nos amendements les uns après les autres !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. C'est vous qui provoquez, monsieur Floch !

M. Jacques Floch. Monsieur le président, je vous propose, comme cela est mon droit, de considérer que j'ai fait une présentation commune des amendements n° 32 à 14 que je vous invite, mes chers collègues, à adopter.

M. le président. L'amendement n° 32 ayant déjà été appelé, je vais donc appeler successivement les amendements n° 31 à 14, présentés par M. Jacques Floch.

L'amendement n° 31 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 58 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 30 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 59 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 29 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 60 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 28 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 61 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 27 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 62 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 26 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 63 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 25 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lors-

qu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 64 p. 100 de personnes du même sexe.»

L'amendement n° 24 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 65 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 23 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 66 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 22 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 67 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 21 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 68 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 20 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 69 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 19 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 70 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 18 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 71 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 17 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 72 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 16 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 73 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 15 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 74 p. 100 de personnes du même sexe. »

L'amendement n° 14 est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 75 p. 100 de personnes du même sexe. »

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. La commission ne pense pas que nous vivions un moment d'histoire qui justifie d'évoquer la Résistance, et vous propose tout simplement d'émettre un avis négatif sur tous ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 32 à 14 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Cette série d'amendements qui présente une belle progression s'arrête malheureusement à 75 p. 100 de personnes du même sexe. J'avais bien envisagé le dépôt d'un nouvel amendement ainsi rédigé : « Pour l'élection mentionnée à l'article 1^{er}, lorsqu'elle est organisée dans une commune de 3 500 habitants ou plus, les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 100 p. 100 de personnes du même sexe... »

Mme Muguette Jacquaint. Vous êtes ridicule, monsieur Béteille.

M. Raoul Béteille. ... mais un « je ne sais quoi » m'en empêche. (*Sourires.*)

M. le président. Le règlement, mon cher collègue ! Il est trop tard.

Je mets aux voix l'amendement n° 32.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 31.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 30.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 29.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 28.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 27.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 26.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 25.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 24.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 23.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 22.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 21.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 20.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 19.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 18.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 17.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 16.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 15.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 14.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n° 97, ainsi libellé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Après l'article L. 2 du code électoral, il est inséré un article L. 2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 2-1. - Les citoyens de l'Union européenne résidant en France ont le droit de vote aux élections municipales. »

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Cet amendement vise à accorder le droit de vote aux élections municipales aux citoyens de l'Union européenne résidant en France.

Ce matin, nous avons longuement parlé de communication, de publicité et de propagande. J'ai mis à profit l'heure du déjeuner, monsieur le ministre, pour poursuivre mon apprentissage et je me suis aperçu que ces trois mots avaient, effectivement, des sens très différents. Mais j'ai constaté aussi qu'en matière de communication le ministère de l'intérieur avait eu un grave déficit. Le moins qu'on puisse dire est qu'il s'est montré timide, voire timoré lorsqu'il s'est agi de faire savoir que, aux termes du traité de Maastricht, les citoyens de l'Union européenne résidant dans notre pays pouvaient s'inscrire sur les listes électorales françaises pour l'élection européenne. En effet, d'après ce qui nous a été rapporté, moins de 2 p. 100 seulement de citoyens de l'Union européenne se sont inscrits sur les listes électorales dans nos communes et nos villes afin de participer aux élections européennes.

Le traité de Maastricht du 6 février 1992 prévoit pourtant que tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat. Il y est même précisé que les citoyens de l'Union européenne peuvent voter pour les élections locales.

Le peuple français ayant ratifié le traité de Maastricht, nous considérons qu'il convient maintenant de passer au stade de l'application et d'accorder aux Européens, citoyens d'un Etat de la Communauté et remplissant certaines conditions, notamment celle de résidence, le droit de participer à la gestion locale lors des élections municipales.

Certes, tout le monde n'était pas d'accord sur ces bancs. Certains étaient favorables à la participation des citoyens européens à la gestion locale et aux élections.

D'autres y mettaient des conditions. Ainsi, la proposition tendant à autoriser un citoyen européen à être maire a-t-elle été rejetée. De même, il y eut débat pour savoir si un citoyen européen, non français, élu éventuellement sur une liste municipale pouvait participer comme un grand électeur à l'élection de nos collègues du Sénat.

M. Robert Pandraud. Non, il ne peut pas !

M. Jacques Floch. Cette proposition fut également rejetée. On s'interrogea aussi pour savoir si un citoyen européen élu dans une élection locale française pouvait devenir le parrain d'un candidat aux élections présidentielles ? Là encore il fut décidé que non.

Monsieur le ministre, il serait donc temps, à un an - treize mois exactement - des élections municipales, puisque nos collègues en ont décidé ainsi, que les services de communication du ministère de l'intérieur favorisent l'inscription sur nos listes électorales des citoyens de l'Union européenne résidant en France.

Il faudrait également que l'on nous propose très rapidement un texte autorisant les citoyens de l'Union européenne à voter aux élections municipales. Certes, cela peut poser des problèmes dans les communes frontalières. Mais nos collègues des régions frontalières s'emploient à discuter avec les résidents de l'Union européenne afin de trouver les meilleurs moyens de leur permettre de participer à la gestion locale.

Certain d'entre nous allaient plus loin et proposaient que tout citoyen étranger résidant depuis un certain nombre d'années et payant des impôts locaux - apportant donc sa contribution à la gestion locale - puisse être électeur. On sait aujourd'hui, d'après les sondages, qu'une majorité de Français ne serait pas favorable à une telle mesure. Je crois qu'ils ont tort. Peut-être un jour pourrions-nous faire progresser cette idée.

M. Ernest Chénier. Quand ?

M. Robert Pandraud. Nous prenons acte de vos propositions, monsieur Floch !

M. le président. Laissons M. Floch conclure, mes chers collègues !

M. Jacques Floch. Je conclus à l'instant, monsieur le président.

Mes chers collègues, je vous propose donc - et je m'adresse plus particulièrement à vous, monsieur Pandraud, qui êtes un grand citoyen européen - d'adopter cet article additionnel après l'article 3 afin d'accorder à l'ensemble des citoyens de l'Union européenne résidant en France le droit de vote aux prochaines élections municipales.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. Défavorable. En effet, la disposition proposée par M. Floch figure actuellement à l'article 88-3 de notre Constitution, dont la dernière phrase précise en outre : « Une loi organique votée dans les mêmes termes par les deux assemblées détermine les conditions d'application du présent article. » Or nous examinons aujourd'hui une loi ordinaire.

M. Ernest Chénier. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Deux critiques peuvent être formulées à l'encontre de l'amendement n° 97. La première vient d'être exprimée par M. le rapporteur : cet amendement est en effet inconstitutionnel, car il ne respecte pas les dispositions de l'article 88-3. Il est égale-

ment prématuré dans la mesure où les modalités selon lesquelles les étrangers communautaires seront appelés à participer aux élections municipales doivent être définies avant le 31 décembre 1994 par une directive du Conseil européen statuant à l'unanimité après consultation du Parlement européen, ainsi que le prévoit l'article 8 B, paragraphe 1 du traité instituant la Communauté européenne, modifié par le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février 1992, traité que M. Floch connaît bien, naturellement.

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Je confirme ce que vient de dire M. le ministre d'Etat. Etant dans un domaine communautaire, nous appliquons le droit communautaire et je m'étonne que M. Floch ne connaisse pas la procédure, à moins qu'il ne feigne de ne pas la connaître. Un projet de directive est en cours. Il a été distribué aux parlementaires et sera étudié par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés avant la fin du mois. Une fois que les parlements nationaux auront donné leur avis, il sera soumis à la prochaine session du Parlement européen et la procédure sera celle que nous a indiquée le ministre d'Etat. Ne bousculons pas les échéances ! J'ajoute que M. Fanton a été désigné comme rapporteur, que le groupe socialiste est représenté au sein de la délégation et qu'on discutera de ce projet de directive avant la fin du mois. Bref, cet amendement est « hors du coup » !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Très bien !

M. le président. Monsieur Floch, compte tenu des arguments juridiques qui viennent d'être avancés, retirez-vous votre amendement ?

M. Jacques Floch. Non, je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 97. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n° 98, ainsi libellé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« L'article L. 227 du code électoral est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Toute modification de la date des élections générales des conseillers municipaux dans l'année précédant l'échéance normale de leur renouvellement est interdite. »

La parole est à M. Jean-Claude Bateux, pour soutenir cet amendement.

M. Jean-Claude Bateux. Monsieur le président, je tiens d'abord à noter l'intérêt que suscite notre débat. L'hémicycle se remplit en effet peu à peu et je ne doute pas que, en fin de soirée, nous serons très nombreux à poursuivre l'examen de nos amendements.

M. René Chabot. Ils sont si intéressants !

M. Jean-Claude Bateux. Toute modification d'un mode de scrutin doit être l'émanation d'un large consensus. C'est pourquoi, dans notre République, nous ne pouvons accepter qu'un gouvernement, quel qu'il soit, puisse changer le mode de scrutin d'une élection générale moins d'un an avant le déroulement de celle-ci. Or tel est précisément l'objet de notre débat. En effet, un tel changement pourrait apparaître comme une manœuvre de la majorité en place, destinée à éviter ou à atténuer la sanction des urnes et à profiter, au besoin, de l'anesthésie née d'une autre élection.

L'article 7 de la loi du 11 décembre 1990 dispose que pour les élections cantonales, il ne peut être procédé à aucun redécoupage des circonscriptions électorales dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des assemblées concernées.

M. Robert Pandraud. C'est vrai, et c'est même un amendement que j'avais fait voter !

M. Jean-Claude Bateux. Nous nous en félicitons, monsieur Pandraud !

A l'instar de cette disposition, nous nous proposons aussi d'interdire toute modification d'un mode de scrutin à moins d'un an de la date d'une élection, ce que prévoit ce texte.

M. François Vannson. Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Claude Bateux. Cette proposition a bien des avantages. Elle permet de lever tous les doutes que ne manquent pas de faire naître des projets de modification déposés peu de temps avant un scrutin. Son adoption ne saurait que renforcer la confiance entre le pouvoir et les citoyens.

Au demeurant, même si ces doutes pouvaient être levés, la situation que vous allez créer ne peut que nous persuader de l'erreur du Gouvernement. Certes, ce ne sera pas la première : on a vu cela avec l'aggravation de la loi Falloux ou avec le CIP, toutes décisions, au moment de leur application, qui ont soulevé l'indignation des Français, faute de consensus.

Si vous persistez dans l'erreur, chacun peut pressentir la suite : élection présidentielle, changement de président, changement de Premier ministre, changement de gouvernement et, au milieu de tout cela, élection municipale. Comment voulez-vous que les citoyens s'y retrouvent ? Mais n'est-ce pas le but recherché par ce déplacement de date ?

Enfin, ce projet aura pour conséquence de créer un trouble des consciences, un trouble matériel dans l'organisation de la consultation, et cette perturbation sera forcément nuisible à notre démocratie.

C'est pourquoi nous proposons l'amendement n° 98 : « Toute modification de la date des élections générales des conseillers municipaux dans l'année précédant l'échéance normale de leur renouvellement est interdite. »

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. Avis défavorable.

L'Assemblée s'est déjà prononcée en votant l'article 1^{er} qui fixe la date de l'élection municipale. Il n'y a donc plus lieu de débattre sur ce sujet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Même avis que la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 98. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n° 101, ainsi libellé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Après l'article L. 228 du code électoral, il est inséré un article L. 228-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 228-1. - Les citoyens de l'Union européenne résidant en France ont le droit d'éligibilité aux élections municipales. »

La parole est à M. Michel Fromet, pour défendre cet amendement.

M. Michel Fromet. Monsieur le président, monsieur le ministre, je rappelle que le traité de Maastricht a consacré le droit de vote et d'éligibilité des citoyens de l'Union

aux élections municipales dans l'Etat membre de résidence. Il a reconnu aussi le principe d'égalité de traitement des citoyens de l'Union, nationaux et non nationaux.

La notion de citoyenneté de l'Union doit donc être aujourd'hui plus qu'un principe affiché ; elle doit devenir une réalité. D'ailleurs on observe aujourd'hui que s'institutionnalisent les échanges scolaires entre écoles françaises et européennes, que se multiplient les programmes de formation des étudiants dans les universités de l'Union européenne : nos étudiants vont suivre des cycles d'études en Allemagne, en Angleterre et inversement. Ces échanges montrent à quel point l'Europe de la jeunesse est en train d'avancer.

Ces jeunes ne comprendraient pas, monsieur le ministre, que l'on refuse le droit de vote aux élections locales à leurs homologues de la Communauté.

M. Ernest Chénière. C'est vous qui le dites !

M. Michel Fromet. C'est la raison pour laquelle, même s'il est vrai que l'objection de la constitutionnalité doit être levée, il faut absolument avancer car il n'est pas normal que l'on refuse le droit élémentaire de voter à ceux de nos futurs concitoyens de l'Union qui vivent depuis longtemps chez nous. Comment refuser de faire ainsi grâce à eux, le premier pas vers cette citoyenneté de l'Union qui est un élément indispensable pour l'Europe et pour une paix durable ?

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, l'article que je vous propose d'insérer après l'article 3 a pour objet de faire en sorte que les citoyens de l'Union européenne résidant en France aient le droit de vote et d'éligibilité pour les élections municipales.

Il est facile de lever l'obstacle de l'institutionnalité : il suffit que le Gouvernement dépose rapidement - et c'est possible - un projet de loi organique qui, sans aucun doute, ferait l'objet d'un accord unanime. Ainsi, les électeurs de l'Union européenne inscrits en France pourraient voter aux élections. Tout le monde y trouverait satisfaction.

M. Robert Pandraud. Attendez la directive !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. Avis défavorable avec la même motivation que sur l'avant-dernier amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Même avis que la commission pour les mêmes raisons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 101.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n° 102, ainsi libellé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Dans la section première du chapitre II du titre quatrième du code électoral, avant l'article L. 252, il est inséré un article L. 252-A ainsi rédigé :

« *Art. L. 252-A.* - Toute modification du mode de scrutin dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des conseillers municipaux est interdite. »

La parole est à M. Michel Berson, pour soutenir cet amendement.

M. Michel Berson. L'amendement n° 102 est également un article additionnel après l'article 3. Il vise à insérer dans notre dispositif législatif, et plus précisément dans la

section première du chapitre II du titre quatrième du code électoral, avant l'article L. 252, un article L. 252-A ainsi rédigé : « Toute modification du mode de scrutin dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des conseillers municipaux est interdite. »

Une démocratie digne de ce nom ne peut accepter qu'un gouvernement, quel qu'il soit, puisse subrepticement changer le mode de scrutin d'une élection générale moins d'un an avant le déroulement de celle-ci.

Notre amendement vise - vous l'aurez compris - à empêcher toute tentative de manipulation à laquelle pourrait se livrer, à la veille d'une élection, un gouvernement appuyé par une majorité politique qui connaîtrait de grandes difficultés dans le pays, pour essayer de compenser le mécontentement populaire par un artifice politicien consistant à changer le mode de scrutin.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Michel Berson. Nous avons tous souvenance de cas où l'on a découpé, redécoupé, pour ne pas dire « charcuté » certaines circonscriptions législatives.

M. René Chabot et M. François Vannson. Ça, vous savez le faire !

M. Robert Pandraud. Vous êtes des spécialistes !

M. Nicolas Forissier. Vous parlez en expert !

M. Michel Berson. Ce penchant, auquel se livrent certains, relève de la même logique que je suis en train de dénoncer.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. C'est ce que vous faites depuis ce matin !

M. Michel Berson. Ces pratiques, qui sont condamnables, ne le sont pas dès l'instant où, longtemps à l'avance, on organise dans le pays, avec tous les partis politiques, un débat serein sur la nature des modes de scrutin. On peut changer un mode de scrutin ; d'ailleurs, notre Constitution n'en impose aucun. Par conséquent, tout changement doit être organisé par la loi ; en l'occurrence, ce n'est pas le cas.

M. Robert Pandraud. C'est dur d'entendre ça !

M. Michel Berson. Nous proposons précisément d'organiser ces modifications qui quelquefois sont nécessaires.

Par conséquent, s'il était adopté, notre amendement nous donnerait la garantie d'empêcher les gouvernements, quels qu'ils soient, les majorités politiques, entraînées vers je ne sais quelle facilité, de procéder à des changements de scrutin rapides. Organisons ces changements. La loi doit en prévoir les conditions. Nous pensons que douze mois constituent une limite raisonnable en deçà de laquelle tout changement ne serait pas démocratique.

Notre amendement devrait recueillir l'assentiment de la quasi-totalité de notre assemblée, dans la mesure où il conforte les principes sur lesquels est fondée notre démocratie.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. La commission s'est déjà exprimée sur ce thème lors de l'examen de l'avant-dernier amendement.

Elle maintient son avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Défavorable.

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Je rappelle à notre collègue que son amendement aurait pour effet d'entraver le pouvoir législatif, lequel a le droit de modifier les lois quand il l'entend. Et ce n'est pas une majorité de circonstance qui peut lui donner des injonctions.

M. Michel Berson. Vous êtes une majorité de circonstance ?

M. Robert Pandraud. Le précédent auquel il a fait allusion n'avait pas pour objet de lier le législatif, toujours souverain, heureusement, dans une démocratie, mais l'exécutif, c'est-à-dire d'empêcher le Gouvernement de procéder aux charcutages cantonaux, que les ministres de l'intérieur socialistes connaissaient bien, un an avant les élections.

En matière de charcuterie électorale, croyez-moi, vous êtes les champions du monde ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 102.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Floch a présenté un amendement, n° 103, ainsi libellé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« Dans la section première du chapitre III du titre quatrième du code électoral, avant l'article L. 260, il est inséré un article L. 260-A, ainsi rédigé :

« Art. L. 260-A. - Toute modification du mode de scrutin dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des conseillers municipaux est interdite. »

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. C'est un amendement de coordination avec le précédent, qui nous a permis d'entendre M. Pandraud dire que nous étions les champions du charcutage électoral. Sur un tel sujet, nous pouvons nous renvoyer la balle les uns et les autres !

Je vais parler de ce que je connais.

Dans ma circonscription, trois cantons comptent chacun plus de 30 000 habitants, alors que la moyenne démographique cantonale dans mon département est de 14 000 habitants. Il devrait donc y avoir six cantons. J'ai fait une demande de modification du nombre des cantons. Elle m'a été refusée aussi bien par le ministère de l'intérieur actuel que par les précédents, ce qui est bien dommage.

M. René Chabot. Pour éviter un charcutage électoral !

M. Guy Druet. Nous parlons des élections municipales, et non des cantonales !

M. Jacques Floch. Je rappelle aussi que, dans mon département - celui que je connais le mieux -, qui élit dix députés qui se partagent les voix de la droite et de la gauche, le découpage a abouti à des circonscriptions qui ressemblent à des bantoustans pour la gauche. Je ne m'en plains pas, car c'est grâce à ce découpage que j'ai été élu.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Vous devriez m'en remercier !

M. Jacques Floch. Merci, monsieur Pasqua. Je n'avais jamais eu l'occasion de le faire.

Cependant, pour en revenir au charcutage ou au découpage, évitons les uns et les autres d'envoyer un débat sur ce thème, sauf si nous voulons nous mettre d'accord pour corriger ce qui peut apparaître le plus scandaleux dans un certain nombre de nos départements.

Cela dit, monsieur le président, je souhaite que l'amendement n° 103, de coordination avec le n° 102, soit adopté.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Quelle coordination ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. Défavorable pour les raisons précédemment exposées.

M. le président. La parole est à M. le vice-président de la commission.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Il n'y a pas de hiérarchie dans la loi. Il y a, certes, la Constitution, les lois organiques et la loi, mais ce qu'une loi fait, une autre peut le défaire.

Par conséquent, ces textes sont inutiles ; ils n'empêcheront personne de faire quoi que ce soit.

Je remarque, en revanche, depuis hier, que vous vous efforcez, monsieur Floch, de changer, ici, là ou ailleurs les modes de scrutin, vous êtes en train de faire ce que vous voulez interdire. Il y a là une anomalie qu'il fallait faire remarquer. Quel jeu jouez-vous ?

M. Michel Berson. Il n'y a pas de démocratie sans garde-fous !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Vous demandez à l'Assemblée, qui d'ailleurs pourra faire n'importe quoi le lendemain, de se priver de ses droits. Avant de déposer cet amendement, vous l'avez déjà violé au moins une quarantaine de fois. Il y a, de votre part, une sorte de pantalonnade à déposer de tels amendements !

M. Jacques Floch. On a connu pire !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 103.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, nous avons consacré de nombreuses heures à l'examen de ce court projet de loi, qui a pour seul objet de déplacer la date des prochaines élections municipales. A cette occasion, les députés de l'opposition ont soulevé de nombreux sujets annexes ou connexes, divers et variés. C'était leur droit et je pense qu'ils me rendront témoignage que, de la part du Gouvernement, le dialogue a été constant.

Je constate qu'à partir de l'amendement n° 104, nous entrons dans une autre phase. En effet, ces amendements n'ont en définitive qu'un seul but : prévoir que la loi telle que l'Assemblée vient d'en adopter les principes et les modalités ne s'appliquera pas à telle commune ou telle autre. Je rappelle que la France est une République une et indivisible et que la loi s'applique sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, conformément à l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, à partir de l'amendement n° 104 et jusqu'au dernier amendement...

M. Michel Berson. Le n° 4201 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Soyez sans crainte ! Je vous donne rendez-vous demain et lundi si nécessaire. J'espère que vous serez là !

M. Michel Berson. Bien sûr !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je demande que l'Assemblée se prononce par un seul vote sur les amendements n^{os} 104 à 4201 - ce qui n'empêchera pas leur examen !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Les maires des communes attendent !

M. le président. En conséquence, le vote sur les amendements n^{os} 104 à 348, 350 à 546, 548 à 4201 sera réservé.

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Monsieur le président, compte tenu de la décision de M. le ministre de l'intérieur, je souhaite une suspension de séance assez longue.

M. le président. Considérez-vous que quinze minutes vous permettent une réflexion suffisante ?

M. Jacques Floch. Jusqu'à dix-sept heures nous conviendrait.

M. Michel Berson. Il y a quatre mille amendements à examiner, monsieur le président !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Vous devriez les connaître, puisque vous les avez déposés !

M. Michel Berson. Il faut les classer par série !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Les maires des 36 000 communes de France sont-ils convoqués ?

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons à une première série d'amendements, n^{os} 104 à 199, présentés par M. Floch et les membres du groupe socialiste.

Souhaitez-vous les présenter maintenant, monsieur Floch ?

M. Jacques Floch. Je souhaite présenter l'amendement n^o 104.

Rappel au règlement

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article le fondez-vous, monsieur Limouzy ?

M. Jacques Limouzy, vice-président. Sur l'article 100, alinéa 6.

M. Michel Berson. Pour faire avancer le débat, sans doute !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Limouzy.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Cet article concerne à peu près le cas où nous trouvons : « Lorsque plusieurs amendements sont en concurrence, le président peut les soumettre à une discussion commune dans laquelle les auteurs obtiennent successivement la parole... »

Mais, si je ne me trompe, ils sont tous signés de votre nom, monsieur Floch ?

M. Jacques Floch. En effet !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Nous sommes bien d'accord !

Par conséquent, puisque vous avez eu l'extrême obligation de les signer tous, vous obtiendrez la parole avant la mise aux voix, dont M. le ministre d'Etat vient de demander qu'elle porte sur l'ensemble de vos amendements.

Je demande donc à M. le président de déclarer que ces amendements font l'objet d'une discussion commune. M. Floch aura ainsi tout loisir de s'exprimer puisqu'il est le seul auteur de tous les amendements qui ne diffèrent, d'ailleurs, que par le nom des communes qu'ils proposent d'exclure du champ de la loi, communes qui, du reste, ignorent pour la plupart la situation dans laquelle il les a mises. *(Rires.)*

Voilà la proposition que je fais, au nom de la commission des lois.

M. le président. M. Limouzy nous renvoie donc à l'article 100, alinéa 6, de notre règlement, qui dispose que « Lorsque plusieurs amendements, exclusifs l'un de l'autre, sont en concurrence, le président peut les soumettre à une discussion commune... »

M. Michel Berson. Ils ne sont pas en concurrence !

M. le président. ... dans laquelle les auteurs obtiennent successivement la parole avant la mise aux voix, également successive, de leurs amendements. »

Si, en l'occurrence, les différents amendements se ressemblent énormément, à l'exception du nom des communes auxquels ils s'appliquent, ils ne semblent ni exclusifs les uns des autres ni en concurrence. Par conséquent, je considère qu'il n'est pas possible de les soumettre à la discussion commune prévue à l'article 100, alinéa 6.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. En avez-vous une autre à nous proposer, monsieur le président ?

M. le président. En revanche, on peut imaginer - et c'est à M. Floch de dire s'il accepte cette solution - qu'ils soient soumis à une présentation commune, ce qui serait une façon élégante de sortir de la difficulté juridique devant laquelle nous nous trouvons.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. M. Floch n'a qu'à lire la liste des communes !

M. le président. Etes-vous d'accord, monsieur Floch, pour faire une présentation commune de vos amendements ?

M. Jacques Floch. Je tiens d'abord à souligner que ces amendements ont tous été signés par l'ensemble du groupe socialiste et que je n'en suis que le premier signataire. Certes, nous ne sommes pas très nombreux, mais, tout de même, ne nous ignorez pas !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. En tout cas, votre nom apparaît sur chacun des amendements !

M. Laurent Cathala. Je trouve M. Limouzy bien méprisant à l'égard de l'ensemble des parlementaires socialistes !

M. Jacques Floch. En effet, pourquoi ce mépris pour notre faiblesse numérique ?

M. François Vannson. Votre faiblesse tout court !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Vous parlez d'une faiblesse numérique, vous avez déposé 4 000 amendements !

M. Jacques Floch. Cela dit, monsieur le président, votre analyse du règlement me paraît la bonne. Nous avons, en effet, le droit de nous exprimer sur l'ensemble des amendements que nous avons présentés. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Respectez donc ce droit, mes chers collègues, et vous verrez que des arrangements pourront être trouvés.

M. le président. Si j'ai bien compris, monsieur Floch, vous souhaitez d'abord soutenir l'amendement n° 104, puis faire une présentation commune des autres amendements ?

M. Jacques Floch. C'est cela, monsieur le président.

Reprise de la discussion

M. le président. L'amendement n° 104, présenté par M. Floch et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« La présente loi ne s'applique pas dans la commune d'Abbeville (80). »

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. L'amendement n° 104, qui tend à introduire un article additionnel après l'article 3, est présenté non seulement par le député Floch mais également par les membres du groupe socialiste...

M. Jean-Jacques Hyest. Et apparentés !

M. Jacques Floch. ... et apparentés.

Par cet amendement, ce n'est pas le cas, mais il l'a dit et ça figure dans l'analytique, nous souhaitons que la présente loi ne s'applique pas dans la commune d'Abbeville.

Vous connaissez tous, mes chers collègues, cette commune du Nord de la France - commune picarde plus précisément - établie sur la Somme, à une vingtaine de kilomètres de la mer.

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. La ville de Max Lejeune !

M. Jacques Floch. En effet, Max Lejeune fut un grand maire et un grand homme politique.

M. Jean-Michel Ferrand. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a quitté le parti socialiste !

M. Jacques Floch. Abbeville a réussi à obtenir sa liberté communale dès le XIII^e siècle et a pu ainsi devenir un centre commercial florissant en favorisant la rencontre de commerçants avisés venant du nord de l'Europe, en particulier de Hollande. En ce sens, c'est une des premières communes que l'on pourrait qualifier d'euro-péenne.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Comme disait le poète, « on m'avait fait venir d'Amiens pour être suisse » ! (*Sourires.*)

M. François Vannson. Oubliez-vous, monsieur Floch, que vous êtes devant la représentation nationale ?

M. Jacques Floch. Si vous le prenez sur ce ton, je vous rappellerais, mes chers collègues, que certains d'entre vous entre 1981 et 1986, puis entre 1988 et 1993, ont lu à la tribune, durant quatre heures, des documents qui n'avaient rien à voir avec le sujet qui était traité dans l'hémicycle ? Vous nous avez fait cela dix fois, vingt fois, cent fois !

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Mais avec talent !

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Et vous, vous avez lu le Bottin !

M. le président. Mes chers collègues, je comprends votre souci de venir en aide à l'orateur, mais n'en faites pas trop ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Vous oubliez une seule chose, monsieur Floch : comment peut-on imaginer que la Bible soit sans un lien direct avec la situation où nous sommes ? Le lien est évident !

M. Jacques Floch. Compte tenu de mes convictions personnelles, je n'en suis pas sûr ! Cela dit, je respecte la Bible !

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Et l'Ancien Testament !

M. le président. Revenons-en à la commune d'Abbeville, mes chers collègues.

Poursuivez, monsieur Floch.

M. Jacques Floch. Cette commune d'Abbeville garde le souvenir des jours tragiques des mois de mai et juin 1940. Et chaque année, en juin, elle observe le deuil. Aussi, vouloir organiser des élections municipales au moment de cet anniversaire risque de poser quelques problèmes. Voilà pourquoi nous proposons, par l'amendement n° 104, que la présente loi ne s'applique pas dans cette commune.

M. Jean-Michel Ferrand. Et les législatives de 1998, à quelle date ont-elles lieu ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. Le débat est à ce point chaleureux que nous avons envisagé sans aucune difficulté de le poursuivre durant le week-end. Comme l'a dit l'un de nos collègues du groupe socialiste, il faut garder le sens de la fête !

Cela étant, les fêtes ont un début et une fin, et la question se pose de savoir jusqu'à quand celle-ci peut durer. Au point où nous en sommes, il me semblerait raisonnable de revenir à plus de sérieux.

Le droit d'amendement est un droit essentiel à l'exercice de la démocratie parlementaire. Toutefois l'amendement n° 104 et les suivants sont tout à fait contraires à la lettre et à l'esprit de notre Constitution.

D'abord, ils sont contraires à l'article 2 de notre loi fondamentale, qui dispose que : « La France est une République indivisible ». La loi de la République doit donc s'appliquer à l'ensemble du territoire. Par conséquent, quels que soient les mérites des familles picardes, ils ne sauraient justifier qu'on fasse un sort particulier à la commune d'Abbeville, pas plus qu'à toute autre commune !

Le second élément d'inconstitutionnalité est tiré des principes constitutionnels : tous ces amendements portent atteinte à la nécessaire impartialité à laquelle notre République attache tant d'importance. Or ces amendements, qui doivent beaucoup aux fichiers, c'est-à-dire aux fichiers informatiques et aux machines à traitement de texte, sont directement issus du *listing* de la fédération des élus socialistes, ...

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Ils ne le savent pas !

M. Philippe Bonnecarrère, rapporteur. ... de sorte qu'ils reviennent à dire que la loi s'appliquera à toutes les communes, sauf aux communes socialistes ! Ils violent donc le principe élémentaire d'impartialité.

A ce point d'inconstitutionnalité, il me devient donc difficile, monsieur Floch, de vous répondre.

Bien entendu, la commission a donné un avis défavorable à l'amendement n° 104 et aux amendements suivants. Reste à savoir comment elle peut le formuler.

A cet égard, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur la dernière décision du Conseil constitutionnel, celle du 21 janvier 1994, relative à la fameuse réforme de la loi Falloux, à la suite d'une saisine par le groupe socialiste. A l'occasion de la discussion de ce texte, ce groupe avait présenté des amendements visant à exclure toutes les communes socialistes - en commençant déjà par Abbeville - du champ d'application de la loi.

Le Conseil constitutionnel a considéré « que ces amendements visent à exclure, sans justification appropriée, du champ d'application de la loi le territoire de certaines collectivités territoriales et ont méconnu les principes d'égalité devant la loi et d'indivisibilité de la République; et que c'est à bon droit que lesdits amendements ont été écartés du débat ». Pour ma part, j'ajouterai qu'ils méconnaissent aussi le principe d'impartialité.

Si l'on se réfère à cette décision du Conseil constitutionnel, l'amendement n° 104 et les suivants pourraient donc être purement et simplement écartés du débat. La commission des lois n'ira pas jusque là - bien qu'elle considère que cela soit possible - mais, compte tenu du caractère éminemment inconstitutionnel des amendements en question, elle ne s'exprimera qu'une seule fois pour indiquer qu'elle les repousse tous.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il est vrai que ces amendements sont inconstitutionnels puisqu'ils ont tous pour objet d'exclure certaines communes du champ d'application de la loi. En effet, il n'est pas possible, en raison du principe d'égalité, de faire un sort particulier à certaines communes où ne s'appliqueraient pas les règles générales relatives aux élections municipales.

En outre, ils sont injustifiés sur le fond, car les raisons qui motivent le report de la date des élections municipales sont valables sur tout le territoire de la République.

Je conclus au rejet de l'amendement n° 104 et des amendements suivants.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 104 est réservé.

Je devrais appeler maintenant l'amendement n° 105. Mais peut-être accepterez-vous, monsieur Floch, d'en faire une présentation commune avec les amendements suivants ?

M. Jacques Floch. Je vous propose, monsieur le président, une présentation commune des amendements n° 105 à 348.

M. le président. Soit.

Les amendements n° 105 à 348, présentés par M. Jacques Floch et les membres du groupe socialiste, tendent tous à insérer après l'article 3 des articles additionnels prévoyant que la présente loi ne s'applique pas : amendement n° 105, dans la commune d'Abeilhan (34); amendement n° 106, dans la commune d'Abelcourt (70); amendement n° 107, dans la commune d'Ablain-Saint-Nazaire (62); amendement n° 108, dans la commune d'Ablainzevelle (62); amendement n° 109, dans la commune d'Ablis (78); amendement n° 110, dans la commune d'Accous (64); amendement n° 111, dans la commune d'Achicourt (62); amendement n° 112, dans la commune d'Acigné (35); amendement n° 113, dans la

commune d'Adervielle-Pouchergues (65); amendement n° 114, dans la commune d'Afa (20); amendement n° 115, dans la commune d'Agassac (31); amendement n° 116, dans la commune d'Agde (34); amendement n° 117, dans la commune d'Agnières (62); amendement n° 118, dans la commune d'Aigny (62); amendement n° 119, dans la commune d'Agudelle (17); amendement n° 120, dans la commune d'Ahun (23); amendement n° 121, dans la commune d'Aigaliers (30); amendement n° 122, dans la commune d'Aignan (32); amendement n° 123, dans la commune d'Aigné (72); amendement n° 124, dans la commune d'Aigremont (30); amendement n° 125, dans la commune d'Aigueblanche (73); amendement n° 126, dans la commune d'Aiguesfonde (81); amendement n° 127, dans la commune d'Aiguillon (47); amendement n° 128, dans la commune d'Aillas (33); amendement n° 129, dans la commune d'Aimargues (30); amendement n° 130, dans la commune d'Aincreville (55); amendement n° 131, dans la commune d'Airaines (80); amendement n° 132, dans la commune d'Aire-sur-l'Adour (40); amendement n° 133, dans la commune d'Aix-en-Provence (13); amendement n° 134, dans la commune d'Aix-Houllette (62); amendement n° 135, dans la commune d'Aixe-sur-Vienne (87); amendement n° 136, dans la commune d'AJac (11); amendement n° 137, dans la commune d'AJat (24); amendement n° 138, dans la commune d'Alairac (11); amendement n° 139, dans la commune d'Alan (31); amendement n° 140, dans la commune d'Alata (20); amendement n° 141, dans la commune d'Albas (11); amendement n° 142, dans la commune d'Albefeulle-Lagarde (82); amendement n° 143, dans la commune d'Albi (81); amendement n° 144, dans la commune d'Albon (26); amendement n° 145, dans la commune d'Alboussière (07); amendement n° 146, dans la commune d'Alénya (66); amendement n° 147, dans la commune d'Aléria (20); amendement n° 148, dans la commune d'Allons (04); amendement n° 149, dans la commune d'Allouagne (62); amendement n° 150, dans la commune d'Alluy (58); amendement n° 151, dans la commune d'Almayrac (81); amendement n° 152, dans la commune d'Alzen (09); amendement n° 153, dans la commune d'Alzi (20); amendement n° 154, dans la commune d'Alzon (30); amendement n° 155, dans la commune d'Allauch (13); amendement n° 156, dans la commune d'Allemond (38); amendement n° 157, dans la commune d'Alenes-les-Marais (59); amendement n° 158, dans la commune d'Allières (09); amendement n° 159, dans la commune d'Alligny-en-Morvan (58); amendement n° 160, dans la commune d'Allones (28); amendement n° 161, dans la commune d'Alzonne (11); amendement n° 162, dans la commune d'Amage (70); amendement n° 163, dans la commune d'Amagne (08); amendement n° 164, dans la commune d'Amailoux (79); amendement n° 165, dans la commune d'Amance (70); amendement n° 166, dans la commune d'Amanty (55); amendement n° 167, dans la commune d'Amarens (81); amendement n° 168, dans la commune d'Ambares-et-Lagrange (33); amendement n° 169, dans la commune d'Ambazac (87); amendement n° 170, dans la commune d'Ambès (33); amendement n° 171, dans la commune d'Ambleny (02); amendement n° 172, dans la commune d'Ames (62); amendement n° 173, dans la commune d'Amettes (62); amendement n° 174, dans la commune d'Amfreville (14); amendement n° 175, dans la commune d'Amfreville-la-Mi-Voie (76); amendement n° 176, dans la commune d'Amplepuis (69); amendement n° 177, dans la commune d'Ampriani (20); amendement n° 178, dans la commune d'Anchamps (08);

amendement n° 179, dans la commune d'Andelain (02); amendement n° 180, dans la commune d'Andouque (81); amendement n° 181, dans la commune d'Andryes (89); amendement n° 182, dans la commune d'Anères (65); amendement n° 183, dans la commune d'Angaïs (64); amendement n° 184, dans la commune d'Angecourt (08); amendement n° 185, dans la commune d'Angicourt (60); amendement n° 186, dans la commune d'Aniane (34); amendement n° 187, dans la commune d'Anizy-le-Château (02); amendement n° 188, dans la commune d'Anneyron (26); amendement n° 189, dans la commune d'Annœuillin (59); amendement n° 190, dans la commune d'Anor (59); amendement n° 191, dans la commune d'Anould (88); amendement n° 192, dans la commune d'Ansan (32); amendement n° 193, dans la commune d'Antonaves (05); amendement n° 194, dans la commune d'Antonne-et-Trigonant (24); amendement n° 195, dans la commune d'Antugnac (11); amendement n° 196, dans la commune d'Anvin (62); amendement n° 197, dans la commune d'Anzème (23); amendement n° 198, dans la commune d'Anzin (59); amendement n° 199, dans la commune d'Aouste-sur-Sye (26); amendement n° 200, dans la commune d'Apprieu (38); amendement n° 201, dans la commune d'Apt (84); amendement n° 202, dans la commune d'Arabaux (09); amendement n° 203, dans la commune d'Arbecy (70); amendement n° 204, dans la commune d'Arblade-le-Bas (32); amendement n° 205, dans la commune d'Arc-les-Gray (70); amendement n° 206, dans la commune d'Arcambal (46); amendement n° 207, dans la commune d'Arces-Dilo (89); amendement n° 208, dans la commune d'Archeleange (39); amendement n° 209, dans la commune d'Arcins (33); amendement n° 210, dans la commune d'Ardon (39); amendement n° 211, dans la commune d'Arfons (81); amendement n° 212, dans la commune d'Argein (09); amendement n° 213, dans la commune d'Argelès-sur-Mer (66); amendement n° 214, dans la commune d'Argeliers (11); amendement n° 215, dans la commune d'Argens-Minervois (11); amendement n° 216, dans la commune d'Argent-sur-Sauldre (18); amendement n° 217, dans la commune d'Argentat (19); amendement n° 218, dans la commune d'Argenton-l'Église (79); amendement n° 219, dans la commune d'Argenvilliers (28); amendement n° 220, dans la commune d'Arinthod (39); amendement n° 221, dans la commune d'Arlanc (63); amendement n° 222, dans la commune d'Arlay (39); amendement n° 223, dans la commune d'Arleuf (58); amendement n° 224, dans la commune d'Armbouts-Cappel (59); amendement n° 225, dans la commune d'Armentiers (59); amendement n° 226, dans la commune d'Armissan (11); amendement n° 227, dans la commune d'Armix (01); amendement n° 228, dans la commune d'Arnac (15); amendement n° 229, dans la commune d'Arnac-Pompadour (19); amendement n° 230, dans la commune d'Arnage (72); amendement n° 231, dans la commune d'Arnave (03); amendement n° 232, dans la commune d'Arne (65); amendement n° 233, dans la commune d'Arnières-sur-Iron (27); amendement n° 234, dans la commune d'Arpailargues-et-Aureillac (30); amendement n° 235, dans la commune d'Arpajon-sur-Cère (15); amendement n° 236, dans la commune d'Arphy (30); amendement n° 237, dans la commune d'Arques (11); amendement n° 238, dans la commune d'Arques (62); amendement n° 239, dans la commune d'Arrens-Marsous (65); amendement n° 240, dans la commune d'Artassenx (40); amendement n° 241, dans la commune d'Arthes (81); amendement n° 242, dans la commune d'Arthez-de-Béarn (64); amendement n° 243,

dans la commune d'Artigat (09); amendement n° 244, dans la commune d'Artigues (11); amendement n° 245, dans la commune d'Artigues (83); amendement n° 246, dans la commune d'Artix (64); amendement n° 247, dans la commune d'Arue (40); amendement n° 248, dans la commune d'Arras (62); amendement n° 249, dans la commune d'Arvieux (05); amendement n° 250, dans la commune d'Arzac-Arraziguat (64); amendement n° 251, dans la commune d'Arzano (29); amendement n° 252, dans la commune d'Arzens (11); amendement n° 253, dans la commune d'Ascou (09); amendement n° 254, dans la commune d'Asfeld (08); amendement n° 255, dans la commune d'Asques (33); amendement n° 256, dans la commune d'Assac (81); amendement n° 257, dans la commune d'Assevent (25); amendement n° 258, dans la commune d'Athies (62); amendement n° 259, dans la commune d'Athis-Mons (91); amendement n° 260, dans la commune d'Artin (62); amendement n° 261, dans la commune d'Atur (24); amendement n° 262, dans la commune d'Aubaine (21); amendement n° 263, dans la commune d'Aubas (24); amendement n° 264, dans la commune d'Aubazar (93); amendement n° 265, dans la commune d'Aubercourt (59); amendement n° 266, dans la commune d'Aubergenville (78); amendement n° 267, dans la commune d'Aubigny-les-Pothées (08); amendement n° 268, dans la commune d'Aubin-Saint-Vaast (62); amendement n° 269, dans la commune d'Aubusargues (30); amendement n° 270, dans la commune d'Aucamville (31); amendement n° 271, dans la commune d'Aucazein (09); amendement n° 272, dans la commune d'Auch (32); amendement n° 273, dans la commune d'Auchy-les-Hesdin (62); amendement n° 274, dans la commune d'Audeux (25); amendement n° 275, dans la commune d'Audierne (29); amendement n° 276, dans la commune d'Audignon (40); amendement n° 277, dans la commune d'Audon (40); amendement n° 278, dans la commune d'Augerans (39); amendement n° 279, dans la commune d'Augères (23); amendement n° 280, dans la commune d'Augignac (24); amendement n° 281, dans la commune d'Aujan-Mourède (32); amendement n° 282, dans la commune d'Aulas (30); amendement n° 283, dans la commune d'Aulnois-sous-Laon (02); amendement n° 284, dans la commune d'Aulon (23); amendement n° 285, dans la commune d'Aulon (31); amendement n° 286, dans la commune d'Aulon (65); amendement n° 287, dans la commune d'Aulus-les-Bains (09); amendement n° 288, dans la commune d'Aumelas (34); amendement n° 289, dans la commune d'Aumontzey (88); amendement n° 290, dans la commune d'Aunat (11); amendement n° 291, dans la commune d'Aurec-sur-Loire (43); amendement n° 292, dans la commune d'Aureil (87); amendement n° 293, dans la commune d'Aureilhan (65); amendement n° 294, dans la commune d'Auriac (11); amendement n° 295, dans la commune d'Auriac (64); amendement n° 296, dans la commune d'Auriac-du-Périgord (24); amendement n° 297, dans la commune d'Auriac-sur-Vendinelle (31); amendement n° 298, dans la commune d'Aurignac (31); amendement n° 299, dans la commune d'Aurillac (15); amendement n° 300, dans la commune d'Aurimont (32); amendement n° 301, dans la commune d'Aurons (13); amendement n° 302, dans la commune d'Aussillon (81); amendement n° 303, dans la commune d'Aussois (73); amendement n° 304, dans la commune d'Aussonne (31); amendement n° 305, dans la commune d'Autheuil-Authouillet (27); amendement n° 306, dans la commune d'Autoreille (70); amendement n° 307, dans la commune d'Autreppes (02); amendement n° 308, dans

la commune d'Auvers-sur-Oise (95); amendement n° 309, dans la commune d'Auvers-les-Forges (08); amendement n° 310, dans la commune d'Auxelles-Haut (90); amendement n° 311, dans la commune d'Auzances (23); amendement n° 312, dans la commune d'Auzas (31); amendement n° 313, dans la commune d'Auzat (09); amendement n° 314, dans la commune d'Auzat-sur-Allier (63); amendement n° 315, dans la commune d'Auzielle (31); amendement n° 316, dans la commune d'Avallon (89); amendement n° 317, dans la commune d'Aventignan (65); amendement n° 318, dans la commune d'Avermes (03); amendement n° 319, dans la commune d'Avesnes-le-Comte (62); amendement n° 320, dans la commune d'Avesnes-les-Aubert (59); amendement n° 321, dans la commune d'Avezan (32); amendement n° 322, dans la commune d'Avèze (63); amendement n° 323, dans la commune d'Avignon (84); amendement n° 324, dans la commune d'Avoingt (59); amendement n° 325, dans la commune d'Axat (11); amendement n° 326, dans la commune d'Axiat (09); amendement n° 327, dans la commune d'Ay (51); amendement n° 328, dans la commune d'Ayguësives (31); amendement n° 329, dans la commune d'Ayguèrte (32); amendement n° 330, dans la commune d'Ayzieu (32); amendement n° 331, dans la commune d'Azay-le-Ferron (36); amendement n° 332, dans la commune d'Azay-sur-Thouet (79); amendement n° 333, dans la commune d'Azerat (24); amendement n° 334, dans la commune d'Azur (40); amendement n° 335, dans la commune de Badens (11); amendement n° 336, dans la commune de Bagert (09); amendement n° 337, dans la commune de Bages (11); amendement n° 338, dans la commune de Bagnères-de-Luchon (31); amendement n° 339, dans la commune de Bagnoles (11); amendement n° 340, dans la commune de Bagnols (63); amendement n° 341, dans la commune de Bagnols-en-Forêt (83); amendement n° 342, dans la commune de Baigts (40); amendement n° 343, dans la commune de Baillargues (34); amendement n° 344, dans la commune de Bailleul (59); amendement n° 345, dans la commune de Bailleul-lès-Pernes (62); amendement n° 346, dans la commune de Bailleul-sur-Berthoult (62); amendement n° 347, dans la commune de Bailleul-sur-Thérain (60); amendement n° 348, dans la commune de Baillif (97).

La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Je le répète, un certain nombre de communes peuvent avoir des difficultés à organiser les élections municipales au mois de juin 1995. Nos amendements ne tendent qu'à appeler l'attention du Gouvernement sur ce fait.

Je souhaite que l'Assemblée prenne en compte ces difficultés et que, en conséquence, elle vote nos amendements.

M. le président. Sur ces amendements, la commission et le Gouvernement se sont déjà exprimés.

Les votes sont réservés.

M. Floch et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 350, ainsi rédigé :

« Après l'article 3, insérer l'article suivant :

« La présente loi ne s'applique pas dans la commune de Bajus (62). »

La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le président, je défendrai en même temps les amendements n° 350 à 399.

M. le président. Comme l'amendement n° 350, les amendements n° 351 à 359, présentés par M. Jacques Floch et les membres du groupe socialiste, tendent tous à insérer après l'article 3 des articles additionnels prévoyant que la présente loi ne s'applique pas :

Amendement n° 351, dans la commune de Balaguères (09); amendement n° 352, dans la commune de Balans (08); amendement n° 353, dans la commune de Balesmes-sur-Marne (52); amendement n° 354, dans la commune de Balinghen (62); amendement n° 355, dans la commune de Balizac (33); amendement n° 356, dans la commune de Balledent (87); amendement n° 357, dans la commune de Ballon (72); amendement n° 358, dans la commune de Ballons (26); amendement n° 359, dans la commune de Bambecque (59); amendement n° 360, dans la commune de Banassac (48); amendement n° 361, dans la commune de Bannalec (29); amendement n° 362, dans la commune de Bar-le-Duc (55); amendement n° 363, dans la commune de Bar-sur-Seine (10); amendement n° 364, dans la commune de Baraize (36); amendement n° 365, dans la commune de Baralle (62); amendement n° 366, dans la commune de Baraqueville (12); amendement n° 367, dans la commune de Barbaira (11); amendement n° 368, dans la commune de Barbaste (47); amendement n° 369, dans la commune de Barcelonne-du-Gers (32); amendement n° 370, dans la commune de Barcugnan (32); amendement n° 371, dans la commune de Barentin (76); amendement n° 372, dans la commune de Bargemon (83); amendement n° 373, dans la commune de Barinque (64); amendement n° 374, dans la commune de Barjac (09); amendement n° 375, dans la commune de Barlin (62); amendement n° 376, dans la commune de Barre (81); amendement n° 377, dans la commune de Bassens (33); amendement n° 378, dans la commune de Bassercles (40); amendement n° 379, dans la commune de Bassignac (15); amendement n° 380, dans la commune de Bassignac-le-Haut (19); amendement n° 381, dans la commune de Bassillac (24); amendement n° 382, dans la commune de Bassuet (51); amendement n° 383, dans la commune de Baudreix (64); amendement n° 384, dans la commune de Baulay (70); amendement n° 385, dans la commune de Baule (45); amendement n° 386, dans la commune de Bauvin (59); amendement n° 387, dans la commune de Bavilliers (90); amendement n° 388, dans la commune de Bax (31); amendement n° 389, dans la commune de Baye (29); amendement n° 390, dans la commune de Bayenghem-les-Eperlecques (62); amendement n° 391, dans la commune de Bayon (33); amendement n° 392, dans la commune de Bayons (04); amendement n° 393, dans la commune de Bazet (65); amendement n° 394, dans la commune de Bazillac (65); amendement n° 395, dans la commune de Bazoche-les-Gallerandes (45); amendement n° 396, dans la commune de Bazordan (65); amendement n° 397, dans la commune de Beaucaire (32); amendement n° 398, dans la commune de Beauchalot (31); amendement n° 399, dans la commune de Beauchastel (07).

La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. De nombreuses associations sportives ou culturelles, des citoyennes et des citoyens des communes citées dans nos amendements nous ont fait part de leur émotion devant le report, sans raison juridique valable, de la date des élections municipales. Les uns et les autres nous ont expliqué que, dans leurs communes, le mois de juin était essentiellement consacré aux fêtes de rosières, aux corsos fleuris (*Souires*) aux fêtes

des écoles, et que, par conséquent, la tenue des élections municipales à cette période de l'année allait gravement perturber la vie locale.

Chacun est attaché aux habitudes et aux coutumes locales. Or en voulant organiser en juin des élections qui ne sont empêchées par aucun événement politique, telle la dissolution de l'Assemblée par exemple, vous allez, monsieur le ministre d'Etat, perturber la vie locale.

L'organisation matérielle de ces élections, qui auront forcément lieu un dimanche - car c'est le jour traditionnel où elles se déroulent dans notre pays - va être particulièrement difficile. En effet, comment organiser simultanément une fête des écoles et un scrutin ? (*Rires.*) Comment les maires vont-ils pouvoir régler ce type de problème ?

M. Nicolas Forissier. Et que se passe-t-il là où les fêtes des écoles ont lieu en mars ?

M. Michel Berson. La présence de corsos fleuris encombrant les rues, les avenues et les boulevards de nos villes ne va-t-elle pas causer de grandes difficultés aux électeurs pour se rendre dans les bureaux de vote ? (*Sourires.*)

Monsieur le ministre d'Etat, ces arguments méritent d'être retenus et c'est pourquoi je les soumets à votre réflexion.

Mais, à ces obstacles d'ordre matériel, s'ajoutent des difficultés d'ordre politique.

Les élections municipales doivent se dérouler dans la sérénité car il y va de l'avenir de nos cités, de la vie des citoyennes et des citoyens de nos communes. On peut difficilement concevoir qu'elles aient lieu en même temps que des événements festifs si l'on veut que tout se passe dans de bonnes conditions.

Visiblement, à cette période de l'année, les esprits ne seront pas à la réflexion.

M. Jean-Pierre Foucher. Ils seront à la fête ?

M. Michel Berson. Effectivement.

Par ces amendements, monsieur le ministre d'Etat, nous avons voulu vous montrer, preuves à l'appui, sur la base des témoignages vivants de nos électeurs et des associations qui constituent les forces vives de nos communes, que le choix du mois de juin était vraiment peu judicieux.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Et le mois de mars ?

M. Michel Berson. Eu égard aux difficultés auxquelles seront confrontés les maires pour organiser les élections dans leurs communes et à l'état d'esprit de nos compatriotes à ce moment de l'année, je crois que nous devrions réfléchir avant de nous prononcer.

Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, demandé la réserve du vote de tous nos amendements, mais la discussion va néanmoins se poursuivre et les amendements suivants nous permettront de développer d'autres arguments afin que l'Assemblée puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

M. le président. Sur ces amendements, la commission et le Gouvernement se sont déjà exprimés.

Le vote est réservé.

Nous allons donc, monsieur Berson, comme vous venez vous-même de le proposer, passer à l'examen de la série d'amendements suivante.

Les amendements n^{os} 400 à 499, présentés par M. Floch et les membres du groupe socialiste, tendent tous à insérer après l'article 3 des articles additionnels

prévoyant que la présente loi ne s'applique pas : amendement n^o 400, dans la commune de Beaucourt (90) ; amendement n^o 401, dans la commune de Beaufort (59) ; amendement n^o 402, dans la commune de Beaufort-Blavincourt (62) ; amendement n^o 403, dans la commune de Beaufort-sur-Gervanne (26) ; amendement n^o 404, dans la commune de Beaujeu (70) ; amendement n^o 405, dans la commune de Beaulieu (34) ; amendement n^o 406, dans la commune de Beaulieu-les-Roches (37) ; amendement n^o 407, dans la commune de Beaumarchés (32) ; amendement n^o 408, dans la commune de Beaumar (46) ; amendement n^o 409, dans la commune de Beaumesnil (27) ; amendement n^o 410, dans la commune de Beaumont (32) ; amendement n^o 411, dans la commune de Beaumont (54) ; amendement n^o 412, dans la commune de Beaumont-de-Lomagne (82) ; amendement n^o 413, dans la commune de Beaumont-de-Pertuis (84) ; amendement n^o 414, dans la commune de Beaurains (62) ; amendement n^o 415, dans la commune de Beaurainville (62) ; amendement n^o 416, dans la commune de Beauregard-l'Evêque (63) ; amendement n^o 417, dans la commune de Beurepaire (38) ; amendement n^o 418, dans la commune de Beuronne (24) ; amendement n^o 419, dans la commune de Beautiran (33) ; amendement n^o 420, dans la commune de Beauvais (60) ; amendement n^o 421, dans la commune de Beauville (47) ; amendement n^o 422, dans la commune de Beauvoir-sur-Niort (79) ; amendement n^o 423, dans la commune de Beauvois-en-Cambrésis (59) ; amendement n^o 424, dans la commune de Beruvoisin (30) ; amendement n^o 425, dans la commune de Beuzelle (31) ; amendement n^o 426, dans la commune de Beuziac (47) ; amendement n^o 427, dans la commune de Beccas (32) ; amendement n^o 428, dans la commune de Bedous (64) ; amendement n^o 429, dans la commune de Beduer (46) ; amendement n^o 430, dans la commune de Bugues (03) ; amendement n^o 431, dans la commune de Bélarga (34) ; amendement n^o 432, dans la commune de Belaye (46) ; amendement n^o 433, dans la commune de Belcastel-et-Buc (11) ; amendement n^o 434, dans la commune de Bélesta (09) ; amendement n^o 435, dans la commune de Belfort-du-Quercy (46) ; amendement n^o 436, dans la commune de Belhade (40) ; amendement n^o 437, dans la commune de Belle-Isle-en-Terre (22) ; amendement n^o 438, dans la commune de Bellebar (33) ; amendement n^o 439, dans la commune de Bellecombe-Tarendol (26) ; amendement n^o 440, dans la commune de Bellefontaine (39) ; amendement n^o 441, dans la commune de Belleu (02) ; amendement n^o 442, dans la commune de Bellignies (59) ; amendement n^o 443, dans la commune de Belloc-Saint-Clamens (43) ; amendement n^o 444, dans la commune de Belmont (32) ; amendement n^o 445, dans la commune de Belmont-Bretenoux (46) ; amendement n^o 446, dans la commune de Belrupt-en-Verdunois (55) ; amendement n^o 447, dans la commune de Belvèze-du-Razès (11) ; amendement n^o 448, dans la commune de Belvianes-et-Cavirac (11) ; amendement n^o 449, dans la commune de Bémécourt (27) ; amendement n^o 450, dans la commune de Bénac (09) ; amendement n^o 451, dans la commune de Bénéjacq (64) ; amendement n^o 452, dans la commune de Bénése-Maremne (40) ; amendement n^o 453, dans la commune de Bénévent-et-Charbillac (05) ; amendement n^o 454, dans la commune de Bengy-sur-Craon (18) ; amendement n^o 455, dans la commune de Bény (01) ; amendement n^o 456, dans la commune de Berck (62) ; amendement n^o 457, dans la commune de Bergerac (24) ; amendement n^o 458, dans la commune de Berguette (62) ; amendement n^o 459, dans la commune

de Bermerain (59); amendement n° 460, dans la commune de Bermicourt (62); amendement n° 461, dans la commune de Bernin (38); amendement n° 462, dans la commune de Berriac (11); amendement n° 463, dans la commune de Berville-sur-Mer (27); amendement n° 464, dans la commune de Berzy-le-Sec (02); amendement n° 465, dans la commune de Besançon (25); amendement n° 466, dans la commune de Bessan (34); amendement n° 467, dans la commune de Bessas (07); amendement n° 468, dans la commune de Bessay-sur-Allier (03); amendement n° 469, dans la commune de Bessède-de-Sault (11); amendement n° 470, dans la commune de Bessines (79); amendement n° 471, dans la commune de Bessines-sur-Gartempe (87); amendement n° 472, dans la commune de Betaucourt (70); amendement n° 473, dans la commune de Betcave-Aguin (32); amendement n° 474, dans la commune de Betchat (09); amendement n° 475, dans la commune de Bethmale (09); amendement n° 476, dans la commune de Béthonsart (62); amendement n° 477, dans la commune de Béthune (62); amendement n° 478, dans la commune de Beroncourt-lès-Brottes (70); amendement n° 479, dans la commune de Betplan (32); amendement n° 480, dans la commune de Bettes (65); amendement n° 481, dans la commune de Beurrières (63); amendement n° 482, dans la commune de Beuvry (62); amendement n° 483, dans la commune de Beuvry-la-Forêt (59); amendement n° 484, dans la commune de Béwillers (59); amendement n° 485, dans la commune de Beynat (19); amendement n° 486, dans la commune de Beynes (78); amendement n° 487, dans la commune de Beyrède-Jumet (65); amendement n° 488, dans la commune de Beyries (40); amendement n° 489, dans la commune de Bez-et-Esparon (30); amendement n° 490, dans la commune de Bézéril (32); amendement n° 491, dans la commune de Béziers (34); amendement n° 492, dans la commune de Biarrotte (40); amendement n° 493, dans la commune de Biches (58); amendement n° 494, dans la commune de Bielle (64); amendement n° 495, dans la commune de Biert (09); amendement n° 496, dans la commune de Bieujac (33); amendement n° 497, dans la commune de Bignac (16); amendement n° 498, dans la commune de Bignicourt-sur-Marne (51); amendement n° 499, dans la commune de Billac (19).

La parole est à M. Laurent Cathala, pour défendre ces amendements.

M. Jean-Pierre Foucher. Il en rit déjà !

M. Laurent Cathala. Monsieur le ministre d'Etat, voilà maintenant trois séances que nous nous efforçons de vous convaincre que le report des élections municipales aura des inconvénients du point de vue de la convivialité dans les villes. Nous avons avancé des arguments juridiques et politiques. Mais je crois que nous n'avons pas suffisamment analysé les répercussions qu'aurait une telle décision sur le plan économique, et tout particulièrement sur le petit commerce local.

Je me suis livré à un petit travail...

M. Christian Bergelin. Enfin ! Tout arrive !

M. Laurent Cathala. ... consistant à compter le nombre de restaurants, d'hôtels et de gentilhommières (*Sourires.*) situés sur les places des hôtels de ville. J'ai téléphoné à plusieurs établissements. Tous réalisent une proportion importante de leur chiffre d'affaires au mois de juin car c'est l'époque où les gens sortent, où des fêtes et des manifestations sont organisées.

Tous ces commerçants ont insisté sur le fait que les dispositions prises pour l'organisation des scrutins - installation de barrières Vauban pour limiter le stationne-

ment abusif et fléchage des bureaux, sans compter que les personnes présentes dans les bureaux de vote ne se promènent plus dans la ville (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) - ont des répercussions importantes sur le plan économique.

C'est le cas par exemple de l'Hostellerie de Bois-Guilbert et du manoir de Sornat ou de La Roseraie, située qui plus est rue des Martyrs ! J'allais oublier. La Gueulardière ! Autant d'établissements dont le chiffre d'affaires sera amputé, qui risquent de connaître des difficultés économiques et d'être contraints, sinon à déposer leur bilan, du moins à comprimer les effectifs ou à ne pas procéder aux embauches envisagées.

Après avoir tenté de vous convaincre par des arguments de vie sociale, de convivialité, je voudrais maintenant vous convaincre par des arguments en quelque sorte gastronomiques (*Sourires*) qui sont avant tout économiques. (*Applaudissements ironiques sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Sur ces amendements, la commission et le Gouvernement se sont déjà exprimés.

Les votes sont réservés.

Nous passons à une autre série d'amendements. Monsieur Fromer, je vais vous donner la parole pour les défendre. A quel amendement vous arrêterez-vous ?

M. Michel Fromet. A l'amendement n° 699, monsieur le président.

M. le président. Les amendements n° 500 à 699, présentés par M. Floch et les membres du groupe socialiste, tendent tous à insérer, après l'article 3, des articles additionnels prévoyant que la présente loi ne s'applique pas : amendement n° 500, dans la commune de Billon (63); amendement n° 501, dans la commune de Billy-Berclau (62); amendement n° 502, dans la commune de Billy-sur-Aisne (02); amendement n° 503, dans la commune de Binic (22); amendement n° 504, dans la commune de Bionville (54); amendement n° 505, dans la commune de Birac (16); amendement n° 506, dans la commune de Bissey-sous-Cruchaud (71); amendement n° 507, dans la commune de Bizanet (11); amendement n° 508, dans la commune de Bize (65); amendement n° 509, dans la commune de Bize-Minervois (11); amendement n° 510, dans la commune de Blagny (08); amendement n° 511, dans la commune de Blaigny (33); amendement n° 512, dans la commune de Blainville-sur-l'Eau (54); amendement n° 513, dans la commune de Blanguy-sur-Bresle (76); amendement n° 514, dans la commune de Blanquefort-sur-Briolance (47); amendement n° 515, dans la commune de Blanzay (71); amendement n° 516, dans la commune de Blauvac (84); amendement n° 517, dans la commune de Blavozy (43); amendement n° 518, dans la commune de Blaye (33); amendement n° 519, dans la commune de Blaymont (47); amendement n° 520, dans la commune de Blendecques (62); amendement n° 521, dans la commune de Blenod-lès-Pont-à-Mousson (54); amendement n° 522, dans la commune de Blesle (43); amendement n° 523, dans la commune de Blet (18); amendement n° 524, dans la commune de Blois (41); amendement n° 525, dans la commune de Blousson-Serian (32); amendement n° 526, dans la commune de Boé (45); amendement n° 527, dans la commune de Boeil-Bezing (64); amendement n° 528, dans la commune de Boesechem (59); amendement n° 529, dans la commune de Bogny-sur-Meuse (08); amendement n° 530, dans la commune de Boigny-sur-Bionne (45);

amendement n° 531, dans la commune de Bois-de-la-Pierre (31); amendement n° 532, dans la commune de Boisbretreau (16); amendement n° 533, dans la commune de Boisgervilly (35); amendement n° 534, dans la commune de Boisset-et-Gaujac (30); amendement n° 535, dans la commune de Boissevil (87); amendement n° 536, dans la commune de Boissy-Lamberville (27); amendement n° 537, dans la commune de Boissy-sous-Saint-Yon (91); amendement n° 538, dans la commune de Boissy-Saint-Léger (94); amendement n° 539, dans la commune de Bollène (84); amendement n° 540, dans la commune de Bon-Encontre (47); amendement n° 541, dans la commune de Bonac-Irazién (09); amendement n° 542, dans la commune de Bondy (93); amendement n° 543, dans la commune de Bonnac (09); amendement n° 544, dans la commune de Bonnac-la-Côte (87); amendement n° 545, dans la commune de Bonnard (89); amendement n° 546, dans la commune de Bonnat (23); amendement n° 548, dans la commune de Bonnegarde (40); amendement n° 549, dans la commune de Bonnes (86); amendement n° 550, dans la commune de Bonneval (28); amendement n° 551, dans la commune de Bonsmoulins (61); amendement n° 552, dans la commune de Bonson (12); amendement n° 553, dans la commune de Bordères-et-Lamensans (40); amendement n° 554, dans la commune de Bordères-sur-L'Echez (65); amendement n° 555, dans la commune de Borese-et-Martron (17); amendement n° 556, dans la commune de Boron (90); amendement n° 557, dans la commune de Bosguérard-de-Marcouville (27); amendement n° 558, dans la commune de Bosmie-L'Aiguille (87); amendement n° 559, dans la commune de Bossus-lès-Rumigny (08); amendement n° 560, dans la commune de Bouaye (44); amendement n° 561, dans la commune de Bouchet (26); amendement n° 562, dans la commune de Boucoiran-et-Nozières (30); amendement n° 563, dans la commune de Bouère (53); amendement n° 564, dans la commune de Bouffémont (95); amendement n° 565, dans la commune de Bougue (40); amendement n° 566, dans la commune de Bouguenais (44); amendement n° 567, dans la commune de Bouilhonnac (11); amendement n° 568, dans la commune de Bouillancourt-en-Séry (80); amendement n° 569, dans la commune de Bouisse (11); amendement n° 570, dans la commune de Boujan-sur-Libron (34); amendement n° 571, dans la commune de Bouloc (31); amendement n° 572, dans la commune de Bouloire (72); amendement n° 573, dans la commune de Bouguelon (27); amendement n° 574, dans la commune de Bouguer (30); amendement n° 575, dans la commune de Bourbach-le-Haut (68); amendement n° 576, dans la commune de Bourbon-Lancy (71); amendement n° 577, dans la commune de Bourbourg (59); amendement n° 578, dans la commune de Bourbriac (22); amendement n° 579, dans la commune de Bourdalar (40); amendement n° 580, dans la commune de Bourecq (62); amendement n° 581, dans la commune de Bourg-Lastic (63); amendement n° 582, dans la commune de Bourg-lès-Valence (26); amendement n° 583, dans la commune de Bourgneuf (23); amendement n° 584, dans la commune de Bourgoin-Jallieu (38); amendement n° 585, dans la commune de Bourguignon (25); amendement n° 586, dans la commune de Bourideys (33); amendement n° 587, dans la commune de Bourrière (11); amendement n° 588, dans la commune de Bourigeole (11); amendement n° 589, dans la commune de Bourogne (90); amendement n° 590, dans la commune de Bourseuil (22); amendement n° 591, dans la commune de Bourth (27); amendement n° 592, dans la commune de Boussac (46);

amendement n° 593, dans la commune de Boussac (23); amendement n° 594, dans la commune de Boussan (31); amendement n° 595, dans la commune de Boussy-Saint-Antoine (91); amendement n° 596, dans la commune de Bourenac (11); amendement n° 597, dans la commune de Boutiers-Saint-Trojan (16); amendement n° 598, dans la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle (80); amendement n° 599, dans la commune de Bouxières-aux-Dames (54); amendement n° 600, dans la commune de Bouzin (31); amendement n° 601, dans la commune de Bouzon-Gellenave (32); amendement n° 602, dans la commune de Bovée-sur-Barboure (55); amendement n° 603, dans la commune de Braine (02); amendement n° 604, dans la commune de Bram (11); amendement n° 605, dans la commune de Brandonvillers (51); amendement n° 606, dans la commune de Braine (25); amendement n° 607, dans la commune de Brasles (02); amendement n° 608, dans la commune de Brassac-les-Mines (63); amendement n° 609, dans la commune de Brax (31); amendement n° 610, dans la commune de Bray-Dunets (59); amendement n° 611, dans la commune de Braye-en-Thiérache (02); amendement n° 612, dans la commune de Bréau-et-Salagosse (30); amendement n° 613, dans la commune de Bressières (62); amendement n° 614, dans la commune de Brebières (62); amendement n° 615, dans la commune de Brech (56); amendement n° 616, dans la commune de Brégnier-Cordon (01); amendement n° 617, dans la commune de Bréhémont (37); amendement n° 618, dans la commune de Bren (26); amendement n° 619, dans la commune de Brengues (46); amendement n° 620, dans la commune de Brennilis (29); amendement n° 621, dans la commune de Brenon (83); amendement n° 622, dans la commune de Brens (81); amendement n° 623, dans la commune de Brest (29); amendement n° 624, dans la commune de Breteuil (60); amendement n° 625, dans la commune de Bretteville-sur-Laize (14); amendement n° 626, dans la commune de Breuchotte (70); amendement n° 627, dans la commune de Breuil-le-Sec (60); amendement n° 628, dans la commune de Breuil-laufa (87); amendement n° 629, dans la commune de Brévands (50); amendement n° 630, dans la commune de Bréviandes (10); amendement n° 631, dans la commune de Brévilliers (70); amendement n° 632, dans la commune de Brézilhac (11); amendement n° 633, dans la commune de Briançon (05); amendement n° 634, dans la commune de Briate (45); amendement n° 635, dans la commune de Brie (16); amendement n° 636, dans la commune de Brie-Bardenc (16); amendement n° 637, dans la commune de Brie-Comte-Robert (77); amendement n° 638, dans la commune de Brieulles-sur-Bar (08); amendement n° 639, dans la commune de Briffons (63); amendement n° 640, dans la commune de Brignemont (31); amendement n° 641, dans la commune de Brignon (30); amendement n° 642, dans la commune de Brion (36); amendement n° 643, dans la commune de Brionne (27); amendement n° 644, dans la commune de Brioude (43); amendement n° 645, dans la commune de Brognon (08); amendement n° 646, dans la commune de Bromont-Lamothe (63); amendement n° 647, dans la commune de Bron (69); amendement n° 648, dans la commune de Brossac (16); amendement n° 649, dans la commune de Brousse (23); amendement n° 650, dans la commune de Brouzet-lès-Alès (30); amendement n° 651, dans la commune de Broye-les-Loups-et-Verfontaine (70); amendement n° 652, dans la commune de Bruay-la-Bussière (62); amendement n° 653, dans la commune de Bruch (47); amendement n° 654, dans la commune de Brugairolles (11); amendement

n° 655, dans la commune de Bruyères-et-Montbérault (02); amendement n° 656, dans la commune de Bucilly (02); amendement n° 657, dans la commune de Eudos (33); amendement n° 658, dans la commune de Bugarach (11); amendement n° 659, dans la commune de Buire (02); amendement n° 660, dans la commune de Buire-le-Sec (62); amendement n° 661, dans la commune de Buis-les-Baronnies (26); amendement n° 662, dans la commune de Bujaleuf (87); amendement n° 663, dans la commune de Bulgnéville (88); amendement n° 664, dans la commune de Bully-les-Mines (62); amendement n° 665, dans la commune de Bures-sur-Yvette (91); amendement n° 666, dans la commune de Burnhaupt-le-Bas (68); amendement n° 667, dans la commune de Busigny (59); amendement n° 668, dans la commune de Bussac-sur-Charente (17); amendement n° 669, dans la commune de Bussières-près-Pionsar (63); amendement n° 670, dans la commune de Busy (25); amendement n° 671, dans la commune de Buxières-sous-Montaigut (63); amendement n° 672, dans la commune de Buzan (09); amendement n° 673, dans la commune de Buzet-sur-Baise (47); amendement n° 674, dans la commune de Cachen (40); amendement n° 675, dans la commune de Cadalen (81); amendement n° 676, dans la commune de Cadarcet (09); amendement n° 677, dans la commune de Cadillon (64); amendement n° 678, dans la commune de Cadix (81); amendement n° 679, dans la commune de Cadours (31); amendement n° 680, dans la commune de Cahus (46); amendement n° 681, dans la commune de Cahuzac (11); amendement n° 682, dans la commune de Cahuzac-sur-Adour (32); amendement n° 683, dans la commune de Caignac (31); amendement n° 684, dans la commune de Cailhavel (11); amendement n° 685, dans la commune de Calès (24); amendement n° 686, dans la commune de Callen (40); amendement n° 687, dans la commune de Calmont (31); amendement n° 688, dans la commune de Camalès (65); amendement n° 689, dans la commune de Carnade (09); amendement n° 690, dans la commune de Camarsac (33); amendement n° 691, dans la commune de Cambiac (31); amendement n° 692, dans la commune de Cambieure (11); amendement n° 693, dans la commune de Camblanes-et-Meynac (33); amendement n° 694, dans la commune de Cambounet-sur-le-Sor (81); amendement n° 695, dans la commune de Cambrin (62); amendement n° 696, dans la commune de Camjac (12); amendement n° 697, dans la commune de Campagne (40); amendement n° 698, dans la commune de Campagne-lès-Hesdin (62); amendement n° 699, dans la commune de Campagne-sur-Aude (11).

Vous avez la parole, monsieur Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre d'Etat, je tiens à vous faire part du sentiment de nombreuses associations et de nombreux habitants devant le report des élections municipales au mois de juin 1995. Beaucoup d'associations, notamment de parents d'élèves, organisent régulièrement une fête scolaire le deuxième, le troisième ou le quatrième dimanche de juin et craignent un télescopage malencontreux entre cette fête et les élections municipales.

Les élus locaux craignent encore plus ce report dans la mesure où ces fêtes se déroulent généralement dans les locaux scolaires, c'est-à-dire là où sont généralement installés les bureaux de vote. Il y a au demeurant des villes où il est difficile d'organiser les élections ailleurs que dans les écoles. Un certain nombre de maires des communes concernées par ces amendements ont attiré notre attention sur ce point.

Mais les associations de retraités nous ont également alertés. Elles ont en effet l'habitude d'organiser leurs voyages ou les séjours des personnes âgées en juin, avant la ruée du mois de juillet. On risque, en reportant les élections municipales en juin, d'empêcher bon nombre de personnes âgées d'y participer. C'est très dommage, car toutes les générations doivent être étroitement associées à ce scrutin essentiel pour la vie démocratique locale.

Par ailleurs, les associations de parents d'élèves déplorent que la date retenue aboutisse à un télescopage avec de nombreux examens universitaires qui se déroulent ordinairement au mois de juin. Cela perturbera les élèves et les professeurs, qui doivent être associés aux campagnes pour les élections municipales.

Pour toutes ces raisons, il serait judicieux de maintenir ces élections à la date initialement prévue.

M. le président. Sur ces amendements, la commission et le Gouvernement se sont déjà exprimés.

Les votes sont réservés.

Nous passons à une autre série d'amendements.

M. Jacques Floch. Monsieur le président, si vous en êtes d'accord, je défendrai l'ensemble des amendements qui restent en discussion.

M. le président. Je vous en remercie beaucoup, mon cher collègue.

M. Jacques Floch. J'insisterai néanmoins sur l'amendement n° 3276, concernant la ville de Rezé, qui m'est chère! (*Sourires.*)

M. le président. Vous bénéficiez de l'indulgence de l'Assemblée. (*Sourires.*)

Les amendements nos 700 à 4201 présentés par M. Floch et les membres du groupe socialiste tendent tous à insérer après l'article 3 des articles additionnels prévoyant que la présente loi ne s'applique pas: amendement 700, dans la commune de Campigny (27); amendement 701, dans la commune de Campo (20); amendement 702, dans la commune de Camps-sur-l'Agly (1); amendement 703, dans la commune de Camps-sur-Isle (33); amendement 704, dans la commune de Canaples (80); amendement 705, dans la commune de Canari (20); amendement 706, dans la commune de Canjean (33); amendement 707, dans la commune de Canenx-et-Réaut (40); amendement 708, dans la commune de Cantaron (06); amendement 709, dans la commune de Capbreton (50); amendement 710, dans la commune de Capdenac (46); amendement 711, dans la commune de Capdenac-Gare (12); amendement 712, dans la commune de Capelle-lès-Hesdin (62); amendement 713, dans la commune de Capendu (11); amendement 714, dans la commune de Capestang (34); amendement 715, dans la commune de Capesterre-Belle-Eau (97); amendement 716, dans la commune de Capesterre-de-Marie-Galante (97); amendement 717, dans la commune de Captieux (33); amendement 718, dans la commune de Caraman (31); amendement 719, dans la commune de Carbon-Blanc (33); amendement 720, dans la commune de Carcanières (09); amendement 721, dans la commune de Carcès (83); amendement 722, dans la commune de Cardet (30); amendement 723, dans la commune de Carency (62); amendement 724, dans la commune de Carignan (08); amendement 725, dans la commune de Carla-Bayle (09); amendement 726, dans la commune de Carlipa (11); amendement 727, dans la commune de Carly (62); amendement 728, dans la commune de Carmaux (81); amendement 729, dans la commune de Carrière (64); amendement 730, dans la commune de Carsan (30); amendement 731, dans la commune de Carticasi

(20); amendement 732, dans la commune de Cascastel-des-Corbières (11); amendement 733, dans la commune de Cases-de-Pène (66); amendement 734, dans la commune de Cassagnabère-Tournas (31); amendement 735, dans la commune de Cassel (59); amendement 736, dans la commune de Casseuil (33); amendement 737, dans la commune de Castagnac (31); amendement 738, dans la commune de Castanet-Tolosan (31); amendement 739, dans la commune de Castans (11); amendement 740, dans la commune de Castelmayran (82); amendement 741, dans la commune de Castelnau-Chalosse (40); amendement 742, dans la commune de Castelnau-d'Anglès (32); amendement 743, dans la commune de Castelnau-d'Aube (11); amendement 744, dans la commune de Castelnau-de-Lévis (81); amendement 745, dans la commune de Castelnau-Durban (09); amendement 746, dans la commune de Castelnau-Pégayrols (12); amendement 747, dans la commune de Castelnau-Picampeau (31); amendement 748, dans la commune de Castelnau-Valence (30); amendement 749, dans la commune de Castelnau-la-Chapelle (24); amendement 750, dans la commune de Castelreng (11); amendement 751, dans la commune de Castéra-Verduzan (32); amendement 752, dans la commune de Castéras (09); amendement 753, dans la commune de Castex (09); amendement 754, dans la commune de Casties-Labrande (31); amendement 755, dans la commune de Castifao (20); amendement 756, dans la commune de Castillon-de-Saint-Martory (31); amendement 757, dans la commune de Castillon-la-Bataille (33); amendement 758, dans la commune de Castres-Gironde (33); amendement 759, dans la commune de Castres-Gironde (33); amendement 760, dans la commune de Catillon-sur-Sambre (59); amendement 761, dans la commune de Cattenières (59); amendement 762, dans la commune de Caubous (65); amendement 763, dans la commune de Caubous (31); amendement 764, dans la commune de Caudebronde (11); amendement 765, dans la commune de Caudry (59); amendement 766, dans la commune de Caulnes (22); amendement 767, dans la commune de Caumont (32); amendement 768, dans la commune de Caumont (02); amendement 769, dans la commune de Cauneille (40); amendement 770, dans la commune de Caunes-Minervoises (11); amendement 771, dans la commune de Caunette-sur-Lauquet (11); amendement 772, dans la commune de Causse-de-la-Selle (34); amendement 773, dans la commune de Causse-et-Diege (12); amendement 774, dans la commune de Causses-er-Veyran (34); amendement 775, dans la commune de Cavan (22); amendement 776, dans la commune de Cavanac (11); amendement 777, dans la commune de Caves (11); amendement 778, dans la commune de Caychax (09); amendement 779, dans la commune de Cazalrenoux (11); amendement 780, dans la commune de Cazals-des-Bayles (09); amendement 781, dans la commune de Cazaril-Laspènes (31); amendement 782, dans la commune de Cazaubon (32); amendement 783, dans la commune de Cazaugitat (33); amendement 784, dans la commune de Cazaux-d'Anglès (32); amendement 785, dans la commune de Cazaux-Layrisse (31); amendement 786, dans la commune de Cazaux-Savès (32); amendement 787, dans la commune de Cazeneuve-Montaut (31); amendement 788, dans la commune de Cazères (31); amendement 789, dans la commune de Cazouls-d'Hérault (34); amendement 790, dans la commune de Cazouls-lès-Béziers (34); amendement 791, dans la commune de Cébazat (63); amendement 792, dans la commune de Cellé (41); amendement 793, dans la commune de Celles-sur-Durolle (63); amende-

ment 794, dans la commune de Celon (36); amendement 795, dans la commune de Cénac-et-Saint-Julien (24); amendement 796, dans la commune de Cendrecourt (70); amendement 797, dans la commune de Cenne-Monestiés (11); amendement 798, dans la commune de Cénon (33); amendement 799, dans la commune de Cenon-sur-Vienne (86); amendement n° 800, dans la commune de Censeau (39); amendement n° 801, dans la commune de Cépet (31); amendement n° 802, dans la commune de Céprie (11); amendement n° 803, dans la commune de Cerbère (66); amendement n° 804, dans la commune de Cergey-la-Tour (58); amendement n° 805, dans la commune de Céret (66); amendement n° 806, dans la commune de Cergy (95); amendement n° 807, dans la commune de Cerizay (79); amendement n° 808, dans la commune de Cérizols (09); amendement n° 809, dans la commune de Cérons (33); amendement n° 810, dans la commune de Cessac (33); amendement n° 811, dans la commune de Cessenon-sur-Orb (34); amendement n° 812, dans la commune de Cessey-sur-Tille (21); amendement n° 813, dans la commune de Cessy-les-Bois (58); amendement n° 814, dans la commune de Cestas (33); amendement n° 815, dans la commune de Chagey (70); amendement n° 816, dans la commune de Chagny (71); amendement n° 817, dans la commune de Chailly-sur-Armançon (21); amendement n° 818, dans la commune de Chainée-des-Coups (39); amendement n° 819, dans la commune de Chalabre (11); amendement n° 820, dans la commune de Chalais (16); amendement n° 821, dans la commune de Chaligny (54); amendement n° 822, dans la commune de Chalinargues (15); amendement n° 823, dans la commune de Chalinbrey (52); amendement n° 824, dans la commune de Challuy (58); amendement n° 825, dans la commune de Chalonniers (70); amendement n° 826, dans la commune de Chalus (87); amendement n° 827, dans la commune de Chambéry (73); amendement n° 828, dans la commune de Chamboulive (19); amendement n° 829, dans la commune de Chameyrat (19); amendement n° 830, dans la commune de Champagnac-la-Rivière (87); amendement n° 831, dans la commune de Champagne-les-Marais (85); amendement n° 832, dans la commune de Champagny-en-Vanoise (73); amendement n° 833, dans la commune de Champ-ueil (91); amendement n° 834, dans la commune de Champdeuil (77); amendement n° 835, dans la commune de Champeix (63); amendement n° 836, dans la commune de Champforgeuil (71); amendement n° 837, dans la commune de Champigneulle (54); amendement n° 838, dans la commune de Champigny (...); amendement n° 839, dans la commune de Champillon (51); amendement n° 840, dans la commune de Champlin (08); amendement n° 841, dans la commune de Champlitte (70); amendement n° 842, dans la commune de Champnétery (87); amendement n° 843, dans la commune de Champs (63); amendement n° 844, dans la commune de Champs-sur-Tarentaise-Marchal (15); amendement n° 845, dans la commune de Champsecret (61); amendement n° 846, dans la commune de Champvoux (58); amendement n° 847, dans la commune de Chanac-les-Mines (19); amendement n° 848, dans la commune de Chancelade (24); amendement n° 849, dans la commune de Chancelay (52); amendement n° 850, dans la commune de Changé (72); amendement n° 851, dans la commune de Chantecoq (45); amendement n° 852, dans la commune de Chanteloup-en-Brie (77); amendement n° 853, dans la commune de Chantermerle-les-Blés (26); amendement n° 854, dans la commune de Chantermerle-lès-Gri-

gnan (26); amendement n° 855, dans la commune de Chantepie (35); amendement n° 856, dans la commune de Chaon (41); amendement n° 857, dans la commune de Chapareillan (38); amendement n° 858, dans la commune de Chapelle-Viviers (86); amendement n° 859, dans la commune de Chappes (63); amendement n° 860, dans la commune de Charantonay (38); amendement n° 861, dans la commune de Charbonnat (71); amendement n° 862, dans la commune de Charbonnier-les-Mines (63); amendement n° 863, dans la commune de Charbonnières-les-Vareannes (63); amendement n° 864, dans la commune de Charbonnières-les-Vieilles (63); amendement n° 865, dans la commune de Charens (26); amendement n° 866, dans la commune de Chargé-les-Port (70); amendement n° 867, dans la commune de Charleville-Mézières (08); amendement n° 868, dans la commune de Charmoy (89); amendement n° 869, dans la commune de Chars (95); amendement n° 870, dans la commune de Chartres (28); amendement n° 871, dans la commune de Chartrettes (77); amendement n° 872, dans la commune de Chasselas (71); amendement n° 873, dans la commune de Chassignieu (38); amendement n° 874, dans la commune de Chatain (86); amendement n° 875, dans la commune de Château-Arnoux (04); amendement n° 876, dans la commune de Château-Chinon (58); amendement n° 877, dans la commune de Château-l'Abbaye (59); amendement n° 878, dans la commune de Château-Thierry (02); amendement n° 879, dans la commune de Châteaubriant (44); amendement n° 880, dans la commune de Châteauneuf (73); amendement n° 881, dans la commune de Châteauneuf-les-Martigues (13); amendement n° 882, dans la commune de Châteauneuf-sur-Charente (16); amendement n° 883, dans la commune de Châteauponsac (87); amendement n° 884, dans la commune de Châteauroux (36); amendement n° 885, dans la commune de Châteldon (63); amendement n° 886, dans la commune de Châtellerault (86); amendement n° 887, dans la commune de Châtelus-le-Marcheix (23); amendement n° 888, dans la commune de Châtenay (38); amendement n° 889, dans la commune de Châtenay-Malabry (92); amendement n° 890, dans la commune de Châtenoy-en-Bresse (71); amendement n° 891, dans la commune de Châtenoy-le-Royal (71); amendement n° 892, dans la commune de Châtillon-la-Palud (01); amendement n° 893, dans la commune de Châtillon-sur-Chalarnon (01); amendement n° 894, dans la commune de Châtillon-sur-Indre (36); amendement n° 895, dans la commune de Châtillon-sur-Loire (45); amendement n° 896, dans la commune de Châtillon-sur-Seine (35); amendement n° 897, dans la commune de Châtillon-sur-Seine (21); amendement n° 898, dans la commune de Châtres-sur-Cher (41); amendement n° 899, dans la commune de Chaudebonne (26); amendement n° 900, dans la commune de Chaumont-sur-Loire (41); amendement n° 901, dans la commune de Chaumussay (37); amendement n° 902, dans la commune de Chauriat (63); amendement n° 903, dans la commune de Chaussenac (15); amendement n° 904, dans la commune de Chauvac (26); amendement n° 905, dans la commune de Chauvirey-le-Châtel (70); amendement n° 906, dans la commune de Chau-des-Crotenay (39); amendement n° 907, dans la commune de Chau-la-Lotière (70); amendement n° 908, dans la commune de Chavagnac (24); amendement n° 909, dans la commune de Chavanat (23); amendement n° 910, dans la commune de Chavaroux (63); amendement n° 911, dans la commune de Chavigny (02); amendement n° 912, dans la commune de Chavin (36); amendement n° 913, dans la commune de Cha-

vonne (02); amendement n° 914, dans la commune de Chavroches (03); amendement n° 915, dans la commune de Chazelles (39); amendement n° 916, dans la commune de Chef-Boutonne (79); amendement n° 917, dans la commune de Chéhéry (08); amendement n° 918, dans la commune de Chélieu (38); amendement n° 919, dans la commune de Chelles (60); amendement n° 920, dans la commune de Chenaudin (25); amendement n° 921, dans la commune de Chenebier (70); amendement n° 922, dans la commune de Cheney (89); amendement n° 923, dans la commune de Chérancé (53); amendement n° 924, dans la commune de Cherbourg (50); amendement n° 925, dans la commune de Chérenc (59); amendement n° 926, dans la commune de Cherveix-Cubas (25); amendement n° 927, dans la commune de Chessy-les-Prés (10); amendement n° 928, dans la commune de Chevagny-les-Chevrières (71); amendement n° 929, dans la commune de Chevagny-sur-Guye (71); amendement n° 930, dans la commune de Chevillon-sur-Huillard (15); amendement n° 931, dans la commune de Chèvremont (90); amendement n° 932, dans la commune de Chevroches (58); amendement n° 933, dans la commune de Cheyssieu (38); amendement n° 934, dans la commune de Chezal-Benoit (18); amendement n° 935, dans la commune de Chezelle (03); amendement n° 936, dans la commune de Chierry (02); amendement n° 937, dans la commune de Chillac (43); amendement n° 938, dans la commune de Chilly-Mazatin (91); amendement n° 939, dans la commune de Hyet (70); amendement n° 940, dans la commune de Chimilin (38); amendement n° 941, dans la commune de Chinon (37); amendement n° 942, dans la commune de Chirols (07); amendement n° 943, dans la commune de Chiroubles (69); amendement n° 944, dans la commune de Chisserin (39); amendement n° 945, dans la commune de Chissey-sur-Loué (39); amendement n° 946, dans la commune de Chives (17); amendement n° 947, dans la commune de Chivres-Val (02); amendement n° 948, dans la commune de Chivres-Val (02); amendement n° 949, dans la commune de Chivry-les-Etouvelles (02); amendement n° 950, dans la commune de Chomerac (07); amendement n° 951, dans la commune de Chuisnes (28); amendement n° 952, dans la commune de Chuzelles (38); amendement n° 953, dans la commune de Ciadoux (31); amendement n° 954, dans la commune de Ciboure (64); amendement n° 955, dans la commune de Cien-de-Luchon (31); amendement n° 956, dans la commune de Cintegabelle (31); amendement n° 957, dans la commune de Cintray (27); amendement n° 958, dans la commune de Citers (70); amendement n° 959, dans la commune de Citou (11); amendement n° 960, dans la commune de Civrac-de-Blaye (33); amendement n° 961, dans la commune de Civray (86); amendement n° 962, dans la commune de Clam (17); amendement n° 963, dans la commune de Clamecy (58); amendement n° 964, dans la commune de Clapiers (34); amendement n° 965, dans la commune de Clarex (34); amendement n° 966, dans la commune de Classun (40); amendement n° 967, dans la commune de Claville (27); amendement n° 968, dans la commune de Cleden-Poher (29); amendement n° 969, dans la commune de Cléon (76); amendement n° 970, dans la commune de Clérieux (26); amendement n° 971, dans la commune de Clermont (60); amendement n° 972, dans la commune de Clermont-de-Beauregard (24); amendement n° 973, dans la commune de Clermont-Ferrand (63); amendement n° 974, dans la commune de Clermont-l'Hérault (34); amendement n° 975, dans la commune de Dadonville (45); amendement n° 976, dans

la commune de Dainville (62); amendement n° 977, dans la commune de Dalou (09); amendement n° 978, dans la commune de Dambenoît-les-Colombes (70); amendement n° 979, dans la commune de Damigni (61); amendement n° 980, dans la commune de Dammartin-en-Goële (77); amendement n° 981, dans la commune de Damprichard (25); amendement n° 982, dans la commune de Damvilliers (55); amendement n° 983, dans la commune de Dannemarie-sur-Crête (25); amendement n° 984, dans la commune de Darnets (19); amendement n° 985, dans la commune de Daumazan-sur-Arize (09); amendement n° 986, dans la commune de Deaux (30); amendement n° 987, dans la commune de Débats-Rivière-d'Orpra (42); amendement n° 988, dans la commune de Décines-Charpieu (69); amendement n° 989, dans la commune de Decize (58); amendement n° 990, dans la commune de Delle (90); amendement n° 991, dans la commune de Demandolx (04); amendement n° 992, dans la commune de Démouville (14); amendement n° 993, dans la commune de Denguin (64); amendement n° 994, dans la commune de Denier (62); amendement n° 995, dans la commune de Dennebœucq (62); amendement n° 996, dans la commune de Denney (90); amendement n° 997, dans la commune de Descartes (37); amendement n° 998, dans la commune de Desnes (39); amendement n° 999, dans la commune de Desvres (62); amendement n° 1000, dans la commune de Dévillac (47); amendement n° 1001, dans la commune de Diémoz (38); amendement n° 1002, dans la commune de Dieulefit (26); amendement n° 1003, dans la commune de Dieulouard (54); amendement n° 1004, dans la commune de Diéval (62); amendement n° 1005, dans la commune de Dions (30); amendement n° 1006, dans la commune de Diou (36); amendement n° 1007, dans la commune de Doazit (40); amendement n° 1008, dans la commune de Dolo (22); amendement n° 1009, dans la commune de Domarin (38); amendement n° 1010, dans la commune de Dombasle-sur-Meurthe (54); amendement n° 1011, dans la commune de Domène (38); amendement n° 1012, dans la commune de Dommartin-lès-Cuiseaux (71); amendement n° 1013, dans la commune de Domont (95); amendement n° 1014, dans la commune de Dompaigne (88); amendement n° 1015, dans la commune de Dompierre-les-Eglises (89); amendement n° 1016, dans la commune de Dompierre-sur-Besbre (03); amendement n° 1017, dans la commune de Dompierre-sur-Mont (39); amendement n° 1018, dans la commune de Donzac (11); amendement n° 1019, dans la commune de Doncourt-sur-Meuse (52); amendement n° 1020, dans la commune de Donneville (31); amendement n° 1021, dans la commune de Donville-les-Bains (50); amendement n° 1022, dans la commune de Dore-l'Église (63); amendement n° 1023, dans la commune de Dourdan (91); amendement n° 1024, dans la commune de Dourges (62); amendement n° 1025, dans la commune de Dourgne (81); amendement n° 1026, dans la commune de Douvrin (62); amendement n° 1027, dans la commune de Douzillac (24); amendement n° 1028, dans la commune de Drudas (31); amendement n° 1029, dans la commune de Ducos (97); amendement n° 1030, dans la commune de Duffort (32); amendement n° 1031, dans la commune de Duhort-Bachen (40); amendement n° 1032, dans la commune de Dun (09); amendement n° 1033, dans la commune de Dun-les-Places (58); amendement n° 1034, dans la commune de Dunkerque (59); amendement n° 1035, dans la commune de Duran (32); amendement n° 1036, dans la commune de Durban-Corbières (11); amendement n° 1037, dans la

commune de Durban-sur-Arize (09); amendement n° 1038, dans la commune de Duttlenheim (67); amendement n° 1039, dans la commune d'Eauze (32); amendement n° 1040, dans la commune d'Ebreuil (03); amendement n° 1041, dans la commune d'Eccica-Suarella (20); amendement n° 1042, dans la commune d'Echavanne (70); amendement n° 1043, dans la commune d'Echenans (25); amendement n° 1044, dans la commune d'Ecouen (95); amendement n° 1045, dans la commune d'Ecouflant (95); amendement n° 1046, dans la commune d'Ecourt-Saint-Quentin (62); amendement n° 1047, dans la commune d'Écosnes (28); amendement n° 1048, dans la commune d'Écueillé (36); amendement n° 1049, dans la commune d'Écuire (62); amendement n° 1050, dans la commune d'Écuisses (71); amendement n° 1051, dans la commune d'Eguenigue (90); amendement n° 1052, dans la commune d'Eguzon-Chantôme (36); amendement n° 1053, dans la commune d'Elancourt (78); amendement n° 1054, dans la commune d'Elbeuf (76); amendement n° 1055, dans la commune d'Eleu-dit-Leauwette (62); amendement n° 1056, dans la commune d'Élne (62); amendement n° 1057, dans la commune d'Encourtié (09); amendement n° 1058, dans la commune d'Engayrac (47); amendement n° 1059, dans la commune d'Engomer (09); amendement n° 1060, dans la commune d'Ennezat (63); amendement n° 1061, dans la commune d'Enquin-les-Mires (62); amendement n° 1062, dans la commune d'Ensisheim (68); amendement n° 1063, dans la commune d'Entraigues (63); amendement n° 1064, dans la commune d'Entre-Deux-Monts (39); amendement n° 1065, dans la commune d'Entrecasteaux (83); amendement n° 1066, dans la commune d'Entrechaux (84); amendement n° 1067, dans la commune d'Entrevennes (04); amendement n° 1068, dans la commune d'Espagne (10); amendement n° 1069, dans la commune d'Epeauroles (28); amendement n° 1070, dans la commune d'Épégard (27); amendement n° 1071, dans la commune d'Éperlecques (62); amendement n° 1072, dans la commune d'Épinay-sur-Seine (93); amendement n° 1073, dans la commune d'Épinouze (26); amendement n° 1074, dans la commune d'Épess (02); amendement n° 1075, dans la commune d'Épeville (80); amendement n° 1076, dans la commune d'Ércé (09); amendement n° 1077, dans la commune d'Érgué-Gabéric (29); amendement n° 1078, dans la commune d'Erstein (67); amendement n° 1079, dans la commune d'Esbarres (21); amendement n° 1080, dans la commune d'Escalais (40); amendement n° 1081, dans la commune d'Escamps (89); amendement n° 1082, dans la commune d'Escoutpont (59); amendement n° 1083, dans la commune d'Eschau (67); amendement n° 1084, dans la commune d'Escolives-Sainte-Camille (89); amendement n° 1085, dans la commune d'Escou (64); amendement n° 1086, dans la commune d'Escoubès (64); amendement n° 1087, dans la commune d'Escoussens (81); amendement n° 1088, dans la commune d'Escoutoux (63); amendement n° 1089, dans la commune d'Escueillens-et-Saint-Just-de-Bélengard (11); amendement n° 1090, dans la commune d'Esnes (59); amendement n° 1091, dans la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie (46); amendement n° 1092, dans la commune d'Espaly-Saint-Marcel (43); amendement n° 1093, dans la commune d'Esparron (31); amendement n° 1094, dans la commune d'Esparsac (82); amendement n° 1095, dans la commune d'Espas (32); amendement n° 1096, dans la commune d'Espinasse (63); amendement n° 1097, dans la commune d'Espinhal (63); amendement n° 1098, dans la commune d'Esplas (09); amendement n° 1099, dans la commune

d'Esquerdes (62); amendement n° 1100, dans la commune d'Esse (16); amendement n° 1101, dans la commune d'Essertenne-et-Cecey (70); amendement n° 1102, dans la commune d'Estabies (48); amendement n° 1103, dans la commune d'Estadens (31); amendement n° 1104, dans la commune d'Estarcarbon (31); amendement n° 1105, dans la commune d'Esternay (51); amendement n° 1106, dans la commune d'Estrablin (38); amendement n° 1107, dans la commune d'Estrebœuf (80); amendement n° 1108, dans la commune d'Estrée-Blanche (62); amendement n° 1109, dans la commune d'Estrée-Cauchy (62); amendement n° 1110, dans la commune d'Étapes (62); amendement n° 1111, dans la commune d'Étauliers (33); amendement n° 1112, dans la commune d'Éterpigny (62); amendement n° 1113, dans la commune d'Étigny (89); amendement n° 1114, dans la commune d'Étrépigny (08); amendement n° 1115, dans la commune d'Étreux (02); amendement n° 1116, dans la commune d'Étroussat (03); amendement n° 1117, dans la commune d'Étueffent (90); amendement n° 1118, dans la commune d'Évry (91); amendement n° 1119, dans la commune d'Eup (31); amendement n° 1120, dans la commune d'Exideuil (16); amendement n° 1121, dans la commune d'Eybens (38); amendement n° 1122, dans la commune d'Eybouleuf (87); amendement n° 1123, dans la commune d'Eymet (24); amendement n° 1124, dans la commune d'Eymoutiers (87); amendement n° 1125, dans la commune d'Eyres-Morcube (40); amendement n° 1126, dans la commune d'Eysines (33); amendement n° 1127, dans la commune de Clermont-le-Fort (31); amendement n° 1128, dans la commune de Clermont-Saves (32); amendement n° 1129, dans la commune de Cléry-le-Petit (55); amendement n° 1130, dans la commune de Clesse (71); amendement n° 1131, dans la commune de Clichy (92); amendement n° 1132, dans la commune de Clonas-sur-Varèze (38); amendement n° 1133, dans la commune de Clouange (57); amendement n° 1134, dans la commune de Coarraze (64); amendement n° 1135, dans la commune de Cobonne (26); amendement n° 1136, dans la commune de Cocheren (57); amendement n° 1137, dans la commune de Cagnet (38); amendement n° 1138, dans la commune de Cogny (60); amendement n° 1139, dans la commune de Cogolin (83); amendement n° 1140, dans la commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier (73); amendement n° 1141, dans la commune de Coisevaux (70); amendement n° 1142, dans la commune de Collet (59); amendement n° 1143, dans la commune de Collioure (66); amendement n° 1144, dans la commune de Collobrières (83); amendement n° 1145, dans la commune de Collorgues (30); amendement n° 1146, dans la commune de Colombelles (14); amendement n° 1147, dans la commune de Colonzelle (26); amendement n° 1148, dans la commune de Coltine (15); amendement n° 1149, dans la commune de Coly (24); amendement n° 1150, dans la commune de Comberjon (70); amendement n° 1151, dans la commune de Comblanchien (21); amendement n° 1152, dans la commune de Combovin (26); amendement n° 1153, dans la commune de Comiac (46); amendement n° 1154, dans la commune de Commenailles (39); amendement n° 1155, dans la commune de Commeny (03); amendement n° 1156, dans la commune de Commercy (55); amendement n° 1157, dans la commune de Communay (69); amendement n° 1158, dans la commune de Compreignac (87); amendement n° 1159, dans la commune de Concarneau (29); amendement n° 1160, dans la commune de Conches-en-Ouche (27); amendement n° 1161, dans la commune de Condamine (39);

amendement n° 1162, dans la commune de Condat-en-Combraille (63); amendement n° 1163, dans la commune de Condat-les-Montboissier (63); amendement n° 1164, dans la commune de Condat-sur-Trincou (24); amendement n° 1165, dans la commune de Condat-sur-Vienne (87); amendement n° 1166, dans la commune de Condom (32); amendement n° 1167, dans la commune de Condtieu (69); amendement n° 1168, dans la commune de Conflandey (70); amendement n° 1169, dans la commune de Conflans-Sainte-Honorine (78); amendement n° 1170, dans la commune de Confolens (16); amendement n° 1171, dans la commune de Confracourt (70); amendement n° 1172, dans la commune de Congénies (30); amendement n° 1173, dans la commune de Conilhac-Corbières (11); amendement n° 1174, dans la commune de Conne-de-la-Barde (23); amendement n° 1175, dans la commune de Consigny (52); amendement n° 1176, dans la commune de Contrexéville (88); amendement n° 1177, dans la commune de Contrisson (55); amendement n° 1178, dans la commune de Corbarieu (82); amendement n° 1179, dans la commune de Corbas (69); amendement n° 1180, dans la commune de Corbeny (02); amendement n° 1181, dans la commune de Corbères-Abères (64); amendement n° 1182, dans la commune de Corbès (30); amendement n° 1183, dans la commune de Corconne (30); amendement n° 1184, dans la commune de Cordesse (71); amendement n° 1185, dans la commune de Cognac-sur-L'Isle (23); amendement n° 1186, dans la commune de Corlay (22); amendement n° 1187, dans la commune de Cormeray (41); amendement n° 1188, dans la commune de Cormontreuil (51); amendement n° 1189, dans la commune de Cormost (10); amendement n° 1190, dans la commune de Corneilhan (34); amendement n° 1191, dans la commune de Corneillan (32); amendement n° 1192, dans la commune de Cornusse (18); amendement n° 1193, dans la commune de Corny-sur-Moselle (57); amendement n° 1194, dans la commune de Corps (38); amendement n° 1195, dans la commune de Cortevaix (71); amendement n° 1196, dans la commune de Coslédra-Lube-Boast (64); amendement n° 1197, dans la commune de Cosnac (19); amendement n° 1198, dans la commune de Costaros (43); amendement n° 1199, dans la commune de Cottenchy (80); amendement n° 1200, dans la commune de Coubon (43); amendement n° 1201, dans la commune de Coudekerque-Branche (59); amendement n° 1202, dans la commune de Coudes (63); amendement n° 1203, dans la commune de Coudoux (13); amendement n° 1204, dans la commune de Coudray (53); amendement n° 1205, dans la commune de Coudres (27); amendement n° 1206, dans la commune de Couffi (41); amendement n° 1207, dans la commune de Couladere (31); amendement n° 1208, dans la commune de Coulanges-les-Nevers (58); amendement n° 1209, dans la commune de Coulonges (72); amendement n° 1210, dans la commune de Coulounieix-Chamiers (24); amendement n° 1211, dans la commune de Coulx (47); amendement n° 1212, dans la commune de Courbepine (27); amendement n° 1213, dans la commune de Courcelles (17); amendement n° 1214, dans la commune de Courcelles-au-Bois (80); amendement n° 1215, dans la commune de Courcelles-lès-Lens (62); amendement n° 1216, dans la commune de Courcouronnes (91); amendement n° 1217, dans la commune de Courbanel (11); amendement n° 1218, dans la commune de Cournon-d'Auvergne (63); amendement n° 1219, dans la commune de Cournonterral (34); amendement n° 1220, dans la commune de Courrières (62); amendement n° 1221, dans la

commune de Cours (46) ; amendement n° 1222, dans la commune de Cours-de-Monségur (33) ; amendement n° 1223, dans la commune de Courtiliers (72) ; amendement n° 1224, dans la commune de Coursautes-les-Forges (55) ; amendement n° 1225, dans la commune de Couvrou-et-Aumencour (02) ; amendement n° 1226, dans la commune de Couze-et-Saint-Front (24) ; amendement n° 1227, dans la commune de Couzeix (87) ; amendement n° 1228, dans la commune de Cozzano (20) ; amendement n° 1229, dans la commune de Cran-Gevrier (74) ; amendement n° 1230, dans la commune de Crançor (39) ; amendement n° 1231, dans la commune de Crandelles (15) ; amendement n° 1232, dans la commune de Craonnelle (02) ; amendement n° 1233, dans la commune de Crastes (32) ; amendement n° 1234, dans la commune de Cravanche (90) ; amendement n° 1235, dans la commune de Crayssac (46) ; amendement n° 1236, dans la commune de Crégy-lès-Meaux (77) ; amendement n° 1237, dans la commune de Creissan (34) ; amendement n° 1238, dans la commune de Créon (33) ; amendement n° 1239, dans la commune de Crépond (21) ; amendement n° 1240, dans la commune de Créquy (62) ; amendement n° 1241, dans la commune de Crespin (81) ; amendement n° 1242, dans la commune de Cressia (39) ; amendement n° 1243, dans la commune du Crest (26) ; amendement n° 1244, dans la commune de Créteil (94) ; amendement n° 1245, dans la commune de Crevant (36) ; amendement n° 1246, dans la commune de Crévin (35) ; amendement n° 1247, dans la commune de Creysse (24) ; amendement n° 1248, dans la commune de Crocq (23) ; amendement n° 1249, dans la commune de Cros (30) ; amendement n° 1250, dans la commune de Cros-de-Montvert (15) ; amendement n° 1251, dans la commune de Crosne (91) ; amendement n° 1252, dans la commune de Crouy (02) ; amendement n° 1253, dans la commune de Croze (23) ; amendement n° 1254, dans la commune de Cruas (07) ; amendement n° 1255, dans la commune de Cruscades (11) ; amendement n° 1256, dans la commune de Cruviers-Lascours (30) ; amendement n° 1257, dans la commune de Cruzy (34) ; amendement n° 1258, dans la commune de Cubières-sur-Cinoble (11) ; amendement n° 1259, dans la commune de Cubjac (24) ; amendement n° 1260, dans la commune de Cubrial (25) ; amendement n° 1261, dans la commune de Cubzac-les-Ponts (33) ; amendement n° 1262, dans la commune de Cucugnan (11) ; amendement n° 1263, dans la commune de Cuffies (02) ; amendement n° 1264, dans la commune de Cuffy (18) ; amendement n° 1265, dans la commune de Cuguen (35) ; amendement n° 1266, dans la commune de Cuincy (50) ; amendement n° 1267, dans la commune de Fabas (09) ; amendement n° 1268, dans la commune de Fabras (07) ; amendement n° 1269, dans la commune de Faches-Thumesnil (59) ; amendement n° 1270, dans la commune de Faget-Abbatial (32) ; amendement n° 1271, dans la commune de Fameck (57) ; amendement n° 1272, dans la commune de Farges-Allichamps (18) ; amendement n° 1273, dans la commune de Fauch (81) ; amendement n° 1274, dans la commune de Faucherolles (47) ; amendement n° 1275, dans la commune de Faulquemont (57) ; amendement n° 1276, dans la commune de Faussergues (81) ; amendement n° 1277, dans la commune de Faux-la-Montagne (23) ; amendement n° 1278, dans la commune de Faux-Mazuras (23) ; amendement n° 1279, dans la commune de Favaiello (20) ; amendement n° 1280, dans la commune de Fauerges (74) ; amendement n° 1281, dans la commune de Fayolles (46) ; amendement n° 1282, dans la commune de Féas (64) ; amendement n° 1283, dans la commune de

Fécamp (76) ; amendement n° 1284, dans la commune de Fèche-l'Église (90) ; amendement n° 1285, dans la commune de Félines (07) ; amendement n° 1286, dans la commune de Fendeille (11) ; amendement n° 1287, dans la commune de Feniers (23) ; amendement n° 1288, dans la commune de Fénols (81) ; amendement n° 1289, dans la commune de Fenouillet (31) ; amendement n° 1290, dans la commune de Fenouillet (66) ; amendement n° 1291, dans la commune de Ferce (44) ; amendement n° 1292, dans la commune de Ferel (56) ; amendement n° 1293, dans la commune de Ferolles (45) ; amendement n° 1294, dans la commune de Ferques (62) ; amendement n° 1295, dans la commune de Ferrals-lès-Corbères (11) ; amendement n° 1296, dans la commune de Ferran (11) ; amendement n° 1297, dans la commune de Ferrière-la-Petite (59) ; amendement n° 1298, dans la commune de Ferrières-Poussarou (34) ; amendement n° 1299, dans la commune de Ferrières-sur-Ariège (09) ; amendement n° 1300, dans la commune de Feschés-le-Châtel (25) ; amendement n° 1301, dans la commune de Feuchy (62) ; amendement n° 1302, dans la commune de Feugarolles (47) ; amendement n° 1303, dans la commune de Feuilla (11) ; amendement n° 1304, dans la commune de Feytiat (87) ; amendement n° 1305, dans la commune de Figanières (83) ; amendement n° 1306, dans la commune de Figeac (46) ; amendement n° 1307, dans la commune de Fismes (51) ; amendement n° 1308, dans la commune de Fitiellieu (38) ; amendement n° 1309, dans la commune de Fitou (11) ; amendement n° 1310, dans la commune de Fitz-James (60) ; amendement n° 1311, dans la commune de Flaujagues (33) ; amendement n° 1312, dans la commune de Flavigny (18) ; amendement n° 1313, dans la commune de Fléac-sur-Seugne (17) ; amendement n° 1314, dans la commune de Flers (61) ; amendement n° 1315, dans la commune de Fleurat (23) ; amendement n° 1316, dans la commune de Fleury-sur-Orne (14) ; amendement n° 1317, dans la commune de Fligny (08) ; amendement n° 1318, dans la commune de Flipou (27) ; amendement n° 1319, dans la commune de Flirey (54) ; amendement n° 1320, dans la commune de Floirac (33) ; amendement n° 1321, dans la commune de Floirac (46) ; amendement n° 1322, dans la commune de Florac (48) ; amendement n° 1323, dans la commune de Florange (57) ; amendement n° 1324, dans la commune de Florensac (34) ; amendement n° 1325, dans la commune de Florimont-Gaumier (24) ; amendement n° 1326, dans la commune de Floudes (33) ; amendement n° 1327, dans la commune de Floure (11) ; amendement n° 1328, dans la commune de Fluquières (62) ; amendement n° 1329, dans la commune de Focicchia (20) ; amendement n° 1330, dans la commune de Foissac (30) ; amendement n° 1331, dans la commune de Foix (09) ; amendement n° 1332, dans la commune de Fonsorbes (31) ; amendement n° 1333, dans la commune de Fontaine-Heudebourg (27) ; amendement n° 1334, dans la commune de Fontaine-lès-Luxeuil (70) ; amendement n° 1335, dans la commune de Fontaine-Notre-Dame (59) ; amendement n° 1336, dans la commune de Fontainebrux (39) ; amendement n° 1337, dans la commune de Fontanges (15) ; amendement n° 1338, dans la commune de Fontcouverte (11) ; amendement n° 1339, dans la commune de Fontenay-en-Parisis (95) ; amendement n° 1340, dans la commune de Fontenay-sur-Loing (45) ; amendement n° 1341, dans la commune de Fontenilles (31) ; amendement n° 1342, dans la commune de Fontenois-lès-Montbozon (70) ; amendement n° 1343, dans la commune de Fontenoy (02) ; amendement n° 1344, dans la commune de Fontes (34) ; amendement n° 1345, dans la commune de Fontet (33) ; amendement

n° 1346, dans la commune de Fonties-d'Aude (11); amendement n° 1347, dans la commune de Fontjoncouse (11); amendement n° 1348, dans la commune de Fontvannes (10); amendement n° 1349, dans la commune de Fontvieille (13); amendement n° 1350, dans la commune de Forcalquier (04); amendement n° 1351, dans la commune de Fornierie (60); amendement n° 1352, dans la commune de Fort-Mardyck (59); amendement n° 1353, dans la commune de Fosse (41); amendement n° 1354, dans la commune de Fosses-et-Baleysac (33); amendement n° 1355, dans la commune de Foucherans (39); amendement n° 1356, dans la commune de Foucherans (25); amendement n° 1357, dans la commune de Fouchères (89); amendement n° 1358, dans la commune de Fouchy (67); amendement n° 1359, dans la commune de Foug (54); amendement n° 1360, dans la commune de Fougaron (31); amendement n° 1361, dans la commune de Fougères (35); amendement n° 1362, dans la commune de Foulayronnes (47); amendement n° 1363, dans la commune de Fouquières-lès-Lens (62); amendement n° 1364, dans la commune de Fouras (17); amendement n° 1365, dans la commune de Fourchambault (58); amendement n° 1366, dans la commune de Fournies-Cabardes (11); amendement n° 1367, dans la commune de Fourques (30); amendement n° 1368, dans la commune de Fourques-sur-Garonne (47); amendement n° 1369, dans la commune de Fraignot-et-Vesurotte (21); amendement n° 1370, dans la commune de Fraisans (39); amendement n° 1371, dans la commune de Fraisse-sur-Agout (34); amendement n° 1372, dans la commune de Fraissines (81); amendement n° 1373, dans la commune de Fraize (88); amendement n° 1374, dans la commune de Francazal (09); amendement n° 1375, dans la commune de Francheville (69); amendement n° 1376, dans la commune de Francheville (27); amendement n° 1377, dans la commune de Frechet-Aure (65); amendement n° 1378, dans la commune de Fréhel (22); amendement n° 1379, dans la commune de Frejairrolles (81); amendement n° 1380, dans la commune de Freneuse-sur-Risle (27); amendement n° 1381, dans la commune de Fresnes (94); amendement n° 1382, dans la commune de Fresnes-au-Mont (55); amendement n° 1383, dans la commune de Fresney (27); amendement n° 1384, dans la commune de Fresnicourt-le-Dolmen (62); amendement n° 1385, dans la commune de Fresnoy-le-Luat (60); amendement n° 1386, dans la commune de Fresselines (23); amendement n° 1387, dans la commune de Fretin (59); amendement n° 1388, dans la commune de Freyming-Merlebach (57); amendement n° 1389, dans la commune de Frignicourt (51); amendement n° 1390, dans la commune de Froncles (52); amendement n° 1391, dans la commune de Frontenac (33); amendement n° 1392, dans la commune de Fronteney-Rohan (79); amendement n° 1393, dans la commune de Frontignan (34); amendement n° 1394, dans la commune de Frotey-les-Laire (70); amendement n° 1395, dans la commune de Frouzins (31); amendement n° 1396, dans la commune de Fruges (62); amendement n° 1397, dans la commune de Furnay (68); amendement n° 1398, dans la commune de Fumel (47); amendement n° 1399, dans la commune de Furmeyer (05); amendement n° 1400, dans la commune de Fussy (18); amendement n° 1401, dans la commune de Fustignac (31); amendement n° 1402, dans la commune de Fuveau (13); amendement n° 1403, dans la commune de Gabarret (40); amendement n° 1404, dans la commune de Gageac-et-Rouillac (24); amendement n° 1405, dans la commune de Gagnières (30); amende-

ment n° 1406, dans la commune de Gaillères (40); amendement n° 1407, dans la commune de Gaillion (27); amendement n° 1408, dans la commune de Gajan (09); amendement n° 1409, dans la commune de Galapian (47); amendement n° 1410, dans la commune de Galinagues (11); amendement n° 1411, dans la commune de Gallargues-le-Montueux (30); amendement n° 1412, dans la commune de Gamarde-les-Bains (40); amendement n° 1413, dans la commune de Ganac (09); amendement n° 1414, dans la commune de Ganges (34); amendement n° 1415, dans la commune de Gannat (03); amendement n° 1416, dans la commune de Ganties (31); amendement n° 1417, dans la commune de Gardie (11); amendement n° 1418, dans la commune de Gardouch (31); amendement n° 1419, dans la commune de Garganvillar (82); amendement n° 1420, dans la commune de Garlan (29); amendement n° 1421, dans la commune de Garlede-Mondebar (64); amendement n° 1422, dans la commune de Garlin (64); amendement n° 1423, dans la commune de Garrosse (40); amendement n° 1424, dans la commune de Gauciel (27); amendement n° 1425, dans la commune de Gaudonville (32); amendement n° 1426, dans la commune de Gavaudun (47); amendement n° 1427, dans la commune de Gayan (65); amendement n° 1428, dans la commune de Gazaupouy (32); amendement n° 1429, dans la commune de Gazave (65); amendement n° 1430, dans la commune de Genat (09); amendement n° 1431, dans la commune de Genelard (71); amendement n° 1432, dans la commune de Generargues (30); amendement n° 1433, dans la commune de Genolhac (30); amendement n° 1434, dans la commune de Gensac-de-Boulogne (31); amendement n° 1435, dans la commune de Gensac-sur-Garonne (31); amendement n° 1436, dans la commune de Gentioux-Pigerolles (23); amendement n° 1437, dans la commune de Gergy (71); amendement n° 1438, dans la commune de Germ (65); amendement n° 1439, dans la commune de Gerzat (63); amendement n° 1440, dans la commune de Gesties (09); amendement n° 1441, dans la commune de Gevigney-et-Mercey (70); amendement n° 1442, dans la commune de Gevrey-Chambertin (21); amendement n° 1443, dans la commune de Giat (63); amendement n° 1444, dans la commune de Gien-sur-Cure (58); amendement n° 1445, dans la commune de Gières (38); amendement n° 1446, dans la commune de Gigean (34); amendement n° 1447, dans la commune de Gignac (34); amendement n° 1448, dans la commune de Gignac (46); amendement n° 1449, dans la commune de Gigouzac (46); amendement n° 1450, dans la commune de Gilly-sur-Loire (71); amendement n° 1451, dans la commune de Gimar (82); amendement n° 1452, dans la commune de Gimeaux (63); amendement n° 1453, dans la commune de Gimel (19); amendement n° 1454, dans la commune des Eglises-d'Argenteuil (17); amendement n° 1455, dans la commune de Ginasservis (83); amendement n° 1456, dans la commune de Ginouillac (46); amendement n° 1457, dans la commune de Giromagny (90); amendement n° 1458, dans la commune de Giscaro (32); amendement n° 1459, dans la commune de Giuncaggio (20); amendement n° 1460, dans la commune de Givenchy-en-Gohelle (62); amendement n° 1461, dans la commune de Gizy (02); amendement n° 1462, dans la commune de Giaine-Montaignut (63); amendement n° 1463, dans la commune de Glendon (87); amendement n° 1464, dans la commune de Glanges (87); amendement n° 1465, dans la commune de Gournay-en-Bray (76); amendement n° 1466, dans la commune de Gousse (40); amendement n° 1467, dans la commune de Gouves (62); amende-

ment n° 1468, dans la commune de Gouville (27); amendement n° 1469, dans la commune de Goyave (97); amendement n° 1470, dans la commune de Gramazie (11); amendement n° 1471, dans la commune de Grambois (84); amendement n° 1472, dans la commune de Gramont (82); amendement n° 1473, dans la commune de Grancey-le-Château-Neuville (21); amendement n° 1474, dans la commune de Grand-Charmont (25); amendement n° 1475, dans la commune de Grand-Couronne (76); amendement n° 1476, dans la commune de Grand-Fort-Philippe (59); amendement n° 1477, dans la commune de Grande-Synthe (59); amendement n° 1478, dans la commune de Grandvellet-Le-Perrenot (70); amendement n° 1479, dans la commune de Granès (11); amendement n° 1480, dans la commune de Granges-sur-Voigné (88); amendement n° 1481, dans la commune de Granier (73); amendement n° 1482, dans la commune de Grans (13); amendement n° 1483, dans la commune de Gratens (31); amendement n° 1484, dans la commune de Grattepanche (80); amendement n° 1485, dans la commune de Graulhet (81); amendement n° 1486, dans la commune de Grauves (51); amendement n° 1487, dans la commune de Gravelines (59); amendement n° 1488, dans la commune de Gravelotte (57); amendement n° 1489, dans la commune de Gray-la-Ville (70); amendement n° 1490, dans la commune de Grayan-et-l'Hôpital (33); amendement n° 1491, dans la commune de Gréasque (13); amendement n° 1492, dans la commune de Greffeil (11); amendement n° 1493, dans la commune de Grenade (31); amendement n° 1494, dans la commune de Grépiac (31); amendement n° 1495, dans la commune de Grésy-sur-Aix (73); amendement n° 1496, dans la commune de Grézels (46); amendement n° 1497, dans la commune de Grézes (46); amendement n° 1498, dans la commune de Grignols (24); amendement n° 1499, dans la commune de Grignon (73); amendement n° 1500, dans la commune de Grimonviller (54); amendement n° 1501, dans la commune de Grives (24); amendement n° 1502, dans la commune de Groléjac (24); amendement n° 1503, dans la commune de Gron (18); amendement n° 1504, dans la commune de Grosagny (90); amendement n° 1505, dans la commune de Grosseœuvre (27); amendement n° 1506, dans la commune de Guéméné-Penfao (44); amendement n° 1507, dans la commune de Guéméné-sur-Scorff (56); amendement n° 1508, dans la commune de Guénange (57); amendement n° 1509, dans la commune de Guéret (23); amendement n° 1510, dans la commune de Guérigny (58); amendement n° 1511, dans la commune de Guerlesquin (29); amendement n° 1512, dans la commune de Guerpont (55); amendement n° 1513, dans la commune de Gueugnon (71); amendement n° 1514, dans la commune de Guichainville (27); amendement n° 1515, dans la commune de Guilvinec (29); amendement n° 1516, dans la commune de Guimaëc (29); amendement n° 1517, dans la commune de Guipel (35); amendement n° 1518, dans la commune de Guiscard (60); amendement n° 1519, dans la commune de Guise (02); amendement n° 1520, dans la commune de Guisy (62); amendement n° 1521, dans la commune de Gurcy-le-Châtel (77); amendement n° 1522, dans la commune de Guyancourt (78); amendement n° 1523, dans la commune de Guyencourt (02); amendement n° 1524, dans la commune de Habas (40); amendement n° 1525, dans la commune de Haget (32); amendement n° 1526, dans la commune de Haillincourt (62); amendement n° 1527, dans la commune de Haisnes (62); amendement n° 1528, dans la commune

de Halluin (59); amendement n° 1529, dans la commune de Hannappes (08); amendement n° 1530, dans la commune de Hannogne-Saint-Martin (08); amendement n° 1531, dans la commune de Hantay (59); amendement n° 1532, dans la commune de Haraucourt (08); amendement n° 1533, dans la commune de Harcigny (02); amendement n° 1534, dans la commune de Harly (02); amendement n° 1535, dans la commune de Haspres (59); amendement n° 1536, dans la commune de Hattenville (76); amendement n° 1537, dans la commune de Haudrecy (08); amendement n° 1538, dans la commune de Haussignémont (51); amendement n° 1539, dans la commune de Haut-Mauco (40); amendement n° 1540, dans la commune de Hautecour (39); amendement n° 1541, dans la commune de Hauteluçe (73); amendement n° 1542, dans la commune de Hautes-Duyes (04); amendement n° 1543, dans la commune de Hautesvignes (47); amendement n° 1544, dans la commune de Hauteville-Lompnes (01); amendement n° 1545, dans la commune de Hautvillers (51); amendement n° 1546, dans la commune de Haux (33); amendement n° 1547, dans la commune de Haybes (08); amendement n° 1548, dans la commune de Hèches (65); amendement n° 1549, dans la commune de Helfaut (62); amendement n° 1550, dans la commune de Hellemes (59); amendement n° 1551, dans la commune de Hendaye (64); amendement n° 1552, dans la commune de Hénin-Beaumont (62); amendement n° 1553, dans la commune de Hénon (22); amendement n° 1554, dans la commune de Herbignac (44); amendement n° 1555, dans la commune de Hérimoncourt (25); amendement n° 1556, dans la commune de Herlies (59); amendement n° 1557, dans la commune de Herpelmont (88); amendement n° 1558, dans la commune de Hérouville-Saint-Clair (14); amendement n° 1559, dans la commune de Herran (31); amendement n° 1560, dans la commune de Hesdin (62); amendement n° 1561, dans la commune de Hestrud (59); amendement n° 1562, dans la commune de Heume-l'Eglise (63); amendement n° 1563, dans la commune de Heuringhem (62); amendement n° 1564, dans la commune de Hières-sur-Amby (38); amendement n° 1565, dans la commune de Hinges (62); amendement n° 1566, dans la commune de Homps (11); amendement n° 1567, dans la commune de Hon-Hergies (59); amendement n° 1568, dans la commune de Honnechy (59); amendement n° 1569, dans la commune de Hounoux (11); amendement n° 1570, dans la commune de Houplin-Ancoisne (59); amendement n° 1571, dans la commune de Housséville (54); amendement n° 1572, dans la commune de Huby-Saint-Leu (62); amendement n° 1573, dans la commune de Huest (27); amendement n° 1574, dans la commune de Hulluch (62); amendement n° 1575, dans la commune de Huriel (03); amendement n° 1576, dans la commune d'Hurtières (38); amendement n° 1577, dans la commune d'Ibos (65); amendement n° 1578, dans la commune d'Idrac-Respailès (32); amendement n° 1579, dans la commune d'Idz-Saint-Roch (18); amendement n° 1580, dans la commune d'Ifs (14); amendement n° 1581, dans la commune d'Ignaux (09); amendement n° 1582, dans la commune d'Ilhet (65); amendement n° 1583, dans la commune d'Illat (09); amendement n° 1584, dans la commune d'Imphy (58); amendement n° 1585, dans la commune d'Inziac-Lochrist (56); amendement n° 1586, dans la commune d'Isberges (62); amendement n° 1587, dans la commune d'Isle (87); amendement n° 1588, dans la commune d'Ispeure (64); amendement n° 1589, dans la commune d'Issepts (46); amendement n° 1590,

dans la commune d'Isserteaux (63); amendement n° 1591, dans la commune d'Issigeac (24); amendement n° 1592, dans la commune d'Issoudun (36); amendement n° 1593, dans la commune d'Istres (13); amendement n° 1594, dans la commune d'Itteville (91); amendement n° 1595, dans la commune d'Iwuy (59); amendement n° 1596, dans la commune d'Izaourt (65); amendement n° 1597, dans la commune d'Izaut-de-l'Hôtel (31); amendement n° 1598, dans la commune d'Izaux (65); amendement n° 1599, dans la commune d'Izeute (64); amendement n° 1600, dans la commune d'Izotges (32); amendement n° 1601, dans la commune de Jacou (34); amendement n° 1602, dans la commune de Jalesches (23); amendement n° 1603, dans la commune de Jaligny-sur-Besbre (03); amendement n° 1604, dans la commune de Jalogny (71); amendement n° 1605, dans la commune de Jarnac-Champagne (17); amendement n° 1606, dans la commune de Jaujac (07); amendement n° 1607, dans la commune de Jausiers (09); amendement n° 1608, dans la commune de Jegun (32); amendement n° 1609, dans la commune de Jenzat (03); amendement n° 1610, dans la commune de Jésonville (88); amendement n° 1611, dans la commune de Jermont (59); amendement n° 1612, dans la commune de Jézeau (65); amendement n° 1613, dans la commune de Joncels (34); amendement n° 1614, dans la commune de Jonquières (11); amendement n° 1615, dans la commune de Jonval (08); amendement n° 1616, dans la commune de Jocerand (63); amendement n° 1617, dans la commune de Jouaignes (02); amendement n° 1618, dans la commune de Joucas (84); amendement n° 1619, dans la commune de Jouet-sur-l'Aubois (18); amendement n° 1620, dans la commune de Jouqueviel (81); amendement n° 1621, dans la commune de Joyeuse (07); amendement n° 1622, dans la commune de Jugon-les-Lacs (22); amendement n° 1623, dans la commune de Juillac-Coq (16); amendement n° 1624, dans la commune de Juilles (32); amendement n° 1625, dans la commune de Jumeaux (63); amendement n° 1626, dans la commune de Jumièges (76); amendement n° 1627, dans la commune de Jussas (17); amendement n° 1628, dans la commune de Justian (32); amendement n° 1629, dans la commune de Juvisy-sur-Orge (91); amendement n° 1630, dans la commune de Juzet-d'Izaut (31); amendement n° 1631, dans la commune de Lavigliedieu (07); amendement n° 1632, dans la commune de Laveyron (26); amendement n° 1633, dans la commune de Lavérune (34); amendement n° 1634, dans la commune de Laverantière (46); amendement n° 1635, dans la commune de Lavelanet-de-Comminges (31); amendement n° 1636, dans la commune de Lavelanet (09); amendement n° 1637, dans la commune de Lavaur (81); amendement n° 1638, dans la commune de Lavardens (32); amendement n° 1639, dans la commune de Lavans-lès-Saint-Claude (39); amendement n° 1640, dans la commune de Laval-Saint-Roman (30); amendement n° 1641, dans la commune de Laval-Pradel (30); amendement n° 1642, dans la commune de Laval (38); amendement n° 1643, dans la commune de Laval (53); amendement n° 1644, dans la commune de Laval (63); amendement n° 1645, dans la commune de Lauzerville (31); amendement n° 1646, dans la commune de Lauret (40); amendement n° 1647, dans la commune de Laureman (22); amendement n° 1648, dans la commune de Laure-Minervois (11); amendement n° 1649, dans la commune de Lauraguel (11); amendement n° 1650, dans la commune de Laumac (31); amendement n° 1651, dans la commune de Latrape (31); amendement n° 1652, dans la commune de Latoue (31); amendement n° 1653, dans la

commune de Lassur (09); amendement n° 1654, dans la commune de Lasserre (09); amendement n° 1655, dans la commune de Lascelle (15); amendement n° 1656, dans la commune de Larra (31); amendement n° 1657, dans la commune de Laroque-de-Fa (11); amendement n° 1658, dans la commune de Laroque (34); amendement n° 1659, dans la commune de Larodde (63); amendement n° 1660, dans la commune de Larnaud (39); amendement n° 1661, dans la commune de Larmor-Plage (56); amendement n° 1662, dans la commune de Larivière (90); amendement n° 1663, dans la commune de La Réole (31); amendement n° 1664, dans la commune de La Redorte (11); amendement n° 1665, dans la commune de Larçay (37); amendement n° 1666, dans la commune de Lardy (91); amendement n° 1667, dans la commune de Larcat (09); amendement n° 1668, dans la commune de Larbey (40); amendement n° 1669, dans la commune de Laran (65); amendement n° 1670, dans la commune de Laps (63); amendement n° 1671, dans la commune de La Prade (11); amendement n° 1672, dans la commune dans la commune de La Plume (47); amendement n° 1673, dans la commune de La Pleau (19); amendement n° 1674, dans la commune de La Peyrouse (63); amendement n° 1675, dans la commune de Lapège (09); amendement n° 1676, dans la commune de Laparade (47); amendement n° 1677, dans la commune de La Panouse (12); amendement n° 1678, dans la commune de Lapalud (84); amendement n° 1679, dans la commune de Lanzaç (46); amendement n° 1680, dans la commune de Lanvenegen (56); amendement n° 1681, dans la commune de Lantheil (14); amendement n° 1682, dans la commune de Lanta (31); amendement n° 1683, dans la commune de Lansargues (34); amendement n° 1684, dans la commune de Lans-en-Vercors (38); amendement n° 1685, dans la commune de Lannion (22); amendement n° 1686, dans la commune de Lannecaube (64); amendement n° 1687, dans la commune de Lanne-Soubiran (32); amendement n° 1688, dans la commune de Lan-Meur (29); amendement n° 1689, dans la commune de Laniscat (22); amendement n° 1690, dans la commune de Langueux (22); amendement n° 1691, dans la commune de Langres (52); amendement n° 1692, dans la commune de Langon (33); amendement n° 1693, dans la commune de Langon (41); amendement n° 1694, dans la commune de Langogne (48); amendement n° 1695, dans la commune de Langlade (30); amendement n° 1696, dans la commune de Lamet (11); amendement n° 1697, dans la commune de Landremont (54); amendement n° 1698, dans la commune de Landreges (59); amendement n° 1699, dans la commune de Landerneau (29); amendement n° 1700, dans la commune d'Ubraye (04); amendement n° 1701, dans la commune d'Ubraye (04); amendement n° 1702, dans la commune d'Ucel (07); amendement n° 1703, dans la commune d'Uckange (57); amendement n° 1704, dans la commune d'Unac (09); amendement n° 1705, dans la commune d'Urcel (02); amendement n° 1706, dans la commune d'Urzy (58); amendement n° 1707, dans la commune d'Usson (63); amendement n° 1708, dans la commune d'Ustou (09); amendement n° 1709, dans la commune d'Uza (40); amendement n° 1710, dans la commune d'Uzer (07); amendement n° 1711, dans la commune de Vachères (04); amendement n° 1712, dans la commune de Vacquerie-Saint-Martin-Castries (34); amendement n° 1713, dans la commune de Vacquiers (31); amendement n° 1714, dans la commune de Vagnas (07); amendement n° 1715, dans la commune de Vailhausques (34); amendement n° 1716, dans la commune

de Vaison-la-Romaine (84) ; amendement n° 1717, dans la commune de Val-de-Chalvagne (04) ; amendement n° 1718, dans la commune de Val-de-Reuil (27) ; amendement n° 1719, dans la commune de Valbelle (04) ; amendement n° 1720, dans la commune de Valbonnais (38) ; amendement n° 1721, dans la commune de Valbonne (06) ; amendement n° 1722, dans la commune de Valderies (81) ; amendement n° 1723, dans la commune de Valdoie (90) ; amendement n° 1724, dans la commune de Valence (26) ; amendement n° 1725, dans la commune de Valence-sur-Baise (32) ; amendement n° 1726, dans la commune de Valensole (04) ; amendement n° 1727, dans la commune de Valentigney (25) ; amendement n° 1728, dans la commune de Valette (15) ; amendement n° 1729, dans la commune de Valeyrac (33) ; amendement n° 1730, dans la commune de Vallans (79) ; amendement n° 1731, dans la commune de Valleraugue (30) ; amendement n° 1732, dans la commune de Vallon-en-Sully (03) ; amendement n° 1733, dans la commune de Vallon-Pont-d'Arc (07) ; amendement n° 1734, dans la commune de Valmondois (95) ; amendement n° 1735, dans la commune de Valros (34) ; amendement n° 1736, dans la commune de Vals-les-Bains (07) ; amendement n° 1737, dans la commune de Vandenesse (58) ; amendement n° 1738, dans la commune de Vandœuvre-lès-Nancy (54) ; amendement n° 1739, dans la commune de Vandoncourt (25) ; amendement n° 1740, dans la commune de Vandrimare (27) ; amendement n° 1741, dans la commune de Vandy (08) ; amendement n° 1742, dans la commune de Vannes-le-Châtel (54) ; amendement n° 1743, dans la commune de Varades (44) ; amendement n° 1744, dans la commune de Varen (82) ; amendement n° 1745, dans la commune de Varennes-sur-Tèche (03) ; amendement n° 1746, dans la commune de Varès (47) ; amendement n° 1747, dans la commune de Varessia (39) ; amendement n° 1748, dans la commune de Varilhes (09) ; amendement n° 1749, dans la commune de Vasles (79) ; amendement n° 1750, dans la commune de Vatilieu (38) ; amendement n° 1751, dans la commune de Vauciennes (60) ; amendement n° 1752, dans la commune de Vauconcourt-Nervezain (70) ; amendement n° 1753, dans la commune de Vaudreville (31) ; amendement n° 1754, dans la commune de Vaudrey (39) ; amendement n° 1755, dans la commune de Vauhalla (91) ; amendement n° 1756, dans la commune de Vaulx-Vraucourt (62) ; amendement n° 1757, dans la commune de Vautebis (79) ; amendement n° 1758, dans la commune de Vauvenargues (13) ; amendement n° 1759, dans la commune de Vauvert (30) ; amendement n° 1760, dans la commune de Vaux-le-Moncelot (70) ; amendement n° 1761, dans la commune de Vaux-le-Pénil (77) ; amendement n° 1762, dans la commune de Vaux-lès-Rubigny (08) ; amendement n° 1763, dans la commune de Vayrac (46) ; amendement n° 1764, dans la commune de Vayres (87) ; amendement n° 1765, dans la commune de Veauchette (42) ; amendement n° 1766, dans la commune de Vèbre (09) ; amendement n° 1767, dans la commune de Vebron (48) ; amendement n° 1768, dans la commune de Velaux (13) ; amendement n° 1769, dans la commune de Vélioux (34) ; amendement n° 1770, dans la commune de Vellefrie (70) ; amendement n° 1771, dans la commune de Vendémian (34) ; amendement n° 1772, dans la commune de Vendin-le-Vieil (62) ; amendement n° 1773, dans la commune de Vendin-lès-Béthune (62) ; amendement n° 1774, dans la commune de Vendôme (24) ; amendement n° 1775, dans la commune de Vendôme (41) ; amendement n° 1776, dans la commune de Vendres (34) ; amendement n° 1777, dans la commune

de Venelles (13) ; amendement n° 1778, dans la commune de Venerque (31) ; amendement n° 1779, dans la commune de Veneux-les-Sablons (77) ; amendement n° 1780, dans la commune de Venizel (02) ; amendement n° 1781, dans la commune de Vennans (25) ; amendement n° 1782, dans la commune de Ventenac-Cabardès (11) ; amendement n° 1783, dans la commune de Ventenac-en-Minervois (11) ; amendement n° 1784, dans la commune de Vérargues (34) ; amendement n° 1785, dans la commune de Verchain-Maugre (59) ; amendement n° 1786, dans la commune de Verdalle (81) ; amendement n° 1787, dans la commune de Verdun (55) ; amendement n° 1788, dans la commune de Romilly-sur-Andelle (27) ; amendement n° 1789, dans la commune de Verfeil (31) ; amendement n° 1790, dans la commune de Vergeroux (17) ; amendement n° 1791, dans la commune de Véria (39) ; amendement n° 1792, dans la commune de Vernaux (09) ; amendement n° 1793, dans la commune de Verneuil-l'Étang (77) ; amendement n° 1794, dans la commune de Verneuil-sur-Vienne (87) ; amendement n° 1795, dans la commune de Verniolle (09) ; amendement n° 1796, dans la commune de Vernon (07) ; amendement n° 1797, dans la commune de Vernouillet (28) ; amendement n° 1798, dans la commune de Verosvres (71) ; amendement n° 1799, dans la commune de Verreries-de-Moussans (34) ; amendement n° 1800, dans la commune de Verrières (08) ; amendement n° 1801, dans la commune de Verseilles-le-Bas (52) ; amendement n° 1802, dans la commune de Vert-le-Petit (91) ; amendement n° 1803, dans la commune de Vert-Saint-Denis (77) ; amendement n° 1804, dans la commune de Verrain (59) ; amendement n° 1805, dans la commune de Vertolaye (63) ; amendement n° 1806, dans la commune de Vervins (02) ; amendement n° 1807, dans la commune de Vescomont (90) ; amendement n° 1808, dans la commune de Vescovato (20) ; amendement n° 1809, dans la commune de Vesud (02) ; amendement n° 1810, dans la commune de Vesly (27) ; amendement n° 1811, dans la commune de Vesoul (70) ; amendement n° 1812, dans la commune de Veynes (05) ; amendement n° 1813, dans la commune de Veyrières (15) ; amendement n° 1814, dans la commune de Vézac (24) ; amendement n° 1815, dans la commune de Vèze (15) ; amendement n° 1816, dans la commune de Vic-le-Comte (63) ; amendement n° 1817, dans la commune de Vic-le-Fesq (30) ; amendement n° 1818, dans la commune de Vic-sur-Aisne (02) ; amendement n° 1819, dans la commune de Vichel (63) ; amendement n° 1820, dans la commune de Vicq-d'Auribat (40) ; amendement n° 1821, dans la commune de Vielmanay (58) ; amendement n° 1822, dans la commune de Vienne (38) ; amendement n° 1823, dans la commune de Vieu-d'Izenave (01) ; amendement n° 1824, dans la commune de Vieussan (34) ; amendement n° 1825, dans la commune de Vieux-Boucau-les-Bains (40) ; amendement n° 1826, dans la commune de Vieux-Charmont (25) ; amendement n° 1827, dans la commune de Vieux-lès-Asfeld (08) ; amendement n° 1828, dans la commune de Vigneville (11) ; amendement n° 1829, dans la commune de Vignieu (38) ; amendement n° 1830, dans la commune de Villabé (91) ; amendement n° 1831, dans la commune de Villabon (18) ; amendement n° 1832, dans la commune de Villalier (11) ; amendement n° 1833, dans la commune de Villambard (24) ; amendement n° 1834, dans la commune de Villanière (11) ; amendement n° 1835, dans la commune de Villars-en-Val (11) ; amendement n° 1836, dans la commune de Villars-Saint-Anselme (11) ; amendement n° 1837, dans la commune de Villardebelle (11) ; amendement n° 1838,

dans la commune de Villardonnell (11); amendement n° 1839, dans la commune de Villargondran (73); amendement n° 1840, dans la commune de Villars (84); amendement n° 1841, dans la commune de Villars-le-Pautel (70); amendement n° 1842, dans la commune de Villasavary (11); amendement n° 1843, dans la commune de Villaudric (31); amendement n° 1844, dans la commune de Villebazy (11); amendement n° 1845, dans la commune de Villebrumier (82); amendement n° 1846, dans la commune de Villecloye (55); amendement n° 1847, dans la commune de Villedaigne (11); amendement n° 1848, dans la commune de Villedieu-sur-Indre (36); amendement n° 1849, dans la commune de Villedubert (11); amendement n° 1850, dans la commune de Villefagnan (16); amendement n° 1851, dans la commune de Villefloure (11); amendement n° 1852, dans la commune de Villefontaine (38); amendement n° 1853, dans la commune de Villefranche (32); amendement n° 1854, dans la commune de Villefranche-d'Albigeois (81); amendement n° 1855, dans la commune de Moca-Croce (20); amendement n° 1856, dans la commune de Villefranche-de-Lauragais (31); amendement n° 1857, dans la commune de Villefranche-sur-Cher (41); amendement n° 1858, dans la commune de Villegenon (18); amendement n° 1859, dans la commune de Villelongue-d'Aude (11); amendement n° 1860, dans la commune de Villelongue-dels-Monts (66); amendement n° 1861, dans la commune de Villemagne (11); amendement n° 1862, dans la commune de Villematier (31); amendement n° 1863, dans la commune de Villemoustaussou (11); amendement n° 1864, dans la commune de Villemur-sur-Tarn (31); amendement n° 1865, dans la commune de Villenave-d'Ornon (33); amendement n° 1866, dans la commune de Villeneuve (04); amendement n° 1867, dans la commune de Villeneuve-d'Ascq (59); amendement n° 1868, dans la commune de Villeneuve-de-Marsan (40); amendement n° 1869, dans la commune de Villeneuve-l'Archevêque (89); amendement n° 1870, dans la commune de Villeneuve-lès-Avignon (30); amendement n° 1871, dans la commune de Villeneuve-lès-Beziers (34); amendement n° 1872, dans la commune de Villeneuve-lès-Bouloc (31); amendement n° 1873, dans la commune de Villeneuve-lès-Montréal (11); amendement n° 1874, dans la commune de Villeneuve-Saint-Germain (02); amendement n° 1875, dans la commune de Villenoy (77); amendement n° 1876, dans la commune de Villeroy (41); amendement n° 1877, dans la commune de Villepiute (11); amendement n° 1878, dans la commune de Villeréal (47); amendement n° 1879, dans la commune de Villerouge-Termenès (11); amendement n° 1880, dans la commune de Villers (42); amendement n° 1881, dans la commune de Villers-aux-Dents (55); amendement n° 1882, dans la commune de Villers-Brulin (62); amendement n° 1883, dans la commune de Villers-Cernay (08); amendement n° 1884, dans la commune de Villers-Cotterets (02); amendement n° 1885, dans la commune de Villers-devant-Mouzon (08); amendement n° 1886, dans la commune de Villers-Farlay (39); amendement n° 1887, dans la commune de Villers-la-Faye (21); amendement n° 1888, dans la commune de Villers-les-Bois (39); amendement n° 1889, dans la commune de Villers-lès-Luxeuil (70); amendement n° 1890, dans la commune de Villers-Robert (39); amendement n° 1891, dans la commune de Villers-sous-Ailly (80); amendement n° 1892, dans la commune de Villers-Saint-Paul (60); amendement n° 1893, dans la commune de Villers-Vaudey (70); amendement n° 1894, dans la commune de Villes-sur-Auzon (84); amendement n° 1895, dans la

commune de Villesèque (46); amendement n° 1896, dans la commune de Villesèque-des-Corbières (11); amendement n° 1897, dans la commune de Villette-lès-Dole (59); amendement n° 1898, dans la commune de Villette-sur-Aube (10); amendement n° 1899, dans la commune de Villeurbanne (69); amendement n° 1900, dans la commune de Villiers-le-Bacle (91); amendement n° 1901, dans la commune de Villiers-le-Bel (95); amendement n° 1902, dans la commune de Villiers-le-Sez (58); amendement n° 1903, dans la commune de Villiers-sur-Marne (94); amendement n° 1904, dans la commune de Villognon (16); amendement n° 1905, dans la commune de Villosanges (63); amendement n° 1906, dans la commune de Vinassan (11); amendement n° 1907, dans la commune de Vinay (38); amendement n° 1908, dans la commune de Vincelles (39); amendement n° 1909, dans la commune de Roche-Charles-La-Mayrand (63); amendement n° 1910, dans la commune de Vincey (88); amendement n° 1911, dans la commune de Vingrau (66); amendement n° 1912, dans la commune de Vinon-sur-Verdon (83); amendement n° 1913, dans la commune de Viocourt (88); amendement n° 1914, dans la commune de Viodos-Abense-de-Bas (64); amendement n° 1915, dans la commune de Violaines (62); amendement n° 1916, dans la commune de Viols-en-Laval (34); amendement n° 1917, dans la commune de Virac (81); amendement n° 1918, dans la commune de Virazeil (47); amendement n° 1919, dans la commune de Vireux-Molain (08); amendement n° 1920, dans la commune de Virey-sous-Bar (10); amendement n° 1921, dans la commune de Virieu (38); amendement n° 1922, dans la commune de Viriville (38); amendement n° 1923, dans la commune de Viscomtat (63); amendement n° 1924, dans la commune de Vitrac (64); amendement n° 1925, dans la commune de Vitreux (39); amendement n° 1926, dans la commune de Vitrolles (13); amendement n° 1927, dans la commune de Vitry-en-Artois (62); amendement n° 1928, dans la commune de Vitry-le-François (51); amendement n° 1929, dans la commune de Vivier-au-Court (08); amendement n° 1930, dans la commune de Viviers (07); amendement n° 1931, dans la commune de Viviers (09); amendement n° 1932, dans la commune de Vix (21); amendement n° 1933, dans la commune de Volonne (04); amendement n° 1934, dans la commune de Volvic (65); amendement n° 1935, dans la commune de Volx (04); amendement n° 1936, dans la commune de Vouillé (79); amendement n° 1937, dans la commune de Voullème (86); amendement n° 1938, dans la commune de Vouneuil-sur-Vienne (86); amendement n° 1939, dans la commune de Vouziers (08); amendement n° 1940, dans la commune de Voves (28); amendement n° 1941, dans la commune de Vriage-aux-Bois (08); amendement n° 1942, dans la commune de Vrizey (08); amendement n° 1943, dans la commune de Vyans-le-Val (70); amendement n° 1944, dans la commune de Wadelincourt (08); amendement n° 1945, dans la commune de Waha-gnies (59); amendement n° 1946, dans la commune de Walincourt-Selvigny (59); amendement n° 1947, dans la commune de Wambercourt (62); amendement n° 1948, dans la commune de Wancourt (62); amendement n° 1949, dans la commune de Warluis (60); amendement n° 1950, dans la commune de Wassigny (08); amendement n° 1951, dans la commune de Waitrelos (59); amendement n° 1952, dans la commune de Wavrin (59); amendement n° 1953, dans la commune de Wicquinchem (62); amendement n° 1954, dans la commune de Wignehies (59); amendement n° 1955, dans la commune de Willems (59); amendement n° 1956,

dans la commune de Willeval (62); amendement n° 1957, dans la commune de Wimereux (62); amendement n° 1958, dans la commune de Wingles (62); amendement n° 1959, dans la commune de Wittenheim (68); amendement n° 1960, dans la commune de Wizernes (32); amendement n° 1961, dans la commune de Woignarue (80); amendement n° 1962, dans la commune de Woippy (57); amendement n° 1963, dans la commune de Wormhout (59); amendement n° 1964, dans la commune de Xirocourt (59); amendement n° 1965, dans la commune de Ychoux (40); amendement n° 1966, dans la commune de Yerres (91); amendement n° 1967, dans la commune de Yffiniac (22); amendement n° 1968, dans la commune d'Youx (63); amendement n° 1969, dans la commune d'Yveinaumont (08); amendement n° 1970, dans la commune d'Yvre-l'Évêque (72); amendement n° 1971, dans la commune d'Yzeure (03); amendement n° 1972, dans la commune d'Yzeures-sur-Creuse (37); amendement n° 1973, dans la commune de Zuydcoote (59); amendement n° 1974, dans la commune de Trémoré (22); amendement n° 1975, dans la commune de Trémuson (22); amendement n° 1976, dans la commune de Trentels (47); amendement n° 1977, dans la commune de Trescléoux (05); amendement n° 1978, dans la commune de Tressan (34); amendement n° 1979, dans la commune de Tresses (33); amendement n° 1980, dans la commune de Tressignaux (22); amendement n° 1981, dans la commune de Tressin (59); amendement n° 1982, dans la commune de Trets (13); amendement n° 1983, dans la commune de Trévien (81); amendement n° 1984, dans la commune de Tréville (11); amendement n° 1985, dans la commune de Trévoux (01); amendement n° 1986, dans la commune de Trévron (22); amendement n° 1987, dans la commune de Trieux (54); amendement n° 1988, dans la commune de Trigance (83); amendement n° 1989, dans la commune de Trilport (77); amendement n° 1990, dans la commune de Troche (19); amendement n° 1991, dans la commune de Trois-Villes (64); amendement n° 1992, dans la commune de Troisvilles (59); amendement n° 1993, dans la commune de Trondes (54); amendement n° 1994, dans la commune de Tronville-en-Barrois (55); amendement n° 1995, dans la commune de Trun (61); amendement n° 1996, dans la commune de Tuchan (11); amendement n° 1997, dans la commune de Tulette (26); amendement n° 1998, dans la commune de Tullins (38); amendement n° 1999, dans la commune de Tuzaguet (65); amendement n° 2000, dans la commune de Landéhen (22); amendement n° 2001, dans la commune de Lambruisse (04); amendement n° 2002, dans la commune de Lamarque (33); amendement n° 2003, dans la commune de Lamanon (13); amendement n° 2004, dans la commune de Lamaguère (32); amendement n° 2005, dans la commune de Lalouquette (64); amendement n° 2006, dans la commune de Lalheille (71); amendement n° 2007, dans la commune de Lalbenque (46); amendement n° 2008, dans la commune de Labarède (81); amendement n° 2009, dans la commune de Pellevoisin (36); amendement n° 2010, dans la commune de Lalanne-Arque (32); amendement n° 2011, dans la commune de Laires (71); amendement n° 2012, dans la commune de Lairière (11); amendement n° 2013, dans la commune de Laires (62); amendement n° 2014, dans la commune de Laire (25); amendement n° 2015, dans la commune de Lally-en-Val (45); amendement n° 2016, dans la commune de Lahitte (32); amendement n° 2017, dans la commune de Laguian-Mazous (32); amendement n° 2018, dans la commune

de Laguenne (19); amendement n° 2019, dans la commune de Lagrange (65); amendement n° 2020, dans la commune de Lagrâce-Dieu (31); amendement n° 2021, dans la commune de Lagorce (07); amendement n° 2022, dans la commune de Lagarrigue (81); amendement n° 2023, dans la commune de Lagardère (32); amendement n° 2024, dans la commune de Lagarde-Paréol (84); amendement n° 2025, dans la commune de Lafrançaise (82); amendement n° 2026, dans la commune de Lafitte-sur-Lot (47); amendement n° 2027, dans la commune de Lafitole (65); amendement n° 2028, dans la commune de Lafare (84); amendement n° 2029, dans la commune de Laferm-sur-Lauquet (11); amendement n° 2030, dans la commune de Lacs (36); amendement n° 2031, dans la commune de Lacrost (71); amendement n° 2032, dans la commune de Lacropte (24); amendement n° 2033, dans la commune de Lacroix-Falgarde (31); amendement n° 2034, dans la commune de Lacoste (84); amendement n° 2035, dans la commune de Lachapelle-sous-Rougemont (90); amendement n° 2036, dans la commune de Lacave (09); amendement n° 2037, dans la commune de La Capelle-Biron (47); amendement n° 2038, dans la commune de La Bruguière (81); amendement n° 2039, dans la commune de Labrousse (15); amendement n° 2040, dans la commune de Labroquère (31); amendement n° 2041, dans la commune de Labourse (62); amendement n° 2042, dans la commune de Labouheyre (40); amendement n° 2043, dans la commune de Laborel (26); amendement n° 2044, dans la commune de Lablachère (07); amendement n° 2045, dans la commune de Labège (31); amendement n° 2046, dans la commune de Labatut-Rivière (65); amendement n° 2047, dans la commune de Labatut (64); amendement n° 2048, dans la commune de Labatut (09); amendement n° 2049, dans la commune de Labastide-Savès (32); amendement n° 2050, dans la commune de Labastide-Paumès (31); amendement n° 2051, dans la commune de Labastide-Gabausse (81); amendement n° 2052, dans la commune de Labastide-Esparbairrenque (11); amendement n° 2053, dans la commune de Labastide-en-Val (19); amendement n° 2054, dans la commune de Labastide-du-Vert (46); amendement n° 2055, dans la commune de Labarthète (32); amendement n° 2056, dans la commune de Labarthe-sur-Lèze (31); amendement n° 2057, dans la commune de Labarthe-Rivière (31); amendement n° 2058, dans la commune de Labarthe-Inard (31); amendement n° 2059, dans la commune de Labarthe (32); amendement n° 2060, dans la commune de Labs (32); amendement n° 2061, dans la commune de La Voulte-sur-Rhône (07); amendement n° 2062, dans la commune de La Villedieu-du-Clain (86); amendement n° 2063, dans la commune de La Ville-du-Bois (91); amendement n° 2064, dans la commune de La Ville-aux-Bois-lès-Dizy (02); amendement n° 2065, dans la commune de La Vieille-Loye (39); amendement n° 2066, dans la commune de La Verlotte (70); amendement n° 2067, dans la commune de La Vermelle (36); amendement n° 2068, dans la commune de La Vergemme (70); amendement n° 2069, dans la commune de La Verdière (83); amendement n° 2070, dans la commune de La Trinité (97); amendement n° 2071, dans la commune de La Tourette (19); amendement n° 2072, dans la commune de La Tour-du-Pin (38); amendement n° 2073, dans la commune de La Tour-du-Crieu (09); amendement n° 2074, dans la commune de La Tour-de-Scay (25); amendement n° 2075, dans la commune de La Tour-d'Auvergne (63); amendement n° 2076, dans la commune de La Tour-d'Aigues (84); amendement n° 2077, dans la commune

de La Terrasse (38); amendement n° 2078, dans la commune de La Suze-sur-Sarthe (72); amendement n° 2079, dans la commune de La Serpent (11); amendement n° 2080, dans la commune de La Sauvetat (32); amendement n° 2081, dans la commune de La Sauve (33); amendement n° 2082, dans la commune de La Saurière (23); amendement n° 2085, dans la commune de La Salvétat-sur-Agout (34); amendement n° 2084, dans la commune de La Roque-Gageac (24); amendement n° 2085, dans la commune de La Roche-sur-Yon (85); amendement n° 2086, dans la commune de La Roche-Maurice (29); amendement n° 2087, dans la commune de La Roche-d'Abeille (87); amendement n° 2088, dans la commune de La Rivière (33); amendement n° 2089, dans la commune de La Riche (37); amendement n° 2090, dans la commune de La Richardais (35); amendement n° 2091, dans la commune de La Réole (33); amendement n° 2092, dans la commune de La Renaudie (63); amendement n° 2093, dans la commune de La Porcherie (87); amendement n° 2094, dans la commune de La Piarie (05); amendement n° 2095, dans la commune de La Perche (18); amendement n° 2096, dans la commune de La Mouaye (35); amendement n° 2097, dans la commune de La Neuville-en-Hez (60); amendement n° 2098, dans la commune de La Mure-Argens (04); amendement n° 2099, dans la commune de La Motte-Saint-Martin (38); amendement n° 2100, dans la commune de La Motte-du-Caire (04); amendement n° 2101, dans la commune de La Motte (83); amendement n° 2102, dans la commune de La Montagne (44); amendement n° 2103, dans la commune de La Monnerie-Le-Montel (63); amendement n° 2104, dans la commune de La Mézière (33); amendement n° 2105, dans la commune de La Meaugon (22); amendement n° 2106, dans la commune de La Malachère (70); amendement n° 2107, dans la commune de La Loupe (28); amendement n° 2108, dans la commune de La Loupie (26); amendement n° 2109, dans la commune de La Lande-de-Frômâc (33); amendement n° 2110, dans la commune de La Jonchère-Saint-Maurice (87); amendement n° 2111, dans la commune de La Javie (04); amendement n° 2112, dans la commune de La Jarne (17); amendement n° 2113, dans la commune de La Haute-Beaune (05); amendement n° 2114, dans la commune de La Groutte (18); amendement n° 2115, dans la commune de La Grève-sur-Mignon (17); amendement n° 2116, dans la commune de La Grande-Paroisse (77); amendement n° 2117, dans la commune de La Gemeytouse (87); amendement n° 2118, dans la commune de La Garde-Freinet (83); amendement n° 2119, dans la commune de La Gaillarde (76); amendement n° 2120, dans la commune de La Forêt-du-Temple (23); amendement n° 2121, dans la commune de La Forêt-Auvray (61); amendement n° 2122, dans la commune de La Flèche (72); amendement n° 2123, dans la commune de La Ferté-Macé (61); amendement n° 2124, dans la commune de La Ferté-Alais (91); amendement n° 2125, dans la commune de La Ferrière-sur-Risle (27); amendement n° 2126, dans la commune de La Ferrière (38); amendement n° 2127, dans la commune de La Ferrière (58); amendement n° 2128, dans la commune de La Férée (08); amendement n° 2129, dans la commune de La Faye (16); amendement n° 2130, dans la commune de La Faurie (05); amendement n° 2131, dans la commune de La Fajolle (11); amendement n° 2132, dans la commune de La Dornac (24); amendement n° 2133, dans la commune de La Digne-d'Aval (11); amendement n° 2134, dans la commune de La Digne-d'Amont (11); amendement n° 2135, dans la commune

de La Désirade (97); amendement n° 2136, dans la commune de La Croix-sur-Roudoule (06); amendement n° 2137, dans la commune de La Couture-Boussey (27); amendement n° 2138, dans la commune de La Courrière (11); amendement n° 2139, dans la commune de La Couronne (16); amendement n° 2140, dans la commune de La Corbière (70); amendement n° 2141, dans la commune de La Chomette (43); amendement n° 2142, dans la commune de La Chèze (22); amendement n° 2143, dans la commune de La Chaussée-Tirancourt (80); amendement n° 2144, dans la commune de La Chassagne (39); amendement n° 2145, dans la commune de La Charité-sur-Loire (58); amendement n° 2146, dans la commune de La Chapelle-Thouarault (35); amendement n° 2147, dans la commune de La Chapelle-sur-Erdre (44); amendement n° 2148, dans la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (45); amendement n° 2149, dans la commune de La Chapelle-Saint-Luc (10); amendement n° 2150, dans la commune de La Chapelle-lès-Luxeuil (70); amendement n° 2151, dans la commune de La Chapelle-des-Fougeretz (35); amendement n° 2152, dans la commune de La Chapelle-aux-Saints (19); amendement n° 2153, dans la commune de La Chapelle-aux-Filtzmeens (35); amendement n° 2154, dans la commune de La Chapelle-aux-Choux (72); amendement n° 2155, dans la commune de La Chapelle-aux-Brocs (19); amendement n° 2156, dans la commune de La Chapelle-Agnon (63); amendement n° 2157, dans la commune de La Cellette (63); amendement n° 2158, dans la commune de La Cellette (23); amendement n° 2159, dans la commune de La Caumette (34); amendement n° 2160, dans la commune de La Cassaigne (11); amendement n° 2161, dans la commune de La Capelle-Bleys (12); amendement n° 2162, dans la commune de La Brillanne (04); amendement n° 2163, dans la commune de La Bresse (88); amendement n° 2164, dans la commune de La Bonneville-sur-Iton (27); amendement n° 2165, dans la commune de La Boissière-d'Ans (24); amendement n° 2166, dans la commune de La Boissière (34); amendement n° 2167, dans la commune de La Bézole (11); amendement n° 2168, dans la commune de La Batie-Neuve (05); amendement n° 2169, dans la commune de La Bastidonne (84); amendement n° 2170, dans la commune de La Bastide-du-Salat (09); amendement n° 2171, dans la commune de La Bastide-de-Sérou (09); amendement n° 2172, dans la commune de La Bassée (59); amendement n° 2173, dans la commune de La Barthe-de-Neste (65); amendement n° 2174, dans la commune de La Barre-en-Ouche (27); amendement n° 2175, dans la commune de La Barben (13); amendement n° 2176, dans la commune de La Baconnière (53); amendement n° 2177, dans la commune de L'Isle-sur-le-Doubs (25); amendement n° 2178, dans la commune de L'Isle-Jourdain (86); amendement n° 2179, dans la commune de L'Isle-en-Dodon (31); amendement n° 2180, dans la commune de L'Isle-d'Espagnac (16); amendement n° 2181, dans la commune de L'Isle-Arne (32); amendement n° 2182, dans la commune de L'Île-d'Elle (85); amendement n° 2183, dans la commune de L'Hermitage (35); amendement n° 2184, dans la commune de L'Herm (09); amendement n° 2185, dans la commune de L'Hay-les-Roses (94); amendement n° 2186, dans la commune de L'Étoile (39); amendement n° 2187, dans la commune de L'Aiguillon (09); amendement n° 2188, dans la commune de L'Absie (79); amendement n° 2189, dans la commune du Bec-Hellouin (27); amendement n° 2190, dans la commune du Blanc (36); amendement n° 2191, dans la commune du Bosc (09); amendement n° 2192,

dans la commune du Bourg-Saint-Léonard (61); amendement n° 2193, dans la commune du Breuil (71); amendement n° 2194, dans la commune du Brugeron (63); amendement n° 2195, dans la commune du Brusquet (04); amendement n° 2196, dans la commune du Buret (53); amendement n° 2197, dans la commune du Burgaud (31); amendement n° 2198, dans la commune du Cabanial (31); amendement n° 2199, dans la commune du Cambout (22); amendement n° 2200, dans la commune du Cagnet-des-Maures (83); amendement n° 2201, dans la commune du Casteller (04); amendement n° 2202, dans la commune du Castera (31); amendement n° 2203, dans la commune du Cateau-Cambrésis (59); amendement n° 2204, dans la commune du Caylar (34); amendement n° 2205, dans la commune du Chaffant-Saint-Jurson (04); amendement n° 2206, dans la commune du Change (24); amendement n° 2207, dans la commune du Châtel (73); amendement n° 2208, dans la commune du Châtelet-en-Brie (77); amendement n° 2209, dans la commune du Châtelet-en-Dognon (87); amendement n° 2210, dans la commune du Clat (11); amendement n° 2211, dans la commune du Cloître-Saint-Thégonnec (29); amendement n° 2212, dans la commune du Collet-de-Dèze (48); amendement n° 2213, dans la commune du Creusot (71); amendement n° 2214, dans la commune du Cros (34); amendement n° 2215, dans la commune du Donzeil (23); amendement n° 2216, dans la commune du Faou (29); amendement n° 2217, dans la commune du Fauga (31); amendement n° 2218, dans la commune du Fay (71); amendement n° 2219, dans la commune du Fousseret (31); amendement n° 2220, dans la commune du François (97); amendement n° 2221, dans la commune du Gond-Pontouvre (16); amendement n° 2222, dans la commune du Gouray (22); amendement n° 2223, dans la commune du Grand-Quevilly (76); amendement n° 2224, dans la commune du Houga (32); amendement n° 2225, dans la commune du Langon (85); amendement n° 2226, dans la commune du Manoir (27); amendement n° 2227, dans la commune du Mas-d'Agenais (47); amendement n° 2228, dans la commune du Mas-d'Azil (09); amendement n° 2229, dans la commune du Miroir (71); amendement n° 2230, dans la commune du Monastier-sur-Gazelle (43); amendement n° 2231, dans la commune du Monestier-les-Bains (05); amendement n° 2232, dans la commune du Moule (97); amendement n° 2233, dans la commune du Palais (56); amendement n° 2234, dans la commune du Péage-de-Roussillon (38); amendement n° 2235, dans la commune du Pellerin (44); amendement n° 2236, dans la commune du Petit-Pressigny (37); amendement n° 2237, dans la commune du Petit-Quevilly (76); amendement n° 2238, dans la commune du Peyrat (09); amendement n° 2239, dans la commune du Pin (30); amendement n° 2240, dans la commune du Plau (31); amendement n° 2241, dans la commune du Pleurquay (27); amendement n° 2242, dans la commune du Plessis-Belleville (60); amendement n° 2243, dans la commune du Pont-de-Beauvoisin (73); amendement n° 2244, dans la commune du Pont-de-Montvert (48); amendement n° 2245, dans la commune du Porge (33); amendement n° 2246, dans la commune du Portel (62); amendement n° 2247, dans la commune du Pouget (34); amendement n° 2248, dans la commune du Poujol-sur-Orb (34); amendement n° 2249, dans la commune du Pradet (83); amendement n° 2250, dans la commune du Pré-Saint-Gervais (93); amendement n° 2251, dans la commune du Puy-Sainte-Réparate (13); amendement n° 2252, dans la commune du Quartier (63); amendement n° 2253, dans la commune du Ques-

noy (59); amendement n° 2254, dans la commune du Robert (97); amendement n° 2255, dans la commune du Russey (25); amendement n° 2256, dans la commune du Ségur (81); amendement n° 2257, dans la commune du Sen (40); amendement n° 2258, dans la commune du Taillan-Médoc (33); amendement n° 2259, dans la commune du Terh (33); amendement n° 2260, dans la commune du Teil (07); amendement n° 2261, dans la commune du Thillot (88); amendement n° 2262, dans la commune du Thuit-Signol (27); amendement n° 2263, dans la commune du Iercen (35); amendement n° 2264, dans la commune du Verger (35); amendement n° 2265, dans la commune du Vernet (04); amendement n° 2266, dans la commune du Vernet (09); amendement n° 2267, dans la commune du Vieux-Marché (22); amendement n° 2268, dans la commune du Vigan (30); amendement n° 2269, dans la commune du Vigean (15); amendement n° 2270, dans la commune du Breil (46); amendement n° 2271, dans la commune de Lectoure (32); amendement n° 2272, dans la commune du Forest (62); amendement n° 2273, dans la commune de Lège (31); amendement n° 2274, dans la commune de Léguevin (31); amendement n° 2275, dans la commune de Leimbach (68); amendement n° 2276, dans la commune de Lemmes (55); amendement n° 2277, dans la commune de Lempdes (43); amendement n° 2278, dans la commune de Lempty (63); amendement n° 2279, dans la commune de Lenconacq (40); amendement n° 2280, dans la commune de Léognan (33); amendement n° 2281, dans la commune de Léon (40); amendement n° 2282, dans la commune de Lérans (09); amendement n° 2283, dans la commune de Lercoul (09); amendement n° 2284, dans la commune de Lerrain (88); amendement n° 2285, dans la commune des Abymes (97); amendement n° 2286, dans la commune des Adrets-de-l'Estérel (83); amendement n° 2287, dans la commune des Ancizes-Comps (63); amendement n° 2288, dans la commune des Andelys (27); amendement n° 2289, dans la commune des Anses-d'Arlet (97); amendement n° 2290, dans la commune des Arcs (83); amendement n° 2291, dans la commune des Arques (40); amendement n° 2292, dans la commune des Avenières (38); amendement n° 2293, dans la commune des Parthes (82); amendement n° 2294, dans la commune des Baux-de-Breteil (27); amendement n° 2295, dans la commune des Bordes (36); amendement n° 2296, dans la commune des Brunels (11); amendement n° 2297, dans la commune des Casses (11); amendement n° 2298, dans la commune des Chaix (45); amendement n° 2299, dans la commune des Cluses (56); amendement n° 2300, dans la commune des Deux-Villes (08); amendement n° 2301, dans la commune des Essards (37); amendement n° 2302, dans la commune des Essarts (27); amendement n° 2303, dans la commune des Eyzies-de-Tayac-Sircuil (24); amendement n° 2304, dans la commune des Farges (24); amendement n° 2305, dans la commune des Itties (11); amendement n° 2306, dans la commune des Martres-de-Veyre (63); amendement n° 2307, dans la commune des Martyrs (11); amendement n° 2308, dans la commune des Mayons (83); amendement n° 2309, dans la commune des Molières (91); amendement n° 2310, dans la commune des Mureaux (78); amendement n° 2311, dans la commune des Ormes (86); amendement n° 2312, dans la commune des Pavillons-sous-Bois (93); amendement n° 2313, dans la commune des Pieux (50); amendement n° 2314, dans la commune des Prés (26); amendement n° 2315, dans la commune des Rejots (39); amendement n° 2316, dans la commune des Tourreilles (31); amendement n° 2317, dans la

commune des Ulis (91); amendement n° 2318, dans la commune des Bœufs (80); amendement n° 2319, dans la commune de Lescure-d'Albigères (81); amendement n° 2320, dans la commune de Daun (59); amendement n° 2321, dans la commune de Lesjatte-Médoc (33); amendement n° 2322, dans la commune de Lesperon (40); amendement n° 2323, dans la commune de Lessac (16); amendement n° 2324, dans la commune de Lestelle-de-Saint-Martory (31); amendement n° 2325, dans la commune de Lestiac-sur-Garonne (33); amendement n° 2326, dans la commune de Létanne (08); amendement n° 2327, dans la commune de Leuc (11); amendement n° 2328, dans la commune de Leucate (11); amendement n° 2329, dans la commune de Leury (02); amendement n° 2330, dans la commune de Lévig-nac (31); amendement n° 2331, dans la commune de Leuroux (36); amendement n° 2332, dans la commune de Leyme (46); amendement n° 2333, dans la commune de Leynes (71); amendement n° 2334, dans la commune de Lézan (30); amendement n° 2335, dans la commune de Lezay (79); amendement n° 2336, dans la commune de Lezennes (59); amendement n° 2337, dans la commune de Lézignan-Corbières (11); amendement n° 2338, dans la commune de Lhern (31); amendement n° 2339, dans la commune de Liac (65); amendement n° 2340, dans la commune de Liancourt (60); amendement n° 2341, dans la commune de Liart (08); amendement n° 2342, dans la commune de Lias (32); amendement n° 2343, dans la commune d'Obterre (36); amendement n° 2344, dans la commune de Libourne (33); amendement n° 2345, dans la commune de Lichères-sur-Yonne (89); amendement n° 2346, dans la commune de Liebvillers (25); amendement n° 2347, dans la commune de Lières (62); amendement n° 2348, dans la commune de Lieury (27); amendement n° 2349, dans la commune de Lieuron (35); amendement n° 2350, dans la commune de Livin (62); amendement n° 2351, dans la commune de Liffré (33); amendement n° 2352, dans la commune de Lignan-sur-Orb (34); amendement n° 2353, dans la commune de Lille (59); amendement n° 2354, dans la commune de Ligné (16); amendement n° 2355, dans la commune de Ligny-Haucourt (59); amendement n° 2356, dans la commune de Ligny-lès-Aire (62); amendement n° 2357, dans la commune de Ligny-Thilloy (62); amendement n° 2358, dans la commune de Lillebonne (76); amendement n° 2359, dans la commune de Lillers (62); amendement n° 2360, dans la commune de Limbrassac (09); amendement n° 2361, dans la commune de Limeuil (24); amendement n° 2362, dans la commune de Limeux (80); amendement n° 2363, dans la commune de Limeyrat (24); amendement n° 2364, dans la commune de Limoges (87); amendement n° 2365, dans la commune de Limons (63); amendement n° 2366, dans la commune de Limousis (11); amendement n° 2367, dans la commune de Limoux (11); amendement n° 2368, dans la commune de Linards (87); amendement n° 2369, dans la commune de Lindre-Basse (57); amendement n° 2370, dans la commune de Lingham (62); amendement n° 2371, dans la commune de Liomer (80); amendement n° 2372, dans la commune de Lion-sur-Mer (14); amendement n° 2373, dans la commune de Livrac-sur-Louyre (24); amendement n° 2374, dans la commune de Liposthey (40); amendement n° 2375, dans la commune de Lisieux (40); amendement n° 2376, dans la commune de Lissac (09); amendement n° 2377, dans la commune de Lissac-et-Mouret (46); amendement n° 2378, dans la commune de Listrac-de-Durèze (33); amendement n° 2379, dans la commune de Liverdun

(54); amendement n° 2380, dans la commune de Livron-sur-Drôme (26); amendement n° 2381, dans la commune de Livry-Gargan (93); amendement n° 2382, dans la commune de Lobsann (67); amendement n° 2383, dans la commune de Loches (37); amendement n° 2384, dans la commune de Lodes (31); amendement n° 2385, dans la commune de Lognes (77); amendement n° 2386, dans la commune de Loison-sous-Lens (62); amendement n° 2387, dans la commune de Loisy (54); amendement n° 2388, dans la commune de Lombez (32); amendement n° 2389, dans la commune de Lombrès (65); amendement n° 2390, dans la commune de Lomme (59); amendement n° 2391, dans la commune de Longages (31); amendement n° 2392, dans la commune de Longfossé (62); amendement n° 2393, dans la commune de Longjumeau (91); amendement n° 2394, dans la commune de Longuy-au-Perche (61); amendement n° 2395, dans la commune de Longues-sur-Mer (14); amendement n° 2396, dans la commune de Longuy (54); amendement n° 2397, dans la commune de Loon-Plage (59); amendement n° 2398, dans la commune de Loos (59); amendement n° 2399, dans la commune de Loos-en-Gohelle (62); amendement n° 2400, dans la commune de Lorges (41); amendement n° 2401, dans la commune de Lorgues (83); amendement n° 2402, dans la commune de Lorient (56); amendement n° 2403, dans la commune de Lorignac (17); amendement n° 2404, dans la commune de Loriol-sur-Drôme (26); amendement n° 2405, dans la commune de Lormont (33); amendement n° 2406, dans la commune de Losse (50); amendement n° 2407, dans la commune de Louannec (22); amendement n° 2408, dans la commune de Loubens (09); amendement n° 2409, dans la commune de Loubens-Lauragais (31); amendement n° 2410, dans la commune de Loubières (09); amendement n° 2411, dans la commune de Loucrup (65); amendement n° 2412, dans la commune de Loubeac (22); amendement n° 2413, dans la commune de Loudervielle (65); amendement n° 2414, dans la commune de Loué (72); amendement n° 2415, dans la commune de Loulay (17); amendement n° 2416, dans la commune de Loupiac-œ-la-Réole (33); amendement n° 2417, dans la commune de Lourches (59); amendement n° 2418, dans la commune de Lourmarin (84); amendement n° 2419, dans la commune de Lourties-Monbrun (32); amendement n° 2420, dans la commune de Louvigny (14); amendement n° 2421, dans la commune de Luc-sur-Aude (11); amendement n° 2422, dans la commune de Luce (28); amendement n° 2423, dans la commune de Lucmau (33); amendement n° 2424, dans la commune de Lucq-de-Béarn (64); amendement n° 2425, dans la commune de Ludon-Médoc (33); amendement n° 2426, dans la commune de Luglon (40); amendement n° 2427, dans la commune de Lugny (71); amendement n° 2428, dans la commune de Lugon-et-l'Île-du-Carney (33); amendement n° 2429, dans la commune de Lumbrès (62); amendement n° 2430, dans la commune de Lumes (08); amendement n° 2431, dans la commune de Lunan (46); amendement n° 2432, dans la commune de Lunas (34); amendement n° 2433, dans la commune de Lunax (31); amendement n° 2434, dans la commune de Lunel (34); amendement n° 2435, dans la commune de Lunel-Viel (34); amendement n° 2436, dans la commune de Lupersat (23); amendement n° 2437, dans la commune de Luppé-Violles (32); amendement n° 2438, dans la commune de Luray (28); amendement n° 2439, dans la commune de Luscan (31); amendement n° 2440, dans la commune de Lussan (30); amendement n° 2441, dans la commune de Lussan (32); amendement

n° 2442, dans la commune de Lussat (23); amendement n° 2443, dans la commune de Luz-Saint-Sauveur (65); amendement n° 2444, dans la commune de Luze (70); amendement n° 2445, dans la commune de Luzillat (63); amendement n° 2446, dans la commune de Luzy (58); amendement n° 2447, dans la commune de Lyofans (70); amendement n° 2448, dans la commune de Macau (33); amendement n° 2449, dans la commune de Mâcon (71); amendement n° 2450, dans la commune de Macornay (39); amendement n° 2451, dans la commune de Magnac-sur-Touvre (16); amendement n° 2452, dans la commune de Magnan (32); amendement n° 2453, dans la commune de Magnanville (78); amendement n° 2454, dans la commune de Magnas (32); amendement n° 2455, dans la commune de Magnoncourt (70); amendement n° 2456, dans la commune de Magny-Chârelard (25); amendement n° 2457, dans la commune de Magny-Cours (58); amendement n° 2458, dans la commune de Magny-Danigon (70); amendement n° 2459, dans la commune de Magny-Vernois (70); amendement n° 2460, dans la commune de Magrie (11); amendement n° 2461, dans la commune de Maignaut-Tauzia (32); amendement n° 2462, dans la commune de Maignelay-Montigny (60); amendement n° 2463, dans la commune de Mailhac (11); amendement n° 2464, dans la commune de Maillas (40); amendement n° 2465, dans la commune de Maillères (40); amendement n° 2466, dans la commune de Mailley-et-Chazelot (70); amendement n° 2467, dans la commune de Mainsat (23); amendement n° 2468, dans la commune de Mainvilliers (28); amendement n° 2469, dans la commune de Mairé-Levescault (79); amendement n° 2470, dans la commune de Maisons (11); amendement n° 2471, dans la commune de Mâlain (21); amendement n° 2472, dans la commune de Malaunay (76); amendement n° 2473, dans la commune de Malicorne-sur-Sarthe (72); amendement n° 2474, dans la commune de Maligny (89); amendement n° 2475, dans la commune de Malleloy (54); amendement n° 2476, dans la commune de Mallemort (13); amendement n° 2477, dans la commune de Mallerer (23); amendement n° 2478, dans la commune de Malouy (27); amendement n° 2479, dans la commune de Malzéville (54); amendement n° 2480, dans la commune de Mandeuze (25); amendement n° 2481, dans la commune de Mandrevillars (70); amendement n° 2482, dans la commune de Mane (31); amendement n° 2483, dans la commune de Manent-Montané (32); amendement n° 2484, dans la commune de Manneville-sur-Risle (27); amendement n° 2485, dans la commune de Mansat-la-Courrière (23); amendement n° 2486, dans la commune de Mansencôme (32); amendement n° 2487, dans la commune de Manses (09); amendement n° 2488, dans la commune de Mantes-la-Jolie (78); amendement n° 2489, dans la commune de Mantres-la-Ville (78); amendement n° 2490, dans la commune de Mantry (39); amendement n° 2491, dans la commune de Many (57); amendement n° 2492, dans la commune de Marange-Silvange (57); amendement n° 2493, dans la commune de Marcellus (47); amendement n° 2494, dans la commune de Marcenais (33); amendement n° 2495, dans la commune de Marchais (02); amendement n° 2496, dans la commune de Marcheprime (33); amendement n° 2497, dans la commune de Marciac (32); amendement n° 2498, dans la commune de Marcillac-Saint-Quentin (24); amendement n° 2499, dans la commune de Marcilly-sur-Eure (27); amendement n° 2500, dans la commune de Marcolès (15); amendement n° 2501, dans la commune de Marcollin (38); amendement n° 2502, dans la

commune de Marconnelle (62); amendement n° 2503, dans la commune de Marcorignan (11); amendement n° 2504, dans la commune de Maresches (59); amendement n° 2505, dans la commune de Maretz (59); amendement n° 2506, dans la commune de Mareuil (24); amendement n° 2507, dans la commune de Mareuil-Caubert (80); amendement n° 2508, dans la commune de Mareuil-sur-Cher (41); amendement n° 2509, dans la commune de Margny (08); amendement n° 2510, dans la commune de Marguestau (32); amendement n° 2511, dans la commune de Marignac-Lasclares (31); amendement n° 2512, dans la commune de Marigny-Brizay (86); amendement n° 2513, dans la commune de Maringues (63); amendement n° 2514, dans la commune de Marle (02); amendement n° 2515, dans la commune de Marlens (74); amendement n° 2516, dans la commune de Marmande (47); amendement n° 2517, dans la commune de Marpent (59); amendement n° 2518, dans la commune de Marquette-en-Ostrevant (59); amendement n° 2519, dans la commune de Marquion (62); amendement n° 2520, dans la commune de Marquise (62); amendement n° 2521, dans la commune de Mars (30); amendement n° 2522, dans la commune de Mars (42); amendement n° 2523, dans la commune de Marsac (82); amendement n° 2524, dans la commune de Marsaneix (24); amendement n° 2525, dans la commune de Marseillan (32); amendement n° 2526, dans la commune de Marseillette (11); amendement n° 2527, dans la commune de Marsillargues (34); amendement n° 2528, dans la commune de Marthod (73); amendement n° 2529, dans la commune de Martignas-sur-Jalle (35); amendement n° 2530, dans la commune de Martigny (76); amendement n° 2531, dans la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles (13); amendement n° 2532, dans la commune de Mas-Cabardès (11); amendement n° 2533, dans la commune de Mas-d'Auvignon (32); amendement n° 2534, dans la commune de Mas-des-Cours (11); amendement n° 2535, dans la commune de Masbaraud-Mérignat (23); amendement n° 2536, dans la commune de Masléon (87); amendement n° 2537, dans la commune de Masquières (47); amendement n° 2538, dans la commune de Massabrac (31); amendement n° 2539, dans la commune de Massac (11); amendement n° 2540, dans la commune de Massanes (30); amendement n° 2541, dans la commune de Massat (09); amendement n° 2542, dans la commune de Masseret (19); amendement n° 2543, dans la commune de Masseube (32); amendement n° 2544, dans la commune de Massy (91); amendement n° 2545, dans la commune de Mathaux (10); amendement n° 2546, dans la commune de Maubec (84); amendement n° 2547, dans la commune de Maubeuge (59); amendement n° 2548, dans la commune de Maubourguet (65); amendement n° 2549, dans la commune de Mauguio (34); amendement n° 2550, dans la commune de Mauléon-Barousse (65); amendement n° 2551, dans la commune de Mauléon-Licharre (64); amendement n° 2552, dans la commune de Maulichères (32); amendement n° 2553, dans la commune de Maure (64); amendement n° 2554, dans la commune de Maurens (24); amendement n° 2555, dans la commune de Maurens-Scopont (81); amendement n° 2556, dans la commune de Maurepas (78); amendement n° 2557, dans la commune de Mauressac (31); amendement n° 2558, dans la commune de Mauressargues (30); amendement n° 2559, dans la commune de Mauris (15); amendement n° 2560, dans la commune de Maury (66); amendement n° 2561, dans la commune de Maussans (70); amendement n° 2562, dans la commune de Mauvezin (32);

amendement n° 2563, dans la commune de Mayronnes (11); amendement n° 2564, dans la commune de Mazaye (63); amendement n° 2565, dans la commune de Mazères-sur-Salat (31); amendement n° 2566, dans la commune de Mazinghem (62); amendement n° 2567, dans la commune de Meaux (77); amendement n° 2568, dans la commune de Mechmont (46); amendement n° 2569, dans la commune de Medeyrolles (63); amendement n° 2570, dans la commune de Mées (40); amendement n° 2571, dans la commune de Meilhan (40); amendement n° 2572, dans la commune de Meilhan-sur-Garonne (47); amendement n° 2573, dans la commune de Meilhards (19); amendement n° 2574, dans la commune de Meillac (35); amendement n° 2575, dans la commune de Mellac (29); amendement n° 2576, dans la commune de Melle (79); amendement n° 2577, dans la commune de Melleville (76); amendement n° 2578, dans la commune de Ménesplet (24); amendement n° 2579, dans la commune de Ménétrou (63); amendement n° 2580, dans la commune de Ménil-la-Horgne (55); amendement n° 2581, dans la commune de Mennetou-sur-Cher (41); amendement n° 2582, dans la commune de Menneval (27); amendement n° 2583, dans la commune de Menucourt (95); amendement n° 2584, dans la commune de Menville (31); amendement n° 2585, dans la commune de Mer (41); amendement n° 2586, dans la commune de Mercenac (09); amendement n° 2587, dans la commune de Mercus-Garabet (09); amendement n° 2588, dans la commune de Mérignac (33); amendement n° 2589, dans la commune de Mérignon (09); amendement n° 2590, dans la commune de Merléac (22); amendement n° 2591, dans la commune de Mesnil-sur-l'Estrée (27); amendement n° 2592, dans la commune de Mesples (03); amendement n° 2593, dans la commune de Messeix (63); amendement n° 2594, dans la commune de Messia-sur-Sorne (39); amendement n° 2595, dans la commune de Meusnes (41); amendement n° 2596, dans la commune de Meuzac (87); amendement n° 2597, dans la commune de Meximieux (01); amendement n° 2598, dans la commune de Meyrie (38); amendement n° 2599, dans la commune de Meyzieu (69); amendement n° 2600, dans la commune de Mézel (04); amendement n° 2601, dans la commune de Mézériat (01); amendement n° 2602, dans la commune de Mézerville (11); amendement n° 2603, dans la commune de Mézières-sur-Seine (78); amendement n° 2604, dans la commune de Mezilles (89); amendement n° 2605, dans la commune de Mézéré (90); amendement n° 2606, dans la commune de Mialet (30); amendement n° 2607, dans la commune de Mialos (64); amendement n° 2608, dans la commune de Mijanes (09); amendement n° 2609, dans la commune de Milhac-d'Auberoche (24); amendement n° 2610, dans la commune de Millas (66); amendement n° 2611, dans la commune de Millau (12); amendement n° 2612, dans la commune de Mimizan (40); amendement n° 2613, dans la commune de Mions (69); amendement n° 2614, dans la commune de Mirossens-Lanusse (64); amendement n° 2615, dans la commune de Miradoux (32); amendement n° 2616, dans la commune de Miramont-O'astarac (32); amendement n° 2617, dans la commune de Miramont-Sensacq (40); amendement n° 2618, dans la commune de Mirandol-Bourgnouac (81); amendement n° 2619, dans la commune de Mirebeau (86); amendement n° 2620, dans la commune de Mirebel (39); amendement n° 2621, dans la commune de Mirefleurs (63); amendement n° 2622, dans la commune de Miremont (63); amendement n° 2623, dans la commune de Miremont (31); amendement

n° 2624, dans la commune de Mirepeisset (11); amendement n° 2625, dans la commune de Mirepeix (64); amendement n° 2626, dans la commune de Mirepoix (09); amendement n° 2627, dans la commune de Mirepoix (32); amendement n° 2628, dans la commune de Mireval (34); amendement n° 2629, dans la commune de Mireval-Lauragais (11); amendement n° 2630, dans la commune de Missègre (11); amendement n° 2631, dans la commune de Mizérieux (01); amendement n° 2632, dans la commune de Moffans-er-Vacheresse (70); amendement n° 2633, dans la commune de Moineville (54); amendement n° 2634, dans la commune de Moissac (82); amendement n° 2635, dans la commune de Moissy-Cramayel (77); amendement n° 2636, dans la commune de Moisville (27); amendement n° 2637, dans la commune de Moita (20); amendement n° 2638, dans la commune de Molay (39); amendement n° 2639, dans la commune de Molières (24); amendement n° 2640, dans la commune de Molières-Glandaz (26); amendement n° 2641, dans la commune de Molières-sur-Cèze (30); amendement n° 2642, dans la commune de Mollingheim (62); amendement n° 2643, dans la commune de Molliens-au-Bois (80); amendement n° 2644, dans la commune de Monay (39); amendement n° 2645, dans la commune de Monbalen (47); amendement n° 2646, dans la commune de Monblanc (32); amendement n° 2647, dans la commune de Moncassin (32); amendement n° 2648, dans la commune de Moncé-en-Belin (72); amendement n° 2649, dans la commune de Monceau-les-Leups (02); amendement n° 2650, dans la commune de Monceaux-le-Comte (58); amendement n° 2651, dans la commune de Monchecourt (59); amendement n° 2652, dans la commune de Monclar-d'Aragnac (32); amendement n° 2653, dans la commune de Moncontour (22); amendement n° 2654, dans la commune de Mondavezan (31); amendement n° 2655, dans la commune de Mondeville (14); amendement n° 2656, dans la commune de Mondonville (31); amendement n° 2657, dans la commune de Monein (64); amendement n° 2658, dans la commune de Monestier (24); amendement n° 2659, dans la commune de Monesties (81); amendement n° 2660, dans la commune de Monferran-Saves (32); amendement n° 2661, dans la commune de Monguithem (32); amendement n° 2662, dans la commune de Monlaur-Beinet (32); amendement n° 2663, dans la commune de Monléon-Magnoac (65); amendement n° 2664, dans la commune de Monoblet (30); amendement n° 2665, dans la commune de Monpardiac (32); amendement n° 2666, dans la commune de Mons (63); amendement n° 2667, dans la commune de Mons-en-Barœul (59); amendement n° 2668, dans la commune de Mons-en-Laonnois (02); amendement n° 2669, dans la commune de Monsac (24); amendement n° 2670, dans la commune de Monségur (33); amendement n° 2671, dans la commune de Monsempron-Libos (47); amendement n° 2672, dans la commune de Monsteroux-Milieu (38); amendement n° 2673, dans la commune de Mont-Bernanchon (62); amendement n° 2674, dans la commune de Mont-de-Marsan (40); amendement n° 2675, dans la commune de Mont-et-Marne (58); amendement n° 2676, dans la commune de Mont-Roc (81); amendement n° 2677, dans la commune de Mont-sur-Meurthe (54); amendement n° 2678, dans la commune de Montadet (32); amendement n° 2679, dans la commune de Montady (34); amendement n° 2680, dans la commune de Montaigne-sur-Save (31); amendement n° 2681, dans la commune de Montailou (09); amendement n° 2682, dans la commune de Montain (39); amendement

n° 2683, dans la commune de Montalieu-Vercieu (58) ; amendement n° 2684, dans la commune de Montaner (64) ; amendement n° 2685, dans la commune de Montarnaud (34) ; amendement n° 2686, dans la commune de Monastruc-de-Salies (31) ; amendement n° 2687, dans la commune de Monastruc-la-Conseillère (31) ; amendement n° 2688, dans la commune de Montauban (82) ; amendement n° 2689, dans la commune de Montaud (34) ; amendement n° 2690, dans la commune de Montauriol (47) ; amendement n° 2691, dans la commune de Montauriol (66) ; amendement n° 2692, dans la commune de Montauriol (11) ; amendement n° 2693, dans la commune de Montaut (09) ; amendement n° 2694, dans la commune de Montaut (31) ; amendement n° 2695, dans la commune de Montayral (47) ; amendement n° 2696, dans la commune de Montazels (11) ; amendement n° 2697, dans la commune de Montboucher-sur-Jabron (26) ; amendement n° 2698, dans la commune de Mont-Bozon (70) ; amendement n° 2699, dans la commune de Montbrun-des-Corbieres (11) ; amendement n° 2700, dans la commune de Montcourt-Fromonville (77) ; amendement n° 2701, dans la commune de Montcoy (71) ; amendement n° 2702, dans la commune de Montegrosso (20) ; amendement n° 2703, dans la commune de Montégut (32) ; amendement n° 2704, dans la commune de Montégut-Plantaurel (09) ; amendement n° 2705, dans la commune de Montereau-Fault-Yonne (77) ; amendement n° 2706, dans la commune de Montesquieu-Volvestre (31) ; amendement n° 2707, dans la commune de Montesquiou (32) ; amendement n° 2708, dans la commune de Montet-et-Bouxaux (46) ; amendement n° 2709, dans la commune de Montreux (84) ; amendement n° 2710, dans la commune de Montévrain (77) ; amendement n° 2711, dans la commune de Montferat (83) ; amendement n° 2712, dans la commune de Montferrier (09) ; amendement n° 2713, dans la commune de Montfort-sur-Boulzane (11) ; amendement n° 2714, dans la commune de Montfrin (30) ; amendement n° 2715, dans la commune de Montgaillard (09) ; amendement n° 2716, dans la commune de Montgaillard (11) ; amendement n° 2717, dans la commune de Montgaillard (65) ; amendement n° 2718, dans la commune de Montgeard (31) ; amendement n° 2719, dans la commune de Montgiscard (31) ; amendement n° 2720, dans la commune de Montgivy (36) ; amendement n° 2721, dans la commune de Montgradail (11) ; amendement n° 2722, dans la commune de Monthau (11) ; amendement n° 2723, dans la commune de Monticello (20) ; amendement n° 2724, dans la commune de Montherchaume (36) ; amendement n° 2725, dans la commune de Montignac (24) ; amendement n° 2726, dans la commune de Montigny-aux-Amognes (58) ; amendement n° 2727, dans la commune de Montigny-en-Cambrésis (59) ; amendement n° 2728, dans la commune de Montigny-en-Gohelle (62) ; amendement n° 2729, dans la commune de Montigny-Lengrain (02) ; amendement n° 2730, dans la commune de Montigny-sur-l'Ain (39) ; amendement n° 2731, dans la commune de Montirat (81) ; amendement n° 2732, dans la commune de Montireau (28) ; amendement n° 2733, dans la commune de Montivilliers (76) ; amendement n° 2734, dans la commune de Montjay (71) ; amendement n° 2735, dans la commune de Montjoi (11) ; amendement n° 2736, dans la commune de Montjoie-en-Couserans (09) ; amendement n° 2737, dans la commune de Montjoire (31) ; amendement n° 2738, dans la commune de Montlaur (11) ; amendement n° 2739, dans la commune de Montmaurin (31) ; amendement n° 2740, dans la commune de Montmélian (73) ; amende-

dement n° 2741, dans la commune de Montmorillon (86) ; amendement n° 2742, dans la commune de Montmorin (63) ; amendement n° 2743, dans la commune de Montmélian (73) ; amendement n° 2744, dans la commune de Montmorillon (86) ; amendement n° 2745, dans la commune de Montmorin (63) ; amendement n° 2746, dans la commune de Montolieu (11) ; amendement n° 2747, dans la commune de Montouliers (34) ; amendement n° 2748, dans la commune de Montoulieu (34) ; amendement n° 2749, dans la commune de Montroussin (31) ; amendement n° 2750, dans la commune de Montpellier (34) ; amendement n° 2751, dans la commune de Montpensier (63) ; amendement n° 2752, dans la commune de Montpeyroux (24) ; amendement n° 2753, dans la commune de Montpeyroux (63) ; amendement n° 2754, dans la commune de Montpitol (31) ; amendement n° 2755, dans la commune de Montplaisant (24) ; amendement n° 2756, dans la commune de Montredon-des-Corbieres (11) ; amendement n° 2757, dans la commune de Montreuil-Bellay (49) ; amendement n° 2758, dans la commune de Montreuil-Bonnin (86) ; amendement n° 2759, dans la commune de Montreuil-Juigné (49) ; amendement n° 2760, dans la commune de Montreuil-sur-Blaise (52) ; amendement n° 2761, dans la commune de Montreuil-sur-Epte (95) ; amendement n° 2762, dans la commune de Montrevel-en-Bresse (01) ; amendement n° 2763, dans la commune de Montrigaud (26) ; amendement n° 2764, dans la commune de Montrozier (12) ; amendement n° 2765, dans la commune de Montsaumes (31) ; amendement n° 2766, dans la commune de Montsérét (11) ; amendement n° 2767, dans la commune de Montseron (09) ; amendement n° 2768, dans la commune de Montseveroux (38) ; amendement n° 2769, dans la commune de Monze (11) ; amendement n° 2770, dans la commune de Morbier (39) ; amendement n° 2771, dans la commune de Morcenx (40) ; amendement n° 2772, dans la commune de Moreuil (80) ; amendement n° 2773, dans la commune de Morez (39) ; amendement n° 2774, dans la commune de Morienne (76) ; amendement n° 2775, dans la commune de Morieux (22) ; amendement n° 2776, dans la commune de Morlaàs (64) ; amendement n° 2777, dans la commune de Morschwiller-le-Bas (68) ; amendement n° 2778, dans la commune de Morton (86) ; amendement n° 2779, dans la commune de Mortroux (23) ; amendement n° 2780, dans la commune de Morvillars (90) ; amendement n° 2781, dans la commune de Moslins (51) ; amendement n° 2782, dans la commune de Moucham (32) ; amendement n° 2783, dans la commune de Mouhous (64) ; amendement n° 2784, dans la commune de Moularès (81) ; amendement n° 2785, dans la commune de Moulédous (65) ; amendement n° 2786, dans la commune de Moulin-Neuf (09) ; amendement n° 2787, dans la commune de Moulins-Engilbert (58) ; amendement n° 2788, dans la commune de Moulins-sur-Yèvre (18) ; amendement n° 2789, dans la commune de Moulis (09) ; amendement n° 2790, dans la commune de Mouroux (23) ; amendement n° 2791, dans la commune de Mouroux (77) ; amendement n° 2792, dans la commune de Mousson (54) ; amendement n° 2793, dans la commune de Moussoulens (11) ; amendement n° 2794, dans la commune de Moustéru (22) ; amendement n° 2795, dans la commune de Mouthier-en-Bresse (71) ; amendement n° 2796, dans la commune de Mouthoumet (11) ; amendement n° 2797, dans la commune de Mouzay (55) ; amendement n° 2798, dans la commune de Mouzay (37) ; amendement n° 2799, dans la commune de Mouzens (24) ; amendement n° 2800, dans la commune de Moyennoutier (88) ; amendement n° 2801,

dans la commune de Moyenneville (62); amendement n° 2802, dans la commune de Moyeuve-Grande (57); amendement n° 2803, dans la commune de Mozai (63); amendement n° 2804, dans la commune de Mudaison (34); amendement n° 2805, dans la commune de Mugron (40); amendement n° 2806, dans la commune de Mulhouse (68); amendement n° 2807, dans la commune de Mulsanne (72); amendement n° 2808, dans la commune de Mur-de-Bretagne (22); amendement n° 2809, dans la commune de Murth-le-Quaire (63); amendement n° 2810, dans la commune de Muret (31); amendement n° 2811, dans la commune de Murinais (38); amendement n° 2812, dans la commune de Muro (20); amendement n° 2813, dans la commune de Murviel-les-Montpellier (34); amendement n° 2814, dans la commune de Nadaillac (24); amendement n° 2815, dans la commune de Naillat (23); amendement n° 2816, dans la commune de Nailloux (31); amendement n° 2817, dans la commune de Naintre (86); amendement n° 2818, dans la commune de Nanteuil-sous-Muret (02); amendement n° 2819, dans la commune de Nandy (77); amendement n° 2820, dans la commune de Nant-le-Grand (55); amendement n° 2821, dans la commune de Nantes (44); amendement n° 2822, dans la commune de Nanteuil-le-Haudouin (60); amendement n° 2823, dans la commune de Nanteuil-lès-Meaux (77); amendement n° 2824, dans la commune de Naucelles (15); amendement n° 2825, dans la commune de Naveil (41); amendement n° 2826, dans la commune de Nebian (34); amendement n° 2827, dans la commune de Nebias (11); amendement n° 2828, dans la commune de Nebffies (34); amendement n° 2829, dans la commune de Néoules (83); amendement n° 2830, dans la commune de Nérigean (33); amendement n° 2831, dans la commune de Neris-les-Bains (03); amendement n° 2832, dans la commune de Nesploy (42); amendement n° 2833, dans la commune de Nestier (65); amendement n° 2834, dans la commune de Neuf-Berquin (59); amendement n° 2835, dans la commune de Neufchâteau (88); amendement n° 2836, dans la commune de Neufchef (57); amendement n° 2837, dans la commune de Neuilly-de-Dieu (80); amendement n° 2838, dans la commune de Neuilly-sur-Marne (93); amendement n° 2839, dans la commune de Neuliset (42); amendement n° 2840, dans la commune de Neuves-Maisons (54); amendement n° 2841, dans la commune de Neuville-sur-Escaut (59); amendement n° 2842, dans la commune de Neuville (59); amendement n° 2843, dans la commune de Nevers (58); amendement n° 2844, dans la commune de Nevian (11); amendement n° 2845, dans la commune de Nexon (87); amendement n° 2846, dans la commune de Nézigian-l'Évêque (34); amendement n° 2847, dans la commune de Niaux (09); amendement n° 2848, dans la commune de Nieul-sur-Mer (17); amendement n° 2849, dans la commune de Nieurlet (59); amendement n° 2850, dans la commune de Nilvange (57); amendement n° 2851, dans la commune de Niort (79); amendement n° 2852, dans la commune de Niort-de-Sault (11); amendement n° 2853, dans la commune de Nizan-Gesse (31); amendement n° 2854, dans la commune de Noeux-les-Mines (62); amendement n° 2855, dans la commune de Nogaro (32); amendement n° 2856, dans la commune de Noidans-lès-Vesoul (70); amendement n° 2857, dans la commune de Noiseau (94); amendement n° 2858, dans la commune de Noisiel (77); amendement n° 2859, dans la commune de Nonières (07); amendement n° 2860, dans la commune de Nontron (24); amendement n° 2861, dans la commune de Normandville (27); amendement n° 2862, dans la commune

de Nort-sur-Erdre (44); amendement n° 2863, dans la commune de Notre-Dame-d'Oé (37); amendement n° 2864, dans la commune de Notre-Dame-de-Bondeville (76); amendement n° 2865, dans la commune de Notre-Dame-des-Millières (73); amendement n° 2866, dans la commune de Nouaille-Maupertuis (86); amendement n° 2867, dans la commune de Nouvion-sur-Meuse (08); amendement n° 2868, dans la commune de Nouziers (23); amendement n° 2869, dans la commune de Nouzonville (08); amendement n° 2870, dans la commune de Novacelles (63); amendement n° 2871, dans la commune de Novant-la-Gravoyère (49); amendement n° 2872, dans la commune de Noyelle-Vion (62); amendement n° 2873, dans la commune de Noyelles-lès-Vermelles (62); amendement n° 2874, dans la commune de Noyelles-sous-Lens (62); amendement n° 2875, dans la commune de Noyelles-sur-Escaut (59); amendement n° 2876, dans la commune de Nozières (18); amendement n° 2877, dans la commune de Nuzéjols (46); amendement n° 2878, dans la commune de Nyons (26); amendement n° 2879, dans la commune d'Ottrancourt (76); amendement n° 2880, dans la commune d'Ogliastro (20); amendement n° 2881, dans la commune d'Oisilly (21); amendement n° 2882, dans la commune d'Oisy-le-Verger (62); amendement n° 2883, dans la commune d'Olargues (34); amendement n° 2884, dans la commune d'Olby (63); amendement n° 2885, dans la commune d'Olcany (20); amendement n° 2886, dans la commune d'Olliergues (63); amendement n° 2887, dans la commune d'Olloix (63); amendement n° 2888, dans la commune d'Olmet (63); amendement n° 2889, dans la commune d'Olmet-et-Villicun (34); amendement n° 2890, dans la commune d'Olmeta-di-Capocorso (20); amendement n° 2891, dans la commune d'Olmeto (20); amendement n° 2892, dans la commune d'Oloron-Sainte-Marie (64); amendement n° 2893, dans la commune d'Orns (66); amendement n° 2894, dans la commune d'Onard (40); amendement n° 2895, dans la commune d'Ondres (40); amendement n° 2896, dans la commune d'Onzain (41); amendement n° 2897, dans la commune d'Oradour-sur-Vayres (87); amendement n° 2898, dans la commune d'Oraison (04); amendement n° 2899, dans la commune d'Orange (84); amendement n° 2900, dans la commune d'Orbagna (39); amendement n° 2901, dans la commune d'Orconte (51); amendement n° 2902, dans la commune d'Ordan-Larroque (32); amendement n° 2903, dans la commune d'Orgèix (09); amendement n° 2904, dans la commune d'Orgères (35); amendement n° 2905, dans la commune d'Orgeval (02); amendement n° 2906, dans la commune d'Origne (33); amendement n° 2907, dans la commune d'Origny-Sainte-Benoîte (02); amendement n° 2908, dans la commune d'Orist (40); amendement n° 2909, dans la commune d'Orléans (45); amendement n° 2910, dans la commune d'Orliac-de-Bar (19); amendement n° 2911, dans la commune d'Orlu (09); amendement n° 2912, dans la commune d'Ornacieux (38); amendement n° 2913, dans la commune d'Ornaisons (11); amendement n° 2914, dans la commune d'Ornans (25); amendement n° 2915, dans la commune d'Orpierre (95); amendement n° 2916, dans la commune d'Ortielle (64); amendement n° 2917, dans la commune d'Ors (59); amendement n° 2918, dans la commune d'Orsans (11); amendement n° 2919, dans la commune d'Orsay (91); amendement n° 2920, dans la commune d'Ortaffa (66); amendement n° 2921, dans la commune d'Orthévielle (40); amendement n° 2922, dans la commune d'Orthez (64); amendement n° 2923, dans la commune d'Orvaux (27); amendement n° 2924, dans la commune d'Orville

(62); amendement n° 2925, dans la commune d'Orx (40); amendement n° 2926, dans la commune d'Ostricourt (59); amendement n° 2927, dans la commune d'Othis (77); amendement n° 2928, dans la commune d'Ouagne (58); amendement n° 2929, dans la commune d'Ouchamps (41); amendement n° 2930, dans la commune d'Oucques (41); amendement n° 2931, dans la commune d'Oudincourt (52); amendement n° 2932, dans la commune d'Ouistreham (14); amendement n° 2933, dans la commune d'Oulches (36); amendement n° 2934, dans la commune d'Ouroux-en-Morvan (58); amendement n° 2935, dans la commune d'Ourton (62); amendement n° 2936, dans la commune d'Outreau (62); amendement n° 2937, dans la commune d'Ouweillan (11); amendement n° 2938, dans la commune d'Oytier-Saint-Oblas (38); amendement n° 2939, dans la commune de Pabu (22); amendement n° 2940, dans la commune de Pacé (35); amendement n° 2941, dans la commune de Pact (38); amendement n° 2942, dans la commune de Padern (11); amendement n° 2943, dans la commune de Pageas (87); amendement n° 2944, dans la commune de Pagney (39); amendement n° 2945, dans la commune de Pagnoz (39); amendement n° 2946, dans la commune de Pagny-la-Ville (21); amendement n° 2947, dans la commune de Paillencourt (59); amendement n° 2948, dans la commune de Pailloles (47); amendement n° 2949, dans la commune de Paimbœuf (44); amendement n° 2950, dans la commune de Paimpol (22); amendement n° 2951, dans la commune de Paizay-le-Sec (86); amendement n° 2952, dans la commune de Palaja (11); amendement n° 2953, dans la commune de Palluau-sur-Indre (36); amendement n° 2954, dans la commune de Famières (09); amendement n° 2955, dans la commune de Pampelonne (81); amendement n° 2956, dans la commune de Panazol (87); amendement n° 2957, dans la commune de Pange (57); amendement n° 2958, dans la commune de Panjas (32); amendement n° 2959, dans la commune de Pannessières (39); amendement n° 2960, dans la commune de Parassy (18); amendement n° 2961, dans la commune de Parcé (35); amendement n° 2962, dans la commune de Pardailhan (34); amendement n° 2963, dans la commune de Pardies-Piétat (64); amendement n° 2964, dans la commune de Parempuyre (33); amendement n° 2965, dans la commune de Parent (63); amendement n° 2966, dans la commune de Parentis-en-Born (40); amendement n° 2967, dans la commune de Parfondru (02); amendement n° 2968, dans la commune de Parfondrupt (55); amendement n° 2969, dans la commune de Parfouru-sur-Odon (14); amendement n° 2970, dans la commune de Parisot (81); amendement n° 2971, dans la commune de Parthenay (79); amendement n° 2972, dans la commune de Passa-Llauro-Tordères (66); amendement n° 2973, dans la commune de Passenans (39); amendement n° 2974, dans la commune de Passy-Grigny (51); amendement n° 2975, dans la commune de Pau (64); amendement n° 2976, dans la commune de Paucourt (45); amendement n° 2977, dans la commune de Paulhiac (31); amendement n° 2978, dans la commune de Paulhiac (47); amendement n° 2979, dans la commune de Pavie (32); amendement n° 2980, dans la commune de Payra-sui-l'Hers (11); amendement n° 2981, dans la commune de Payrignac (46); amendement n° 2982, dans la commune de Payrin-Augmontel (81); amendement n° 2983, dans la commune de Paziols (11); amendement n° 2984, dans la commune de Pech (09); amendement n° 2985, dans la commune de Pech-Luna (11); amendement n° 2986, dans la commune de Pechbusque (31); amendement n° 2987, dans la commune de Pédernec (22); amende-

ment n° 2988, dans la commune de Pégairolles-de-l'Escalette (34); amendement n° 2989, dans la commune de Peillac (56); amendement n° 2990, dans la commune de Péliassanne (13); amendement n° 2991, dans la commune de Pellefigue (32); amendement n° 2992, dans la commune de Pelleport (31); amendement n° 2993, dans la commune de Pelonne (26); amendement n° 2994, dans la commune de Pelves (62); amendement n° 2995, dans la commune de Pennes-d'Agenais (47); amendement n° 2996, dans la commune de Penol (38); amendement n° 2997, dans la commune de Penta-Acquaitella (20); amendement n° 2998, dans la commune de Pépieux (11); amendement n° 2999, dans la commune de Perchède (32); amendement n° 3000, dans la commune de Percy (38); amendement n° 3001, dans la commune de Péret (34); amendement n° 3002, dans la commune de Péronne-en-Mélantois (59); amendement n° 3003, dans la commune de Perrier (63); amendement n° 3004, dans la commune de Perriers-la-Campagne (27); amendement n° 3005, dans la commune de Perriers-sur-Andelle (27); amendement n° 3006, dans la commune de Perthes (08); amendement n° 3007, dans la commune de Pertuis (84); amendement n° 3008, dans la commune de Pervençères (61); amendement n° 3009, dans la commune de Pessac (33); amendement n° 3010, dans la commune de Pessan (32); amendement n° 3011, dans la commune de Petit-Bourg (97); amendement n° 3012, dans la commune de Petit-Couronne (76); amendement n° 3013, dans la commune de Petite-Île (97); amendement n° 3014, dans la commune de Petite-Rosselle (57); amendement n° 3015, dans la commune de Peujard (33); amendement n° 3016, dans la commune de Peynier (13); amendement n° 3017, dans la commune de Peypin (13); amendement n° 3018, dans la commune de Peypin-d'Aigues (84); amendement n° 3019, dans la commune de Peyrabout (23); amendement n° 3020, dans la commune de Peyrecave (32); amendement n° 3021, dans la commune de Peyrefitte-du-Razès (11); amendement n° 3022, dans la commune de Peyrelevalde (30); amendement n° 3023, dans la commune de Peyremale (30); amendement n° 3024, dans la commune de Peyret-Saint-André (65); amendement n° 3025, dans la commune de Peyriac-Minervois (11); amendement n° 3026, dans la commune de Peyrole (81); amendement n° 3027, dans la commune de Peyroules (04); amendement n° 3028, dans la commune de Peyrusse-Vieille (32); amendement n° 3029, dans la commune de Peyssies (31); amendement n° 3030, dans la commune de Peyzac-le-Moustier (24); amendement n° 3031, dans la commune de Pia (66); amendement n° 3032, dans la commune de Piana (20); amendement n° 3033, dans la commune de Picherande (63); amendement n° 3034, dans la commune de Piégut (05); amendement n° 3035, dans la commune de Piégut-Pluviers (24); amendement n° 3036, dans la commune de Pierre-Châtel (38); amendement n° 3037, dans la commune de Pierrefitte (19); amendement n° 3038, dans la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre (41); amendement n° 3039, dans la commune de Pierregot (80); amendement n° 3040, dans la commune de Pieuze (11); amendement n° 3041, dans la commune de Pinas (65); amendement n° 3042, dans la commune de Pinet (34); amendement n° 3043, dans la commune de Pins-Sustaret (31); amendement n° 3044, dans la commune de Pissos (40); amendement n° 3045, dans la commune de Pithiviers (45); amendement n° 3046, dans la commune de Pitres (27); amendement n° 3047, dans la commune de Plaimpied-Givaudins (18); amendement n° 3048, dans la commune de Plainemont (70); amendement n° 3049, dans la commune de Plaisance (32);

amendement n° 3050, dans la commune de Plaisance-du-Touch (31); amendement n° 3051, dans la commune de Plaisir (78); amendement n° 3052, dans la commune de Plaisan (34); amendement n° 3053, dans la commune de Plan-d'Orgon (13); amendement n° 3054, dans la commune de Planaise (73); amendement n° 3055, dans la commune de Plancher-les-Mines (70); amendement n° 3056, dans la commune de Planchez (58); amendement n° 3057, dans la commune de Planioles (46); amendement n° 3058, dans la commune de Plavilla (11); amendement n° 3059, dans la commune de Plélan-le-Perit (22); amendement n° 3060, dans la commune de Plélauff (22); amendement n° 3061, dans la commune de Plénée-Jugon (22); amendement n° 3062, dans la commune de Plescop (56); amendement n° 3063, dans la commune de Pleslin-Trigavou (22); amendement n° 3064, dans la commune de Plestan (22); amendement n° 3065, dans la commune de Pleubian (22); amendement n° 3066, dans la commune de Pleumeur-Bodou (22); amendement n° 3067, dans la commune de Pléven (22); amendement n° 3068, dans la commune de Plévin (22); amendement n° 3069, dans la commune de Pleyber-Christ (29); amendement n° 3070, dans la commune de Plobannalec (29); amendement n° 3071, dans la commune de Picërdut (56); amendement n° 3072, dans la commune de Ploëuc-sur-Lié (22); amendement n° 3073, dans la commune de Ploëzal (22); amendement n° 3074, dans la commune de Plogoff (29); amendement n° 3075, dans la commune de Plombières-lès-Dijon (21); amendement n° 3076, dans la commune de Plouagat (22); amendement n° 3077, dans la commune de Plouasne (22); amendement n° 3078, dans la commune de Ploubezre (22); amendement n° 3079, dans la commune de Plouec-du-Trieux (22); amendement n° 3080, dans la commune de Plouer-sur-Rance (22); amendement n° 3081, dans la commune de Plougouven (29); amendement n° 3082, dans la commune de Plougouven (22); amendement n° 3083, dans la commune de Plougoumelen (56); amendement n° 3084, dans la commune de Plougrescant (22); amendement n° 3085, dans la commune de Plouguernével (22); amendement n° 3086, dans la commune de Plouha (22); amendement n° 3087, dans la commune de Plouisy (22); amendement n° 3088, dans la commune de Ploulec'h (22); amendement n° 3089, dans la commune de Plourin-lès-Morlaix (29); amendement n° 3090, dans la commune de Plourivo (22); amendement n° 3091, dans la commune de Plouzané (29); amendement n° 3092, dans la commune de Plozévet (29); amendement n° 3093, dans la commune de Pluduno (22); amendement n° 3094, dans la commune de Pluméliau (56); amendement n° 3095, dans la commune de Pluzunet (22); amendement n° 3096, dans la commune de Pointis-de-Rivière (31); amendement n° 3097, dans la commune de Pointis-Inard (31); amendement n° 3098, dans la commune de Poisat (38); amendement n° 3099, dans la commune de Poitiers (86); amendement n° 3100, dans la commune de Poix-du-Nod (59); amendement n° 3101, dans la commune de Polaincourt-et-Clairefontaine (70); amendement n° 3102, dans la commune de Polastron (31); amendement n° 3103, dans la commune de Pollestres (66); amendement n° 3104, dans la commune de Pomarède (46); amendement n° 3105, dans la commune de Pommeret (22); amendement n° 3106, dans la commune de Pommereuil (59); amendement n° 3107, dans la commune de Pommerit-le-Vicomte (22); amendement n° 3108, dans la commune de Pommérol (26); amendement n° 3109, dans la commune de Pommier-de-Beaurepaire (38); amendement n° 3110,

dans la commune de Pompejac (33); ; amendement n° 3111, dans la commune de Pompignan (30); amendement n° 3112, dans la commune de Poms (64); amendement n° 3113, dans la commune de Pomy (11); amendement n° 3114, dans la commune de Ponches-Estruval (80); amendement n° 3115, dans la commune de Ponsan-Soubiran (32); amendement n° 3116, dans la commune de Pont-à-Marcq (53); amendement n° 3117, dans la commune de Pont-à-Mousson (54); amendement n° 3118, dans la commune de Pont-à-Vendin (62); amendement n° 3119, dans la commune de Pont-Croix (29); amendement n° 3120, dans la commune de Pont-de-l'Arche (27); amendement n° 3121, dans la commune de Pont-de-Roide (25); amendement n° 3122, dans la commune de Pont-en-Royans (38); amendement n° 3123, dans la commune de Pont-Rémy (80); amendement n° 3124, dans la commune de Pont-Saint-Pierre (27); amendement n° 3125, dans la commune de Pont-Sainte-Maxence (60); amendement n° 3126, dans la commune de Pont-sur-Yonne (89); amendement n° 3127, dans la commune de Pontarion (23); amendement n° 3128, dans la commune de Pontarlier (25); amendement n° 3129, dans la commune de Pontault-Combault (77); amendement n° 3130, dans la commune de Pontaumur (63); amendement n° 3131, dans la commune de Pontcarré (77); amendement n° 3132, dans la commune de Pontchardon (61); amendement n° 3133, dans la commune de Pontgibaud (63); amendement n° 3134, dans la commune de Pontronx-sur-l'Adour (40); amendement n° 3135, dans la commune de Popian (34); amendement n° 3136, dans la commune de Porcérd (56); amendement n° 3137, dans la commune de Port-Launay (29); amendement n° 3138, dans la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchant (33); amendement n° 3139, dans la commune de Port-sur-Saône (70); amendement n° 3140, dans la commune de Portel-des-Corbières (11); amendement n° 3141, dans la commune de Porter-d'Asper (31); amendement n° 3142, dans la commune de Portet-sur-Garonne (31); amendement n° 3143, dans la commune de Pougues-lès-Eaux (58); amendement n° 3144, dans la commune de Pouille (41); amendement n° 3145, dans la commune de Pouilloux (71); amendement n° 3146, dans la commune de Pouilly-les-Feurs (42); amendement n° 3147, dans la commune de Poulanoy (52); amendement n° 3148, dans la commune de Poullaouen (23); amendement n° 3149, dans la commune de Poulx (30); amendement n° 3150, dans la commune de Pouques-Lorles (58); amendement n° 3151, dans la commune de Pourcy (51); amendement n° 3152, dans la commune de Pouy (65); amendement n° 3153, dans la commune de Pouy-Loubrin (32); amendement n° 3154, dans la commune de Pouydesseaux (40); amendement n° 3155, dans la commune de Pouylebon (32); amendement n° 3156, dans la commune de Pouzac (65); amendement n° 3157, dans la commune de Pouzols-Minervoises (11); amendement n° 3158, dans la commune de Pradelles (43); amendement n° 3159, dans la commune de Pradelles-en-Val (11); amendement n° 3160, dans la commune de Prades (09); amendement n° 3161, dans la commune de Pradières (09); amendement n° 3162, dans la commune de Pradines (46); amendement n° 3163, dans la commune de Pranzac (16); amendement n° 3164, dans la commune de Prats-de-Carlux (24); amendement n° 3165, dans la commune de Prayssac (46); amendement n° 3166, dans la commune de Prayssas (47); amendement n° 3167, dans la commune de Precnac (33); amendement n° 3168, dans la commune de Préchac-sur-Adour (32); amendement n° 3169, dans la commune de Précilhon (64); amende-

ment n° 3170, dans la commune de Preignan (32); amendement n° 3171, dans la commune de Premilhat (03); amendement n° 3172, dans la commune de Presles-et-Thierry (02); amendement n° 3173, dans la commune de Pressins (31); amendement n° 3174, dans la commune de Preuilly-sur-Claise (37); amendement n° 3175, dans la commune de Preval (72); amendement n° 3176, dans la commune de Preveranges (18); amendement n° 3177, dans la commune de Prignac-et-Marcamps (33); amendement n° 3178, dans la commune de Prignonieux (24); amendement n° 3179, dans la commune de Prondines (63); amendement n° 3180, dans la commune de Provin (59); amendement n° 3181, dans la commune de Publier (74); amendement n° 3182, dans la commune de Puechredon (30); amendement n° 3183, dans la commune de Puget-Rostang (06); amendement n° 3184, dans la commune de Puget-Theniers (06); amendement n° 3185, dans la commune de Puicheric (11); amendement n° 3186, dans la commune de Puilaurens (11); amendement n° 3187, dans la commune de Poimisson (34); amendement n° 3188, dans la commune de Pujaudran (32); amendement n° 3189, dans la commune de Pujos (65); amendement n° 3190, dans la commune de Pujols (33); amendement n° 3191, dans la commune de Pujols-sur-Ciron (33); amendement n° 3192, dans la commune de Pulverrières (63); amendement n° 3193, dans la commune de Pupillin (39); amendement n° 3194, dans la commune de Purgerot (70); amendement n° 3195, dans la commune de Puy-de-Serre (85); amendement n° 3196, dans la commune de Puy-Guillaume (62); amendement n° 3197, dans la commune de Puy-Malsignat (23); amendement n° 3198, dans la commune de Puybezon (81); amendement n° 3199, dans la commune de Puybrun (46); amendement n° 3200, dans la commune de Puy-Celci (81); amendement n° 3201, dans la commune de Puy-la-Garde (82); amendement n° 3202, dans la commune de Puylaurens (81); amendement n° 3203, dans la commune de Puylausic (32); amendement n° 3204, dans la commune de Puymiclat (47); amendement n° 3205, dans la commune de Puynormand (33); amendement n° 3206, dans la commune de Puyoo (64); amendement n° 3207, dans la commune de Quaix-en-Chartreuse (38); amendement n° 3208, dans la commune de Quarante (34); amendement n° 3209, dans la commune de Quereñaing (59); amendement n° 3210, dans la commune de Querqueville (50); amendement n° 3211, dans la commune de Quessy (02); amendement n° 3212, dans la commune de Quetigny (21); amendement n° 3213, dans la commune de Queville (63); amendement n° 3214, dans la commune de Queven (56); amendement n° 3215, dans la commune de Queyrières (43); amendement n° 3216, dans la commune de Queyssac-lès-Vignes (09); amendement n° 3217, dans la commune de Quie (09); amendement n° 3218, dans la commune de Quilly (62); amendement n° 3219, dans la commune de Quilly (08); amendement n° 3220, dans la commune de Quiraper (29); amendement n° 3221, dans la commune de Quimperlé (29); amendement n° 3222, dans la commune de Quincy-Landzécourt (55); amendement n° 3223, dans la commune de Quingey (25); amendement n° 3224, dans la commune de Quintenic (22); amendement n° 3225, dans la commune de Quintillan (1); amendement n° 3226, dans la commune de Rabastens (81); amendement n° 3227, dans la commune de Rabastens-de-Bigorre (65); amendement n° 3228, dans la commune de Rabat-lès-Trois-Seigneurs (09); amendement n° 3229, dans la commune de Racquinchem (62); amendement n° 3230, dans la

commune de Rai (61); amendement n° 3231, dans la commune de Raissac-d'Aude (11); amendement n° 3232, dans la commune de Raissac-sur-Lampy (11); amendement n° 3233, dans la commune de Ramatuelle (83); amendement n° 3234, dans la commune de Rambaud (05); amendement n° 3235, dans la commune de Rambervillers (88); amendement n° 3236, dans la commune de Ramillies (59); amendement n° 3237, dans la commune de Ramonville-Saint-Agne (31); amendement n° 3238, dans la commune de Ramous (64); amendement n° 3239, dans la commune de Ramouzens (32); amendement n° 3240, dans la commune de Rampoux (46); amendement n° 3241, dans la commune de Rancon (87); amendement n° 3242, dans la commune de Randan (63); amendement n° 3243, dans la commune de Randens (73); amendement n° 3244, dans la commune de Ranville-Breuillaud (16); amendement n° 3245, dans la commune de Raon-l'Étape (88); amendement n° 3246, dans la commune de Rapaggio (20); amendement n° 3247, dans la commune de Ratennelle (71); amendement n° 3248, dans la commune de Rayet (47); amendement n° 3249, dans la commune de Salomé (59); amendement n° 3250, dans la commune de Razac-sur-l'Isle (24); amendement n° 3251, dans la commune de Razimet (47); amendement n° 3252, dans la commune de Réalmont (81); amendement n° 3253, dans la commune de Réalville (82); amendement n° 3254, dans la commune de Redon (35); amendement n° 3255, dans la commune de Rehaupal (88); amendement n° 3256, dans la commune de Reignat (63); amendement n° 3257, dans la commune de Reilhac (15); amendement n° 3258, dans la commune de Remilly-Aillicourt (08); amendement n° 3259, dans la commune de Remoiville (55); amendement n° 3260, dans la commune de Remoulins (30); amendement n° 3261, dans la commune de Rempnat (87); amendement n° 3262, dans la commune de Rencurel (38); amendement n° 3263, dans la commune de Rennes (35); amendement n° 3264, dans la commune de Rennes-les-Bains (11); amendement n° 3265, dans la commune de Renneval (02); amendement n° 3266, dans la commune de Renneville (31); amendement n° 3267, dans la commune de Requeil (72); amendement n° 3268, dans la commune de Requista (12); amendement n° 3269, dans la commune de Reterre (23); amendement n° 3270, dans la commune de Retz (62); amendement n° 3271, dans la commune de Montaren-et-Mézières (30); amendement n° 3272, dans la commune de Revens (30); amendement n° 3273, dans la commune de Revigny-sur-Ornain (55); amendement n° 3274, dans la commune de Revin (08); amendement n° 3275, dans la commune de Reyrieux (01); amendement n° 3276, dans la commune de Rezé (44); amendement n° 3277, dans la commune de Ria-Sirach (66); amendement n° 3278, dans la commune de Riaucourt (52); amendement n° 3279, dans la commune de Ribarrouy (64); amendement n° 3280, dans la commune de Ribauté (11); amendement n° 3281, dans la commune de Ribecourt-Dreslincourt (60); amendement n° 3282, dans la commune de Riberac (24); amendement n° 3283, dans la commune de Ribiers (05); amendement n° 3284, dans la commune de Riencourt-lès-Bapaume (62); amendement n° 3285, dans la commune de Rieulay (59); amendement n° 3286, dans la commune de Rieumes (31); amendement n° 3287, dans la commune de Rieux (31); amendement n° 3288, dans la commune de Rieux-de-Pelleport (09); amendement n° 3289, dans la commune de Rieux-en-Cambresis (59); amendement n° 3290, dans la commune de Riez (04); amendement n° 3291, dans la commune de

Rigny (70); amendement n° 3292, dans la commune de Rilhac-Lastours (87); amendement n° 3293, dans la commune de Rilhac-Rancon (87); amendement n° 3294, dans la commune de Rimogne (08); amendement n° 3295, dans la commune de Rimons (33); amendement n° 3296, dans la commune de Rimont (09); amendement n° 3297, dans la commune de Rinxent (62); amendement n° 3298, dans la commune de Rions (33); amendement n° 3299, dans la commune de Riorges (42); amendement n° 3300, dans la commune de Saint-Priest-la-Plaine (23); amendement n° 3301, dans la commune de Rivel (11); amendement n° 3302, dans la commune de Riventosa (20); amendement n° 3303, dans la commune de Rivière-Saas-et-Gourby (40); amendement n° 3304, dans la commune de Rivière-sur-Tarn (12); amendement n° 3305, dans la commune de Roanne (42); amendement n° 3306, dans la commune de Robiac-Rochessadoule (30); amendement n° 3307, dans la commune de Robion (84); amendement n° 3308, dans la commune de Roche-d'Agoux (63); amendement n° 3309, dans la commune de Roche-la-Molière (42); amendement n° 3310, dans la commune de Rocquancourt (14); amendement n° 3311, dans la commune de Rodemack (57); amendement n° 3312, dans la commune de Rozé-sur-Sarthe (72); amendement n° 3313, dans la commune de Roisel (80); amendement n° 3314, dans la commune de Roissy-en-Brie (77); amendement n° 3315, dans la commune de Romagnac (63); amendement n° 3316, dans la commune de Romagne (86); amendement n° 3317, dans la commune de Romans-sur-Isère (26); amendement n° 3318, dans la commune de Rombas (57); amendement n° 3319, dans la commune de Romorantin-Lanthenay (41); amendement n° 3320, dans la commune de Ronchamp (70); amendement n° 3321, dans la commune de Ronchin (59); amendement n° 3322, dans la commune de Roost-Warendin (59); amendement n° 3323, dans la commune de Roquebrune (33); amendement n° 3324, dans la commune de Roquebrune-sur-Argens (83); amendement n° 3325, dans la commune de Roquedur (30); amendement n° 3326, dans la commune de Roquefère (11); amendement n° 3327, dans la commune de Roquefeuil (11); amendement n° 3328, dans la commune de Roquefort (32); amendement n° 3329, dans la commune de Roquefort-les-Cascades (09); amendement n° 3330, dans la commune de Roquefort-sur-Garonne (31); amendement n° 3331, dans la commune de Roquelaure-Saint-Aubin (32); amendement n° 3332, dans la commune de Roques (31); amendement n° 3333, dans la commune de Roquestron-Grasse (06); amendement n° 3334, dans la commune de Roquetaillade (11); amendement n° 3335, dans la commune de Rosans (05); amendement n° 3336, dans la commune de Rosières (81); amendement n° 3337, dans la commune de Rosis (34); amendement n° 3338, dans la commune de Rosporden (29); amendement n° 3339, dans la commune de Roucy (02); amendement n° 3340, dans la commune de Roudouallec (56); amendement n° 3341, dans la commune de Rouffiac (81); amendement n° 3342, dans la commune de Rouffiac-d'Aude (11); amendement n° 3343, dans la commune de Rouffiac-des-Corbères (11); amendement n° 3344, dans la commune de Rougon (04); amendement n° 3345, dans la commune de Roumengoux (09); amendement n° 3346, dans la commune de Roussac (87); amendement n° 3347, dans la commune de Roussas (26); amendement n° 3348, dans la commune de Rousset (13); amendement n° 3349, dans la commune de Roussillon-en-Morvan (71); amendement n° 3350, dans la commune de Routier (11); amendement n° 3351, dans

la commune de Rouvres (60); amendement n° 3352, dans la commune de Rouvroy-sur-Serre (02); amendement n° 3353, dans la commune de Roye (80); amendement n° 3354, dans la commune de Roye (70); amendement n° 3355, dans la commune de Royère-de-Vassivière (23); amendement n° 3356, dans la commune de Royville (76); amendement n° 3357, dans la commune de Ruandin (72); amendement n° 3358, dans la commune de Rudelle (46); amendement n° 3359, dans la commune de Ruelle-sur-Touvre (16); amendement n° 3360, dans la commune de Ruesnes (59); amendement n° 3361, dans la commune de Ruffec (16); amendement n° 3362, dans la commune de Ruffey-sur-Seille (39); amendement n° 3363, dans la commune de Ruffieux (73); amendement n° 3364, dans la commune de Rugles (27); amendement n° 3365, dans la commune de Ruhans (70); amendement n° 3366, dans la commune de Ruitz (62); amendement n° 3367, dans la commune de Rumilly-lès-Vaudes (10); amendement n° 3368, dans la commune de Runan (22); amendement n° 3369, dans la commune de Russanges (57); amendement n° 3370, dans la commune de Rustiques (11); amendement n° 3371, dans la commune de Ruyaulcourt (62); amendement n° 3372, dans la commune de Viella (32); amendement n° 3373, dans la commune de Sabadel-Latronquière (46); amendement n° 3374, dans la commune de Sabaillan (32); amendement n° 3375, dans la commune de Sablet (84); amendement n° 3376, dans la commune de Sablons (38); amendement n° 3377, dans la commune de Sabonnères (31); amendement n° 3378, dans la commune de Sabres (40); amendement n° 3379, dans la commune de Sacierges-Saint-Martin (36); amendement n° 3380, dans la commune de Sadroc (19); amendement n° 3381, dans la commune de Sagnat (23); amendement n° 3382, dans la commune de Sagy (71); amendement n° 3383, dans la commune de Sahorre (60); amendement n° 3384, dans la commune de Saillant (63); amendement n° 3385, dans la commune de SAILLY-LABOURSE (62); amendement n° 3386, dans la commune de Sainghin-en-Weppes (59); amendement n° 3387, dans la commune de Sains-en-Gohelle (62); amendement n° 3388, dans la commune de Saintes (17); amendement n° 3389, dans la commune de Saintes-Maries-de-la-Mer (13); amendement n° 3390, dans la commune de Saissac (11); amendement n° 3391, dans la commune de Saivres (79); amendement n° 3392, dans la commune de Salagnon (38); amendement n° 3393, dans la commune de Salavas (07); amendement n° 3394, dans la commune de Salazac (30); amendement n° 3395, dans la commune de Salesches (59); amendement n° 3396, dans la commune de Saleux (80); amendement n° 3397, dans la commune de Saliceto (20); amendement n° 3398, dans la commune de Salins (77); amendement n° 3399, dans la commune de Salles-d'Aude (11); amendement n° 3400, dans la commune de Sallies-et-Pratviel (31); amendement n° 3401, dans la commune de Salles-sur-Garonne (31); amendement n° 3402, dans la commune de Salles-sur-l'Hers (11); amendement n° 3403, dans la commune de Salon (24); amendement n° 3404, dans la commune de Salsigne (11); amendement n° 3405, dans la commune de Salvagnac (81); amendement n° 3406, dans la commune de Salvezines (11); amendement n° 3407, dans la commune de Salza (11); amendement n° 3408, dans la commune de Saman (31); amendement n° 3409, dans la commune de Samaran (32); amendement n° 3410, dans la commune de Samaran (32); amendement n° 3411, dans la commune de Samouillan (31); amendement n° 3412, dans la commune de Samoussy (02); amendement n° 3413, dans la commune

de San-Giovanni-di-Moriani (20); amendement n° 3414, dans la commune de Sandouville (76); amendement n° 3415, dans la commune de Sanilhac-Sagriès (30); amendement n° 3416, dans la commune de Sansac-de-Marniesse (15); amendement n° 3417, dans la commune de Sant-Antonio (20); amendement n° 3418, dans la commune de Santans (39); amendement n° 3419, dans la commune de Sapogne-sur-Marche (08); amendement n° 3420, dans la commune de Saramon (32); amendement n° 3421, dans la commune de Sardent (23); amendement n° 3422, dans la commune de Sarralbe (57); amendement n° 3423, dans la commune de Sarrancolin (65); amendement n° 3424, dans la commune de Sarraziet (40); amendement n° 3425, dans la commune de Sarremezan (31); amendement n° 3426, dans la commune de Sassay (41); amendement n° 3427, dans la commune de Sassenay (71); amendement n° 3428, dans la commune de Sasseville (76); amendement n° 3429, dans la commune de Saturargues (34); amendement n° 3430, dans la commune de Sanchy-Lestrée (62); amendement n° 3431, dans la commune de Saugnac-et-Cambran (40); amendement n° 3432, dans la commune de Sauson (17); amendement n° 3433, dans la commune de Saulchery (02); amendement n° 3434, dans la commune de Saulchoy (62); amendement n° 3435, dans la commune de Saulnot (70); amendement n° 3436, dans la commune de Saultain (53); amendement n° 3437, dans la commune de Saulnais-le-Potier (18); amendement n° 3438, dans la commune de Saulzet (03); amendement n° 3439, dans la commune de Saumejean (47); amendement n° 3440, dans la commune de Sausseac (81); amendement n° 3441, dans la commune de Sausset-les-Pins (13); amendement n° 3442, dans la commune de Sauteyrargues (34); amendement n° 3443, dans la commune de Sauve (30); amendement n° 3444, dans la commune de Sauveanges (63); amendement n° 3445, dans la commune de Sauveterre (32); amendement n° 3446, dans la commune de Sauveterre-de-Comminges (31); amendement n° 3447, dans la commune de Sauviat-sur-Vice (87); amendement n° 3448, dans la commune de Sauvigny-les-Bois (89); amendement n° 3449, dans la commune de Sauvimont (32); amendement n° 3450, dans la commune de Sauzet (46); amendement n° 3451, dans la commune de Saverdun (09); amendement n° 3452, dans la commune de Savignac-les-Eglises (24); amendement n° 3453, dans la commune de Savignac-les-Ormeaux (09); amendement n° 3454, dans la commune de Savigné (86); amendement n° 3455, dans la commune de Savigny-le-Temple (77); amendement n° 3456, dans la commune de Savins (77); amendement n° 3457, dans la commune de Scéy-sur-Saône-et-Saint-Albin (70); amendement n° 3458, dans la commune de Scheibehard (67); amendement n° 3459, dans la commune de Scieurac-et-Flourès (32); amendement n° 3460, dans la commune de Sécheval (08); amendement n° 3461, dans la commune de Ségalas (47); amendement n° 3462, dans la commune de Séglien (56); amendement n° 3463, dans la commune de Segonzac (24); amendement n° 3464, dans la commune de Ségouffelle (32); amendement n° 3465, dans la commune de Ségura (09); amendement n° 3466, dans la commune de Seignalens (11); amendement n° 3467, dans la commune de Seignelay (83); amendement n° 3468, dans la commune de Siegy (41); amendement n° 3469, dans la commune de Seilh (41); amendement n° 3470, dans la commune de Seix (09); amendement n° 3471, dans la commune de Sélestat (67); amendement n° 3472, dans la commune de Selles-sur-Mahon (36); amendement n° 3473, dans la commune de

Selongey (21); amendement n° 3474, dans la commune de Selonnet (04); amendement n° 3475, dans la commune de Sêmeac (65); amendement n° 3476, dans la commune de Semoy (45); amendement n° 3477, dans la commune de Sémur-en-Brionnais (71); amendement n° 3478, dans la commune de Sénarens (31); amendement n° 3479, dans la commune de Sénas (13); amendement n° 3480, dans la commune de Senconac (09); amendement n° 3481, dans la commune de Sendets (33); amendement n° 3482, dans la commune de Séné (56); amendement n° 3483, dans la commune de Sénerzegues (15); amendement n° 3484, dans la commune de Sènièrgues (46); amendement n° 3485, dans la commune de Senoncourt (70); amendement n° 3486, dans la commune de Sentein (09); amendement n° 3487, dans la commune de Sepx (31); amendement n° 3488, dans la commune de Seraumont (88); amendement n° 3489, dans la commune de Sère (32); amendement n° 3490, dans la commune de Serémange-Ezzangue (57); amendement n° 3491, dans la commune de Sérempuy (32); amendement n° 3492, dans la commune de Sérénac (81); amendement n° 3493, dans la commune de Sérignac (46); amendement n° 3494, dans la commune de Sérilhac (19); amendement n° 3495, dans la commune de Sermérieu (38); amendement n° 3496, dans la commune de Serres (11); amendement n° 3497, dans la commune de Serres-Castet (64); amendement n° 3498, dans la commune de Serres-sur-Arget (09); amendement n° 3499, dans la commune de Servian (34); amendement n° 3500, dans la commune de Servières-le-Château (19); amendement n° 3501, dans la commune de Saint-Armel (35); amendement n° 3502, dans la commune de Saint-Astier (24); amendement n° 3503, dans la commune de Saint-Aubert (59); amendement n° 3504, dans la commune de Saint-Aubin (39); amendement n° 3505, dans la commune de Saint-Aubin (40); amendement n° 3506, dans la commune de Saint-Aubin-de-Blaye (33); amendement n° 3507, dans la commune de Saint-Aubin-de-Branne (33); amendement n° 3508, dans la commune de Saint-Aubin-les-Forges (58); amendement n° 3509, dans la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon (27); amendement n° 3510, dans la commune de Saint-Auvent (87); amendement n° 3511, dans la commune de Saint-Avaugourd-des-Landes (85); amendement n° 3512, dans la commune de Saint-Ave (77); amendement n° 3513, dans la commune de Saint-Avit-Sénieur (24); amendement n° 3514, dans la commune de Saint-Barbant (87); amendement n° 3515, dans la commune de Saint-Barnabé (22); amendement n° 3516, dans la commune de Saint-Barthélémy (38); amendement n° 3517, dans la commune de Saint-Barthélémy-de-Bussière (24); amendement n° 3518, dans la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals (26); amendement n° 3519, dans la commune de Saint-Bauzely (30); amendement n° 3520, dans la commune de Saint-Bauzille-de-Monthel (34); amendement n° 3521, dans la commune de Saint-Bauzille-de-Putois (34); amendement n° 3522, dans la commune de Saint-Bazille-de-Meyssac (19); amendement n° 3523, dans la commune de Saint-Bénin (59); amendement n° 3524, dans la commune de Saint-Bénin-d'Azy (58); amendement n° 3525, dans la commune de Saint-Benoit (97); amendement n° 3526, dans la commune de Saint-Bois (01); amendement n° 3527, dans la commune de Saint-Bonnet-Briance (87); amendement n° 3528, dans la commune de Saint-Bonnet-de-Condac (15); amendement n° 3529, dans la commune de Saint-Bonnet-du-Gard (30); amendement n° 3530, dans la commune de Saint-Bonnet-l'Enpantier (19); amendement n° 3531, dans la commune de Saint-

Bonnet-les-Alliers (63); amendement n° 3532, dans la commune de Saint-Bonnet-Près-Riom (63); amendement n° 3533, dans la commune de Saint-Brès (30); amendement n° 3543, dans la commune de Saint-Brévin-les-Pins (44); amendement n° 3535, dans la commune de Saint-Brice-les-Courcelles (51); amendement n° 3536, dans la commune de Saint-Brice-sur-Vienne (87); amendement n° 3537, dans la commune de Saint-Brieuc (22); amendement n° 3538, dans la commune de Saint-Cannat (13); amendement n° 3539, dans la commune de Saint-Caprais (32); amendement n° 3540, dans la commune de Saint-Caprais-de-Blaye (33); amendement n° 3541, dans la commune de Saint-Cernin (15); amendement n° 3542, dans la commune de Saint-Cernin-de-l'Herm (24); amendement n° 3543, dans la commune de Saint-Cézaire-de-Gauzignan (30); amendement n° 3544, dans la commune de Saint-Chinian (34); amendement n° 3545, dans la commune de Saint-Christaud (31); amendement n° 3546, dans la commune de Saint-Christaud (32); amendement n° 3547, dans la commune de Saint-Christol (34); amendement n° 3548, dans la commune de Saint-Christol (84); amendement n° 3549, dans la commune de Saint-Christol (07); amendement n° 3550, dans la commune de Saint-Christol-de-Rodières (30); amendement n° 3551, dans la commune de Saint-Christol-lès-Alès (30); amendement n° 3552, dans la commune de Saint-Christophe-en-Bazelle (36); amendement n° 3553, dans la commune de Saint-Ciers-d'Abrac (33); amendement n° 3554, dans la commune de Saint-Cirq (81); amendement n° 3555, dans la commune de Saint-Cirq-Madelon (46); amendement n° 3556, dans la commune de Saint-Civran (36); amendement n° 3557, dans la commune de Saint-Clair-de-la-Tour (38); amendement n° 3558, dans la commune de Saint-Clair-de-Rivière (31); amendement n° 3559, dans la commune de Saint-Clément-de-Valorgue (69); amendement n° 3560, dans la commune de Saint-Clet (22); amendement n° 3561, dans la commune de Saint-Couat-d'Aude (11); amendement n° 3562, dans la commune de Saint-Couat-du-Razes (11); amendement n° 3563, dans la commune de Saint-Coulitz (29); amendement n° 3564, dans la commune de Saint-Crépin-et-Carlucet (24); amendement n° 3565, dans la commune de Saint-Cybranet (24); amendement n° 3566, dans la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais (85); amendement n° 3567, dans la commune de Saint-Denis-de-la-Réunion (97); amendement n° 3568, dans la commune de Saint-Denis (30); amendement n° 3569, dans la commune de Saint-Denis-Catus (46); amendement n° 3570, dans la commune de Saint-Denis-Combarnazat (63); amendement n° 3571, dans la commune de Saint-Denis-de-Pile (33); amendement n° 3572, dans la commune de Saint-Denis-des-Murs (87); amendement n° 3573, dans la commune de Saint-Didier (39); amendement n° 3574, dans la commune de Saint-Didier-sur-Doulon (43); amendement n° 3575, dans la commune de Saint-Dié (88); amendement n° 3576, dans la commune de Saint-Dier-d'Anvergne (63); amendement n° 3577, dans la commune de Saint-Dizier (52); amendement n° 3578, dans la commune de Saint-Dizier-Leyrenne (23); amendement n° 3579, dans la commune de Saint-Dye-sur-Loire (41); amendement n° 3580, dans la commune de Saint-Egrève (38); amendement n° 3581, dans la commune de Saint-Elix (32); amendement n° 3582, dans la commune de Saint-Elix-Seglan (31); amendement n° 3583, dans la commune de Saint-Etienne-de-Fursac (23); amendement n° 3584, dans la commune de Saint-Etienne-de-Gourgas (34); amendement n° 3585, dans la commune de Saint-Etienne-des-Champs (63);

amendement n° 3586, dans la commune de Saint-Etienne-du-Vauvray (27); amendement n° 3587, dans la commune de Saint-Etienne-les-Remiremont (88); amendement n° 3588, dans la commune de Saint-Etienne-sur-Usson (63); amendement n° 3589, dans la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française (48); amendement n° 3590, dans la commune de Saint-Féliu-d'Armont (66); amendement n° 3591, dans la commune de Saint-Félix (46); amendement n° 3592, dans la commune de Saint-Félix-de-Rieutord (09); amendement n° 3593, dans la commune de Saint-Félix-de-Tournegat (09); amendement n° 3594, dans la commune de Saint-Ferriol (11); amendement n° 3595, dans la commune de Saint-Fiacre (77); amendement n° 3596, dans la commune de Saint-Fiel (23); amendement n° 3597, dans la commune de Saint-Firmin (05); amendement n° 3598, dans la commune de Saint-Firmin-des-Prés (41); amendement n° 3599, dans la commune de Saint-Fons (69); amendement n° 3600, dans la commune de Saint-Forgeot (71); amendement n° 3601, dans la commune de Saint-Fraigne (16); amendement n° 3602, dans la commune de Saint-Frézal-de-Ventalon (48); amendement n° 3603, dans la commune de Saint-Frichoux (11); amendement n° 3604, dans la commune de Saint-Front-de-Pradoux (24); amendement n° 3605, dans la commune de Rivarennes (36); amendement n° 3606, dans la commune de Saint-Gaudens (31); amendement n° 3607, dans la commune de Saint-Gauderic (11); amendement n° 3608, dans la commune de Saint-Gaultier (36); amendement n° 3609, dans la commune de Saint-Gelven (22); amendement n° 3610, dans la commune de Saint-Gence (87); amendement n° 3611, dans la commune de Saint-Genest-Champanelle (63); amendement n° 3612, dans la commune de Saint-Genès-de-Blaye (33); amendement n° 3613, dans la commune de Saint-Genès-de-Fronsac (33); amendement n° 3614, dans la commune de Saint-Genès-du-Retz (63); amendement n° 3615, dans la commune de Saint-Genies (24); amendement n° 3616, dans la commune de Saint-Genis-des-Fontaines (60); amendement n° 3617, dans la commune de Saint-Genou (36); amendement n° 3618, dans la commune de Saint-Georges (32); amendement n° 3619, dans la commune de Saint-Georges-du-Vivère (27); amendement n° 3620, dans la commune de Saint-Georges-la-Poude (23); amendement n° 3621, dans la commune de Saint-Georges-sur-Loire (49); amendement n° 3622, dans la commune de Saint-Georges-sur-Moulon (18); amendement n° 3623, dans la commune de Saint-Geours-d'Auribat (40); amendement n° 3624, dans la commune de Saint-Geours-de-Marenne (40); amendement n° 3625, dans la commune de Saint-Géraud-de-Corps (24); amendement n° 3626, dans la commune de Saint-Germain-de-Clairfeuille (61); amendement n° 3627, dans la commune de Saint-Germain-de-Fresney (27); amendement n° 3628, dans la commune de Saint-Germain-des-Bois (58); amendement n° 3629, dans la commune de Saint-Germain-des-Prés (81); amendement n° 3630, dans la commune de Saint-Germain-l'Herm (63); amendement n° 3631, dans la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbec (14); amendement n° 3632, dans la commune de Saint-Germain-le-Châtel (30); amendement n° 3633, dans la commune de Saint-Germain-le-Vasson (14); amendement n° 3634, dans la commune de Saint-Germain-Lembron (63); amendement n° 3635, dans la commune de Saint-Géron (43); amendement n° 3636, dans la commune de Saint-Gervais (33); amendement n° 3637, dans la commune de Saint-Gervais-en-Bélin (72); amendement n° 3638, dans la commune de Saint-Gervais-la-Forêt (41);

amendement n° 3639, dans la commune de Saint-Gervazy (30); amendement n° 3640, dans la commune de Saint-Gilles (35); amendement n° 3641, dans la commune de Saint-Gilles-du-Méné (22); amendement n° 3642, dans la commune de Saint-Glen (22); amendement n° 3643, dans la commune de Saint-Gor (40); amendement n° 3644, dans la commune de Saint-Gorgon (88); amendement n° 3645, dans la commune de Saint-Griede (32); amendement n° 3646, dans la commune de Saint-Guiraud (34); amendement n° 3647, dans la commune de Saint-Haon-le-Châtel (42); amendement n° 3648, dans la commune de Saint-Helen (22); amendement n° 3649, dans la commune de Saint-Herblain (44); amendement n° 3650, dans la commune de Saint-Hilaire (11); amendement n° 3651, dans la commune de Saint-Hilaire-Cottes (62); amendement n° 3652, dans la commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85); amendement n° 3653, dans la commune de Saint-Hilaire-la-Croix (63); amendement n° 3654, dans la commune de Saint-Hilaire-le-Château (23); amendement n° 3655, dans la commune de Saint-Hilaire-les-Places (87); amendement n° 3656, dans la commune de Saint-Hilaire-lez-Cambrai (59); amendement n° 3657, dans la commune de Saint-Hilaire-Peyroux (19); amendement n° 3658, dans la commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe (59); amendement n° 3659, dans la commune de Saint-Hippolyte (25); amendement n° 3660, dans la commune de Saint-Igeaux (22); amendement n° 3661, dans la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (35); amendement n° 3662, dans la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer (22); amendement n° 3663, dans la commune de Saint-Jacut-du-Méné (22); amendement n° 3664, dans la commune de Saint-Jean (31); amendement n° 3665, dans la commune de Saint-Jean-d'Aigues-Vivies (09); amendement n° 3666, dans la commune de Saint-Jean-d'Angely (17); amendement n° 3667, dans la commune de Saint-Jean-d'Arvey (73); amendement n° 3668, dans la commune de Saint-Jean-d'Étreux (39); amendement n° 3669, dans la commune de Saint-Jean-de-Boiseau (44); amendement n° 3670, dans la commune de Saint-Jean-de-Braye (45); amendement n° 3671, dans la commune de Saint-Jean-de-Fos (34); amendement n° 3672, dans la commune de Saint-Jean-de-la-Blaquière (34); amendement n° 3673, dans la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45); amendement n° 3674, dans la commune de Saint-Jean-de-Marsacq (40); amendement n° 3675, dans la commune de Saint-Jean-de-Marvejols-et-Avejan (30); amendement n° 3676, dans la commune de Saint-Jean-de-Maurienne (73); amendement n° 3677, dans la commune de Saint-Jean-de-Muzois (07); amendement n° 3678, dans la commune de Saint-Jean-de-Paracol (11); amendement n° 3679, dans la commune de Saint-Jean-de-Soudain (38); amendement n° 3680, dans la commune de Saint-Jean-de-Vedas (34); amendement n° 3681, dans la commune de Saint-Jean-de-Verges (09); amendement n° 3682, dans la commune de Saint-Jean-du-Bouzet (82); amendement n° 3683, dans la commune de Saint-Jean-Castillonais (09); amendement n° 3684, dans la commune de Saint-Jean-du-Doigt (29); amendement n° 3685, dans la commune de Saint-Jean-du-Falga (09); amendement n° 3686, dans la commune de Servies (81); amendement n° 3687, dans la commune de Servies-en-Val (11); amendement n° 3688, dans la commune de Servins (62); amendement n° 3689, dans la commune de Setques (62); amendement n° 3690, dans la commune de Sœur (41); amendement n° 3691, dans la commune de Sévignac (22); amendement n° 3692, dans la commune de Seyresse (40); amendement n° 3693, dans la commune de Sezanne (51); amendement n° 3694,

dans la commune de Signes (83); amendement n° 3695, dans la commune de Signy-le-Petit (08); amendement n° 3696, dans la commune de Silliac (56); amendement n° 3697, dans la commune de Silmont (55); amendement n° 3698, dans la commune de Simiane-la-Rotonde (64); amendement n° 3699, dans la commune de Singles (63); amendement n° 3700, dans la commune de Sinsat (09); amendement n° 3701, dans la commune de Siran (34); amendement n° 3702, dans la commune de Soirans-Fouffrans (21); amendement n° 3703, dans la commune de Soissons (02); amendement n° 3704, dans la commune de Soliers (14); amendement n° 3705, dans la commune de Solignac (87); amendement n° 3706, dans la commune de Solignac-sur-Loire (43); amendement n° 3707, dans la commune de Sollies-Toucas (83); amendement n° 3708, dans la commune de Sommières (30); amendement n° 3709, dans la commune de Sonnac-sur-l'Hers (11); amendement n° 3710, dans la commune de Sonnaz (73); amendement n° 3711, dans la commune de Sonthonnax-la-Montagne (01); amendement n° 3712, dans la commune de Sor (09); amendement n° 3713, dans la commune de Sorde-l'Abbaye (40); amendement n° 3714, dans la commune de Sorgeat (09); amendement n° 3715, dans la commune de Sormonne (08); amendement n° 3716, dans la commune de Sort-en-Chalosse (40); amendement n° 3717, dans la commune de Sotteville-lès-Rouen (76); amendement n° 3718, dans la commune de Souchez (62); amendement n° 3719, dans la commune de Soucirac (46); amendement n° 3720, dans la commune de Soucy (89); amendement n° 3721, dans la commune de Soudorgues (30); amendement n° 3722, dans la commune de Soueich (31); amendement n° 3723, dans la commune de Soueix (09); amendement n° 3724, dans la commune de Souge (41); amendement n° 3725, dans la commune de Sougraigne (11); amendement n° 3726, dans la commune de Souilhanel (11); amendement n° 3727, dans la commune de Soulatge (11); amendement n° 3728, dans la commune de Soumont-Saint-Quentin (14); amendement n° 3729, dans la commune de Sourans (25); amendement n° 3730, dans la commune de Sourcieux-les-Mines (69); amendement n° 3731, dans la commune de Sous-Parsat (23); amendement n° 3732, dans la commune de Soustons (40); amendement n° 3733, dans la commune de Spezet (29); amendement n° 3734, dans la commune de Spycker (59); amendement n° 3735, dans la commune de Saint-Agnant-Près-Crocq (23); amendement n° 3736, dans la commune de Saint-Agrève (07); amendement n° 3737, dans la commune de Saint-Aignan (82); amendement n° 3738, dans la commune de Saint-Aigne (24); amendement n° 3739, dans la commune de Saint-Albain (71); amendement n° 3740, dans la commune de Saint-André-de-Lancize (48); amendement n° 3741, dans la commune de Saint-André-de-Roquelongue (11); amendement n° 3742, dans la commune de Saint-André-de-Sangonis (34); amendement n° 3743, dans la commune de Saint-André-de-Valborgne (60); amendement n° 3744, dans la commune de Saint-André-des-Eaux (22); amendement n° 3745, dans la commune de Saint-André-et-Appelles (03); amendement n° 3746, dans la commune de Saint-André-le-Coq (63); amendement n° 3747, dans la commune de Saint-André-les-Vergers (10); amendement n° 3748, dans la commune de Saint-André-sur-Orne (14); amendement n° 3749, dans la commune de Saint-Angel (63); amendement n° 3750, dans la commune de Saint-Antoine-Cumond (24); amendement n° 3751, dans la commune de Saint-Antoine-du-Queyret (33); amendement n° 3752, dans la commune de

Saint-Appolinaire (69); amendement n° 3753, dans la commune de Saint-Appolinard (42); amendement n° 3754, dans la commune de Saint-Araillé (31); amendement n° 3755, dans la commune de Saint-Araïlles (32); amendement n° 3756, dans la commune de Saint-Jean-en-Royans (26); amendement n° 3757, dans la commune de Saint-Jean-Froidmentel (41); amendement n° 3758, dans la commune de Saint-Jean-le-Vieux (01); amendement n° 3759, dans la commune de Saint-Jean-les-Buzy (55); amendement n° 3760, dans la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts (66); amendement n° 3761, dans la commune de Saint-Jean-Saint-Gervais (63); amendement n° 3762, dans la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas (05); amendement n° 3763, dans la commune de Saint-Jodard (42); amendement n° 3764, dans la commune de Saint-Jory-de-Chalais (24); amendement n° 3765, dans la commune de Saint-Jouvent (87); amendement n° 3766, dans la commune de Saint-Jeuiry (81); amendement n° 3767, dans la commune de Saint-Julia-de-Bec (11); amendement n° 3768, dans la commune de Saint-Julien (83); amendement n° 3769, dans la commune de Saint-Julien-d'Armagnac (40); amendement n° 3770, dans la commune de Saint-Julien-de-Briola (11); amendement n° 3771, dans la commune de Saint-Julien-de-Cassagnas (30); amendement n° 3772, dans la commune de Saint-Julien-de-Gras-Capou (09); amendement n° 3773, dans la commune de Saint-Julien-de-Peyrolas (30); amendement n° 3774, dans la commune de Saint-Julien-l'Ars (86); amendement n° 3775, dans la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze (63); amendement n° 3776, dans la commune de Saint-Juré (57); amendement n° 3777, dans la commune de Saint-Just (07); amendement n° 3778, dans la commune de Saint-Just (34); amendement n° 3779, dans la commune de Saint-Just-en-Chaussée (60); amendement n° 3780, dans la commune de Saint-Just-et-le-Bézu (11); amendement n° 3781, dans la commune de Saint-Just-Isarre (64); amendement n° 3782, dans la commune de Saint-Just-le-Martel (87); amendement n° 3783, dans la commune de Saint-Suvat (22); amendement n° 3784, dans la commune de Saint-Lary-Boujean (31); amendement n° 3785, dans la commune de Saint-Lary-Soulan (65); amendement n° 3786, dans la commune de Saint-Lattier (38); amendement n° 3787, dans la commune de Saint-Launeuc (22); amendement n° 3788, dans la commune de Saint-Laurent (47); amendement n° 3789, dans la commune de Saint-Laurent-Blangy (62); amendement n° 3790, dans la commune de Saint-Laurent-d'Olt (12); amendement n° 3791, dans la commune de Saint-Laurent-de-Cerdans (66); amendement n° 3792, dans la commune de Saint-Laurent-en-Gatines (37); amendement n° 3793, dans la commune de Saint-Laurent-en-Royans (26); amendement n° 3794, dans la commune de Saint-Laurent-la-Roche (39); amendement n° 3795, dans la commune de Saint-Laurent-lès-Eglises (87); amendement n° 3796, dans la commune de Saint-Laurent-sur-Manoire (24); amendement n° 3797, dans la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire (44); amendement n° 3798, dans la commune de Saint-Selve (33); amendement n° 3799, dans la commune de Saint-Sernin (11); amendement n° 3800, dans la commune de Saint-Léger-Bridereix (23); amendement n° 3801, dans la commune de Saint-Léger-des-Vignes (58); amendement n° 3802, dans la commune de Saint-Léon (31); amendement n° 3803, dans la commune de Saint-Léon (33); amendement n° 3804, dans la commune de Saint-Léon-sur-Vézère (24); amendement n° 3805, dans la commune de Saint-Léonard-de-Noblat (87); amendement n° 3806, dans la commune de

Saint-Lieux-Lafénasse (81); amendement n° 3807, dans la commune de Saint-Lieux-les-Lavaux (81); amendement n° 3808, dans la commune de Saint-Lizier (03); amendement n° 3809, dans la commune de Saint-Lizier-du-Plante (32); amendement n° 3810, dans la commune de Saint-Lô (50); amendement n° 3811, dans la commune de Saint-Lon-les-Mines (40); amendement n° 3812, dans la commune de Saint-Lormel (22); amendement n° 3813, dans la commune de Saint-Loubé (32); amendement n° 3814, dans la commune de Saint-Loubes (33); amendement n° 3815, dans la commune de Saint-Louis (97); amendement n° 3816, dans la commune de Saint-Louis-de-Montferrand (33); amendement n° 3817, dans la commune de Saint-Louis-et-Parahou (11); amendement n° 3818, dans la commune de Saint-Loup-sur-Semouse (70); amendement n° 3819, dans la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets (28); amendement n° 3820, dans la commune de Saint-Lupercé (28); amendement n° 3821, dans la commune de Saint-Lupicin (33); amendement n° 3822, dans la commune de Saint-Macaire (33); amendement n° 3823, dans la commune de Saint-Maigner (63); amendement n° 3824, dans la commune de Saint-Malo-de-Guersac (44); amendement n° 3825, dans la commune de Saint-Mammert-du-Gard (30); amendement n° 3826, dans la commune de Saint-Marc (15); amendement n° 3827, dans la commune de Saint-Marcel (71); amendement n° 3828, dans la commune de Saint-Marcel (36); amendement n° 3829, dans la commune de Saint-Marcel-sur-Aude (11); amendement n° 3830, dans la commune de Saint-Marcet (31); amendement n° 3831, dans la commune de Saint-Mard (02); amendement n° 3832, dans la commune de Saint-Mariens (33); amendement n° 3833, dans la commune de Saint-Martial-de-Valette (24); amendement n° 3834, dans la commune de Saint-Martin (32); amendement n° 3835, dans la commune de Saint-Martin-Boulogne; amendement n° 3836, dans la commune de Saint-Martin-Château (23); amendement n° 3837, dans la commune de Saint-Martin-d'Arj (17); amendement n° 3838, dans la commune de Saint-Martin-d'Heville (58); amendement n° 3839, dans la commune de Saint-Martin-de-Coru (13); amendement n° 3840, dans la commune de Saint-Martin-de-Minx (40); amendement n° 3841, dans la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues (30); amendement n° 3842, dans la commune de Saint-Martin-de-Vaulserre (38); amendement n° 3843, dans la commune de Saint-Martin-de-Villerglan (11); amendement n° 3844, dans la commune de Saint-Martin-des-Champs (29); amendement n° 3845, dans la commune de Saint-Martindes-Puits (11); amendement n° 3846, dans la commune de Saint-Martin-du-Tertre (89); amendement n° 3847, dans la commune de Saint-Martin-Lalande (11); amendement n° 3848, dans la commune de Saint-Martin-le-Vieil (11); amendement n° 3849, dans la commune de Saint-Martin-le-Vieux (87); amendement n° 3850, dans la commune de Saint-Martin-le-Vinoux (38); amendement n° 3851, dans la commune de Saint-Martin-Lys (11); amendement n° 3852, dans la commune de Saint-Martin-Valmeroux (15); amendement n° 3853, dans la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières (34); amendement n° 3854, dans la commune de Saint-Maurice (63); amendement n° 3855, dans la commune de Saint-Maurice-la-Clouère (86); amendement n° 3856, dans la commune de Saint-Maurice-Navacelles (34); amendement n° 3857, dans la commune de Saint-Maurice-sur-Eygnès (26); amendement n° 3858, dans la commune de Saint-Rémy (71); amendement n° 3859, dans la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat (63);

amendement n° 3860, dans la commune de Saint-Restitut (26); amendement n° 3861, dans la commune de Saint-Rieul (22); amendement n° 3862, dans la commune de Saint-Robert (19); amendement n° 3863, dans la commune de Saint-Romain (86); amendement n° 3864, dans la commune de Saint-Romain-le-Puy (42); amendement n° 3865, dans la commune de Saint-Roman-de-Codières (30); amendement n° 3866, dans la commune de Saint-Saëns (76); amendement n° 3867, dans la commune de Saint-Samson-sur-Rance (22); amendement n° 3868, dans la commune de Saint-Saturnin (16); amendement n° 3869, dans la commune de Saint-Saturnin-d'Apt (84); amendement n° 3870, dans la commune de Saint-Saud-Lacoussière (24); amendement n° 3871, dans la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut (07); amendement n° 3872, dans la commune de Saint-Sauveur-de-Puynormand (33); amendement n° 3873, dans la commune de Saint-Sébastien (38); amendement n° 3874, dans la commune de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30); amendement n° 3875, dans la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent (27); amendement n° 3876, dans la commune de Saint-Séver (40); amendement n° 3877, dans la commune de Saint-Séver-de-Boutonne (17); amendement n° 3878, dans la commune de Saint-Solvé (19); amendement n° 3879, dans la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire (26); amendement n° 3880, dans la commune de Saint-Sozy (46); amendement n° 3881, dans la commune de Saint-Sulpice (41); amendement n° 3882, dans la commune de Saint-Sulpice-de-Guilleragues (32); amendement n° 3883, dans la commune de Saint-Sulpice-de-Ruffec (16); amendement n° 3884, dans la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt (35); amendement n° 3885, dans la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire (44); amendement n° 3886, dans la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin (63); amendement n° 3887, dans la commune de Saint-Symphorien (33); amendement n° 3888, dans la commune de Saint-Symphorien-le-Valois (50); amendement n° 3889, dans la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze (87); amendement n° 3890, dans la commune de Saint-Thurien (29); amendement n° 3891, dans la commune de Saint-Trojan (33); amendement n° 3892, dans la commune de Saint-Usuge (71); amendement n° 3893, dans la commune de Saint-Vaast-les-Mello (60); amendement n° 3894, dans la commune de Saint-Valbert (70); amendement n° 3895, dans la commune de Saint-Vallerin (71); amendement n° 3896, dans la commune de Saint-Vallier (26); amendement n° 3897, dans la commune de Saint-Vaury (23); amendement n° 3898, dans la commune de Saint-Victor-de-Cessieu (38); amendement n° 3899, dans la commune de Saint-Victor-de-Chrétienville (27); amendement n° 3900, dans la commune de Saint-Victor-de-Malcap (30); amendement n° 3901, dans la commune de Saint-Victoret (13); amendement n° 3902, dans la commune de Saint-Victurnien (87); amendement n° 3903, dans la commune de Saint-Vincent (43); amendement n° 3904, dans la commune de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues; amendement n° 3905, dans la commune de Saint-Vincent-de-Connezac (24); amendement n° 3906, dans la commune de Saint-Vincent-de-Paul (40); amendement n° 3907, dans la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse (40); amendement n° 3908, dans la commune de Saint-Vincent-des-Landes (44); amendement n° 3909, dans la commune de Saint-Vincent-sur-Jard (85); amendement n° 3910, dans la commune de Saint-Vitte (18); amendement n° 3911, dans la commune de Saint-Vivien-de-Médoc (33); amendement n° 3912, dans la commune de Saint-Ybars (09); amendement n° 3913, dans la

commune de Saint-Yrieix-sous-Aixe (87); amendement n° 3914, dans la commune de Saint-Yui (29); amendement n° 3915, dans la commune de Saint-Zacharie (83); amendement n° 3916, dans la commune de Sainte-Agathe (63); amendement n° 3917, dans la commune de Sainte-Aurence-Cazaud (32); amendement n° 3918, dans la commune de Sainte-Camelle (11); amendement n° 3919, dans la commune de Sainte-Cécile (85); amendement n° 3920, dans la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes (84); amendement n° 3921, dans la commune de Sainte-Colombe-sur-Guette (11); amendement n° 3922, dans la commune de Sainte-Colombe-sur-L'Hers (11); amendement n° 3923, dans la commune de Sainte-Croix-de-Caderle (30); amendement n° 3924, dans la commune de Sainte-Croix-Volvestre (44); amendement n° 3925, dans la commune de Sainte-Dode (32); amendement n° 3926, dans la commune de Sainte-Eulalie (33); amendement n° 3927, dans la commune de Sainte-Eulalie (11); amendement n° 3928, dans la commune de Sainte-Eulalie (15); amendement n° 3929, dans la commune de Sainte-Eulalie-en-Born (40); amendement n° 3930, dans la commune de Sainte-Feréole (19); amendement n° 3931, dans la commune de Sainte-Feyre (23); amendement n° 3932, dans la commune de Sainte-Florine (43); amendement n° 3933, dans la commune de Sainte-Foi (09); amendement n° 3934, dans la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières (31); amendement n° 3935, dans la commune de Sainte-Foy-la-Grande (33); amendement n° 3936, dans la commune de Sainte-Gemme (81); amendement n° 3937, dans la commune de Sainte-Hermine (85); amendement n° 3938, dans la commune de Sainte-Jalle (26); amendement n° 3939, dans la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe (72); amendement n° 3940, dans la commune de Sainte-Livrade (31); amendement n° 3941, dans la commune de Sainte-Marguerite-sur-Duclair (76); amendement n° 3942, dans la commune de Sainte-Marie (35); amendement n° 3943, dans la commune de Sainte-Marie (05); amendement n° 3944, dans la commune de Sainte-Marie (65); amendement n° 3945, dans la commune de Sainte-Marie-Cappel (59); amendement n° 3946, dans la commune de Sainte-Marie-de-Chignac (24); amendement n° 3947, dans la commune de Sainte-Marie-de-Gosse (40); amendement n° 3948, dans la commune de Sainte-Marie-Dumont (38); amendement n° 3949, dans la commune de Sainte-Marthe (47); amendement n° 3950, dans la commune de Sainte-Maure-de-Peyriac (47); amendement n° 3951, dans la commune de Sainte-Menehould (51); amendement n° 3952, dans la commune de Sainte-Neomaye (79); amendement n° 3953, dans la commune de Sainte-Orse (24); amendement n° 3954, dans la commune de Sainte-Radegonde (33); amendement n° 3955, dans la commune de Sainte-Reine (70); amendement n° 3956, dans la commune de Sainte-Rose (97); amendement n° 3957, dans la commune de Sainte-Rose (97); amendement n° 3958, dans la commune de Sainte-Sève (29); amendement n° 3959, dans la commune de Sainte-Sévère-sur-l'Indre (36); amendement n° 3960, dans la commune de Sainte-Solange (18); amendement n° 3961, dans la commune de Sainte-Terre (33); amendement n° 3962, dans la commune de Sainte-Valière (11); amendement n° 3963, dans la commune de Strasbourg. (67); amendement n° 3964, dans la commune de Suauz (16); amendement n° 3965, dans la commune de Suc-et-Sentenac (09); amendement n° 3966, dans la commune de Succieu (38); amendement n° 3967, dans la commune de Sulniac (56); amendement n° 3968, dans la commune de Supt (39); ameri-

dement n° 3969, dans la commune de Surba (09); amendement n° 3970, dans la commune de Susmiou (64); amendement n° 3971, dans la commune de Sussargues (34); amendement n° 3972, dans la commune de Suze-la-Rousse (26); amendement n° 3973, dans la commune de Saint-Michel (16); amendement n° 3974, dans la commune de Saint-Michel (02); amendement n° 3975, dans la commune de Saint-Michel (32); amendement n° 3976, dans la commune de Saint-Michel-d'Euzet (30); amendement n° 3977, dans la commune de Saint-Michel-de-Lapujade (33); amendement n° 3978, dans la commune de Saint-Michel-de-Lotres (66); amendement n° 3979, dans la commune de Saint-Michel-de-Maurienne (73); amendement n° 3980, dans la commune de Saint-Michel-de-Plelan (22); amendement n° 3981, dans la commune de Saint-Michel-de-Veisse (23); amendement n° 3982, dans la commune de Saint-Michel-Labadie (81); amendement n° 3983, dans la commune de Saint-Pierre-d'Argencon (05); amendement n° 3984, dans la commune de Saint-Pierre-d'Aubezies (32); amendement n° 3985, dans la commune de Saint-Pierre-d'Oléron (17); amendement n° 3986, dans la commune de Saint-Pierre-de-Bœuf (42); amendement n° 3987, dans la commune de Saint-Pierre-de-Bressieux (38); amendement n° 3988, dans la commune de Saint-Pierre-de-Curtille (73); amendement n° 3989, dans la commune de Saint-Pierre-de-Mons (33); amendement n° 3990, dans la commune de Saint-Pierre-de-Varangille (76); amendement n° 3991, dans la commune de Saint-Pierre-de-Fleurs (27); amendement n° 3992, dans la commune de Saint-Pierre-du-Perray (91); amendement n° 3993, dans la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray (27); amendement n° 3994, dans la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (76); amendement n° 3995, dans la commune de Saint-Pierre-de-Dropt (47); amendement n° 3996, dans la commune de Saint-Plantraire (36); amendement n° 3997, dans la commune de Saint-Pol-sur-Mer (59); amendement n° 3998, dans la commune de Saint-Priest-Taurion (87); amendement n° 3999, dans la commune de Saint-Privat (07); amendement n° 4000, dans la commune de Saint-Momelin (59); amendement n° 4001, dans la commune de Saint-Nazaire (66); amendement n° 4002, dans la commune de Saint-Nazaire (30); amendement n° 4003, dans la commune de Saint-Nazaire-d'Aude (11); amendement n° 4004, dans la commune de Saint-Nazaire-de-Ladarez (34); amendement n° 4005, dans la commune de Saint-Nicolas-de-la-Balmerie (47); amendement n° 4006, dans la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem (22); amendement n° 4007, dans la commune de Saint-Oradoux-de-Chirouze (23); amendement n° 4008, dans la commune de Saint-Ouen (41); amendement n° 4009, dans la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville (27); amendement n° 4010, dans la commune de Saint-Ouen-Belin (72); amendement n° 4011, dans la commune de Saint-Ouen-l'Aumône (95); amendement n° 4012, dans la commune de Saint-Palais (18); amendement n° 4013, dans la commune de Saint-Pancrasse (38); amendement n° 4014, dans la commune de Saint-Pandre (54); amendement n° 4015, dans la commune de Saint-Pantaléon (84); amendement n° 4016, dans la commune de Saint-Pantaléon-de-la-Pleau (19); amendement n° 4017, dans la commune de Saint-Papoul (11); amendement n° 4018, dans la commune de Saint-Pardoux (87); amendement n° 4019, dans la commune de Saint-Pardoux-Corbier (19); amendement n° 4020, dans la commune de Saint-Pardoux-Mortierolles (23); amendement n° 4021, dans la commune de Saint-Pargoire (34); amendement n° 4022, dans la commune

de Saint-Parize-le-Châtel (58); amendement n° 4023, dans la commune de Saint-Parres-aux-Tertres (10); amendement n° 4024, dans la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet (66); amendement n° 4025, dans la commune de Saint-Paul-de-Jarrat (09); amendement n° 4026, dans la commune de Saint-Paul-de-Loubresac (46); amendement n° 4027, dans la commune de Saint-Paul-de-Salers (15); amendement n° 4028, dans la commune de Saint-Paul-du-Vernay (14); amendement n° 4029, dans la commune de Saint-Paul-et-Valmalle (34); amendement n° 4030, dans la commune de Saint-Paul-lès-Dax (40); amendement n° 4031, dans la commune de Saint-Paul-les-Fonts (38); amendement n° 4032, dans la commune de Saint-Paulet (11); amendement n° 4033, dans la commune de Saint-Pé-d'Ardet (31); amendement n° 4034, dans la commune de Saint-Pé-Delbosc (31); amendement n° 4035, dans la commune de Saint-Père (89); amendement n° 4036, dans la commune de Saint-Pey-de-Castets (33); amendement n° 4037, dans la commune de Saint-Pierre (31); amendement n° 4038, dans la commune de Saint-Pierre-Bellevue (23); amendement n° 4039, dans la commune de Saint-Pierre-d'Allevard (38); amendement n° 4040, dans la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise (62); amendement n° 4041, dans la commune de Saint-Pons-de-Thomières (34); amendement n° 4042, dans la commune de Saint-Prest (28); amendement n° 4043, dans la commune de Saint-Priest (69); amendement n° 4044, dans la commune de Saint-Saint-Priest-Bramefant (63); amendement n° 4045, dans la commune de Saint-Priest-en-Jarez (42); amendement n° 4046, dans la commune de Saint-Privat (34); amendement n° 4047, dans la commune de Saint-Privat-de-Vallongue (48); amendement n° 4048, dans la commune de Saint-Quay-Perros (22); amendement n° 4049, dans la commune de Saint-Quentin-de-Baron (33); amendement n° 4050, dans la commune de Saint-Quentin-de-Caplong (33); amendement n° 4051, dans la commune de Saint-Quentin-en-Yvelines (78); amendement n° 4052, dans la commune de Saint-Quentin-la-Poterie (30); amendement n° 4053, dans la commune de Saint-Quirc (09); amendement n° 4054, dans la commune de Saint-Rabier (24); amendement n° 4055, dans la commune de Saint-Rambert-d'Albon (26); amendement n° 4056, dans la commune de Saint-Remèze (07); amendement n° 4057, dans la commune de Saint-Maxire (79); amendement n° 4058, dans la commune de Saint-Mayeux (22); amendement n° 4059, dans la commune de Saint-Médard (32); amendement n° 4060, dans la commune de Saint-Médard-d'Eyrans (33); amendement n° 4061, dans la commune de Saint-Médard-de-Rouillac (16); amendement n° 4062, dans la commune de Saint-Médard-en-Jalles (33); amendement n° 4063, dans la commune de Saint-Médard-Nicourby (46); amendement n° 4064, dans la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83); amendement n° 4065, dans la commune de Tabre (09); amendement n° 4066, dans la commune de Tachaires (32); amendement n° 4067, dans la commune de Taconnay (58); amendement n° 4068, dans la commune de Taillecat (33); amendement n° 4069, dans la commune de Taillette (08); amendement n° 4070, dans la commune de Tain-l'Hermitage (26); amendement n° 4071, dans la commune de Taize-Aizie (16); amendement n° 4072, dans la commune de Talairan (11); amendement n° 4073, dans la commune de Tallonne (20); amendement n° 4074, dans la commune de Tamnay-en-Bazois (58); amendement n° 4075, dans la commune de Tanus (81); amendement n° 4076, dans la commune de Tarascon-sur-Ariège (09); amendement n° 4077, dans la

commune de Tardets-sur-Holus (64); amendement n° 4078, dans la commune de Taron-Sadirac-Vielle-nave (64); amendement n° 4079, dans la commune de Tartaras (42); amendement n° 4080, dans la commune de Tartas (40); amendement n° 4081, dans la commune de Taurignan-Caster (09); amendement n° 4082, dans la commune de Taurignan-Vieux (09); amendement n° 4083, dans la commune de Taurize (11); amendement n° 4084, dans la commune de Tauves (63); amendement n° 4085, dans la commune de Tavaux (30); amendement n° 4086, dans la commune de Taverny (95); amendement n° 4087, dans la commune de Tayrac (47); amendement n° 4088, dans la commune de Têche (38); amendement n° 4089, dans la commune de Teilhalet (09); amendement n° 4090, dans la commune de Teilhalet (63); amendement n° 4091, dans la commune de Templemars (59); amendement n° 4092, dans la commune de Tenay (01); amendement n° 4093, dans la commune de Terce (86); amendement n° 4094, dans la commune de Tergnier (02); amendement n° 4095, dans la commune de Termes (11); amendement n° 4096, dans la commune de Termes-d'Armagnac (32); amendement n° 4097, dans la commune de Teuillac (33); amendement n° 4098, dans la commune de Thann (68); amendement n° 4099, dans la commune de Thaon (14); amendement n° 4100, dans la commune de Thauvenay (18); amendement n° 4101, dans la commune de Thédillac (46); amendement n° 4102, dans la commune de Théhillac (56); amendement n° 4103, dans la commune de Thélod (54); amendement n° 4104, dans la commune de Thénac (17); amendement n° 4105, dans la commune de Thénac (24); amendement n° 4106, dans la commune de Thenay (36); amendement n° 4107, dans la commune de Thénieux (18); amendement n° 4108, dans la commune de Thermes-Magnoac (65); amendement n° 4109, dans la commune de Thervay (39); amendement n° 4110, dans la commune de Thianges (58); amendement n° 4111, dans la commune de Thiel-sur-Acolin (03); amendement n° 4112, dans la commune de Thiers (63); amendement n° 4113, dans la commune de Thièvres (62); amendement n° 4114, dans la commune de Thil (01); amendement n° 4115, dans la commune de Thil (31); amendement n° 4116, dans la commune de Thin-Lemoutier (08); amendement n° 4117, dans la commune de Thion-Gardais (28); amendement n° 4118, dans la commune de Thoard (04); amendement n° 4119, dans la commune de Thodure (38); amendement n° 4120, dans la commune de Thomer-ia-Sôgne (27); amendement n° 4121, dans la commune de Thoré-la-Rochette (41); amendement n° 4122, dans la commune de Thorens-Glières (74); amendement n° 4123, dans la commune de Thorigné (73); amendement n° 4124, dans la commune de Thorigné-Fouillard (35); amendement n° 4125, dans la commune de Thors (17); amendement n° 4126, dans la commune de Thouars (79); amendement n° 4127, dans la commune de Thouron (87); amendement n° 4128, dans la commune de Thuir (66); amendement n° 4129, dans la commune de Thuré (86); amendement n° 4130, dans la commune de Thuret (63); amendement n° 4131, dans la commune de Thuy (65); amendement n° 4132, dans la commune de Thyl (73); amendement n° 4133, dans la commune de Tignieu-Jamezieu (38); amendement n° 4134, dans la commune de Tincques (62); amendement n° 4135, dans la commune de Tizac-de-Curton (33); amendement n° 4136, dans la commune de Tocane-Saint-Apre (24); amendement n° 4137, dans la commune de Tomblaine (54); amendement n° 4138, dans la commune de Tomino (20); amendement n° 4139, dans la commune

de Tonneins (47); amendement n° 4140, dans la commune de Tonnerre (89); amendement n° 4141, dans la commune de Tonneville (50); amendement n° 4142, dans la commune de Tonquédec (22); amendement n° 4143, dans la commune de Torcy (71); amendement n° 4144, dans la commune de Torteron (18); amendement n° 4145, dans la commune de Tôtes (76); amendement n° 4146, dans la commune de Touille (31); amendement n° 4147, dans la commune de Toujouse (32); amendement n° 4148, dans la commune de Toulence (95); amendement n° 4149, dans la commune de Toulouges (66); amendement n° 4150, dans la commune de Toulouze (50); amendement n° 4151, dans la commune de Touques (15); amendement n° 4152, dans la commune de Tourcoing (59); amendement n° 4153, dans la commune de Tourlaville (50); amendement n° 4154, dans la commune de Tournans (25); amendement n° 4155, dans la commune de Tournefeuille (31); amendement n° 4156, dans la commune de Tournes (08); amendement n° 4157, dans la commune de Tourneville (27); amendement n° 4158, dans la commune de Tournon-Saint-Martin (36); amendement n° 4159, dans la commune de Tournous-Devant (65); amendement n° 4160, dans la commune de Tournus (71); amendement n° 4161, dans la commune de Tourouze (11); amendement n° 4162, dans la commune de Tourreilles (11); amendement n° 4163, dans la commune de Tours-sur-Meymont (63); amendement n° 4164, dans la commune de Tourtouse (09); amendement n° 4165, dans la commune de Tourtiol (09); amendement n° 4166, dans la commune de Tourville-la-Chapelle (76); amendement n° 4167, dans la commune de Tous-saint (76); amendement n° 4168, dans la commune de Toutencourt (80); amendement n° 4169, dans la commune de Touvre (16); amendement n° 4170, dans la commune de Trassanel (11); amendement n° 4171, dans la commune de Trausse (11); amendement n° 4172, dans la commune de Trébas (81); amendement n° 4173, dans la commune de Trébedan (22); amendement n° 4174, dans la commune de Trébons (65); amendement n° 4175, dans la commune de Trébry (22); amendement n° 4176, dans la commune de Trédaniel (22); amendement n° 4177, dans la commune de Trédez (22); amendement n° 4178, dans la commune de Treffieux (44); amendement n° 4179, dans la commune de Trégastel (22); amendement n° 4180, dans la commune de Tréglamus (22); amendement n° 4181, dans la commune de Trégonneau (22); amendement n° 4182, dans la commune de Trégueux (22); amendement n° 4183, dans la commune de Trégunc (29); amendement n° 4184, dans la commune de Trélévern (22); amendement n° 4185, dans la commune de Trémaouézan (29); amendement n° 4186, dans la commune de Trémereuc (22); amendement n° 4187, dans la commune de Tréméven (29); amendement n° 4188, dans la commune de Trémoins (70); amendement n° 4189, dans la commune de Proveysieux (38); amendement n° 4190, dans la commune de Saint-Hilaire-d'Osilhan (30); amendement n° 4191, dans la commune de Saint-Alban (31); amendement n° 4192, dans la commune de Saint-Alban (22); amendement n° 4193, dans la commune de Saint-Amans-Soult (81); amendement n° 4194, dans la commune de Saint-Amans-Tallende (63); amendement n° 4195, dans la commune de Saint-André (81); amendement n° 4196, dans la commune de Saint-André-lès-Lille (59); amendement n° 4197, dans la commune de Saint-André-d'Alvas (24); amendement n° 4198, dans la commune de Saint-André-d'Apchon (42); amendement n° 4199, dans la commune de Saint-André-de-Bage (01); amendement

n° 4200, dans la commune de Saint-André-de-Cubzac (33); amendement n° 4201, dans la commune de Saint-Jean-de-Marcel (81).

Vous avez la parole, monsieur Floch.

M. Jacques Floch. Il me sera difficile d'organiser les élections municipales au mois de juin 1995. Il convient en effet non seulement de permettre le bon débat démocratique, mais aussi de faire la fête, afin d'assurer ma réélection!

Je veux revenir, monsieur le rapporteur, car vous m'avez inquiété, sur le commentaire que vous avez fait de la décision du Conseil constitutionnel concernant les amendements que nous avons déposés lors du débat sur l'abrogation de la loi Falloux. Vous avez un peu mélangé les genres. Si le Conseil constitutionnel s'est prononcé comme il l'a fait, c'est parce que nos amendements n'avaient pas été examinés par la commission. S'il est une règle qui doit être respectée, c'est celle-là.

Nous devons, les uns et les autres, relire les décisions du Conseil constitutionnel. Depuis 1958, la Haute juridiction a peu à peu élaboré une jurisprudence considérable et nous aurions sans doute intérêt à consulter attentivement ses décisions afin de ne pas adopter des dispositions contraires à notre droit.

Nous avons présenté une série d'amendements qui ont fait sourire certains d'entre vous, car ils leur semblaient hors sujet ou contraires à la Constitution. Cela ne vous a d'ailleurs pas empêchés de nous répondre sur le plan juridique car vous avez bien senti qu'il y avait un problème.

Vous savez bien que ce n'est pas seulement pour des raisons de calendrier que vous avez proposé cette loi, et que, derrière tout cela, posent de vrais problèmes politiques, pour la majorité comme pour l'opposition, du reste. Mieux aurait valu annoncer la couleur et reconnaître que ces problèmes obligeaient la majorité à modifier la loi. Mais, sur un sujet d'une telle importance, il aurait été préférable que les grandes familles politiques qui concourent au débat démocratique soient consultées avant que nous ne soyons saisis de ce projet de loi, non dans l'optique d'un consensus, mais pour qu'une ample information soit donnée et que le débat soit le plus large, le plus clair et le plus responsable possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. Nous en arrivons au terme de ce débat, puisque M. Floch a indiqué, avec une courtoisie dont je le remercie, que ses explications portaient sur la totalité des amendements restants c'est-à-dire jusqu'à l'amendement n° 4201.

Je tiens à réaffirmer que les élections municipales peuvent avoir lieu au mois de juin. On a rappelé les multiples fêtes qui ont lieu à cette période de l'année. Nous avons tous été sensibles à cet argument, mais nous pouvons néanmoins être rassurés. En effet, dans un mois, l'ensemble de la population va participer à un scrutin important sur le plan européen.

M. Michel Berson. Nous avons eu le temps de nous y préparer! Il est programmé depuis six ans!

M. Philippe Bonnacarrère, rapporteur. Nous sommes heureux de savoir que ce débat va pouvoir se dérouler dans de bonnes conditions.

La commission rappelle que la modification de date qui nous est proposée vise à permettre une meilleure participation à la vie locale et, en second lieu, à remédier aux inconvénients résultant de la succession, pendant

l'année 1995, de trois scrutins. Elle demande par conséquent une dernière fois à l'Assemblée de repenser ces amendements.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Redondance: je n'ai donc pas demandé l'avis du Gouvernement?

Même avis que la commission.

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Vous avez souhaité, monsieur le président, connaître le sort que nous voulions réserver à ces amendements. Je vous demande une brève suspension de séance, à l'issue de laquelle nous vous donnerons notre réponse.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, mes chers collègues, toute bonne chose doit avoir une fin.

M. Jacques Limouzy, vice-président de la commission. Eh oui!

M. Claude Bartolone. Il en va de même, en cette veille de long week-end, de la discussion du texte sur le report des élections municipales.

C'est ainsi, monsieur le président, que je vous demande l'autorisation de retirer l'ensemble des amendements restant en discussion et de donner sur ce retrait une explication qui constituera notre explication de vote sur l'ensemble.

M. le président. Sans avoir beaucoup à me forcer, je vous donne cette autorisation, mon cher collègue.

M. Claude Bartolone. J'en étais sûr et je vous remercie de votre mansuétude, monsieur le président.

M. le président. Les amendements n°s 104 à 348, 350 à 546 et 548 à 4201 de M. Jacques Floch sont donc retirés.

Explications de vote

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, ce n'est pas que votre présence ne nous comble pas, mais le principal décideur, en ce qui concerne le projet de loi, vient de nous quitter, sans doute pour des obligations majeures...

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Majeures, en effet!

M. Claude Bartolone. ... et avec une idée bien précise en tête: il ne veut pas écouter nos arguments et il est bien décidé à ce que les élections municipales aient lieu au mois de juin 1995!

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. C'est certain!

M. Claude Bartolone. Nous avons essayé, depuis le début de la discussion et ce matin encore, de mettre en évidence les inconvénients de la proposition du Gouvernement. Nous sommes persuadés que le télescopage des élections présidentielles et des élections municipales n'est pas une bonne chose pour la démocratie.

Depuis les lois de décentralisation, les maires en particulier ont trouvé une place encore plus importante qu'auparavant. Dans le cadre de ces lois, les élections municipales méritaient un vrai débat, traduisant le souci de permettre à nos concitoyens de choisir le programme qu'ils veulent soutenir, les femmes et les hommes qu'ils veulent élire pour s'occuper de leur cadre de vie pendant la période de six ans qui nous conduira au prochain millénaire.

Mais ce débat n'aura pas lieu. En effet, à partir du moment où nous serons entrés dans la campagne pour l'élection présidentielle, on n'écouterait plus rien d'autre, et les maires les plus fins qui siègent sur ces bancs le savent bien. S'ils ont déjà commencé de faire campagne pour les prochaines élections municipales, j'ai bien peur que, d'ici au mois de juin 1995, il ne reste pas grand-chose des arguments qu'ils développent auprès de leurs électrices et de leurs électeurs.

Nous pensons donc que la campagne pour les prochaines élections municipales sera tronquée.

J'ajoute, mes chers collègues, que nous ne savons pas qui gagnera la prochaine élection présidentielle !

M. Jean-Gilles Berthommier. Si, si !

M. Claude Bartolone. J'entends des « si ». J'ai l'impression qu'entre l'un et l'autre candidat potentiel - je limite là mon propos - bon nombre de cœurs balancent encore. *(Sourires.)*

Quelle sera la volonté du nouvel élu ? Quelle idée politique se fera le futur président de la République de notre Assemblée actuelle ? S'il décidait de la dissoudre, le rythme infernal des consultations - l'élection présidentielle précédant les élections municipales et les élections législatives, qui pourraient d'ailleurs se dérouler le même jour, forcerait nos concitoyens à faire leur choix pour des compétences, des décisions et des niveaux de responsabilités complètement différents. J'ai bien peur qu'en l'occurrence l'abondance ne crée pas la joie !

Le projet du Gouvernement est aussi, nous le sentons bien, un petit coup politicien. D'ailleurs, même si M. le ministre d'Etat, avec son grand talent habituel, a essayé de nous démontrer qu'il n'avait aucune envie de voir le prochain Président de la République quel qu'il soit faire main basse sur les collectivités municipales, j'ai l'impression qu'il ne serait pas énormément gêné s'il pouvait joindre l'utile à l'agréable !

Nous avons aussi insisté, en dehors de l'aspect purement politique et tacticien, sur les difficultés techniques auxquelles nous serons confrontés avec l'application du projet du Gouvernement. A cet égard, les réponses parfois embarrassées que nous a faites ce matin le ministre d'Etat nous ont montré que nous touchions du doigt une sérieuse difficulté : je veux parler du financement de la campagne pour les élections municipales.

M. Michel Berson. Eh oui !

M. Claude Bartolone. J'insisterai de nouveau, mes chers collègues : le délai de douze mois pour les dépenses retracées au compte de campagne et de quinze mois pour la collecte des recettes va nous placer dans des situations de contentieux électoral dont bon nombre d'entre vous sous-estiment l'importance. Avez-vous imaginé les diffi-

cultés auxquelles sera confronté le Conseil constitutionnel quand un certain nombre de battus se retourneront vers la juridiction *ad hoc* pour solliciter l'avis des juges ?

Le ministère de l'intérieur devra, à mon avis, attirer l'attention de bon nombre de maires sur ce point.

Il y a péril en la demeure en ce qui concerne les bulletins municipaux qui devaient sortir entre le mois de mars et le mois de juin, ne compter que quelques pages, ou être entièrement consacrés aux comptes rendus de mandats. C'est une habitude dans nos municipalités que de présenter ce genre de document. Mais, eu égard à la période pendant laquelle les personnes morales, notamment les collectivités locales, ne peuvent faire de dons, notamment en nature, aux différents candidats, un problème juridique, auquel il serait nécessaire de remédier avant la discussion au Sénat, se pose. Je crains pour ma part que, lorsque le texte arrivera devant la Haute assemblée, bon nombre de bulletins ne soient condamnés ou déjà sortis dans une certaine illégalité.

Je ne reviendrai pas sur tous les arguments qui ont été avancés, notamment économiques.

Oui, on aura trois mois supplémentaires de paralysie dans les prises de décision de nos PME, car ce n'est pas avant une élection que l'on lance les plans d'investissements les plus audacieux !

Oui, les personnes âgées qui ont prévu de partir en vacances et tous ceux qui n'avaient pas programmé les élections municipales dans leur calendrier rencontreront des difficultés !

C'est la vérité ! C'est pourquoi nous avons voulu, en déposant un nombre élevé d'amendements et en menant ce débat, attirer l'attention du Gouvernement et la vôtre, mes chers collègues sur tous ces problèmes.

Non, les élections municipales ne sont pas des élections comme les autres !

Non, la comparaison entre les élections cantonales et les élections municipales n'est pas une bonne comparaison ! Vous savez tous, notamment ceux d'entre vous qui sont élus dans des zones urbaines, qu'aux élections cantonales le taux d'abstention est très élevé. De plus, la moitié seulement des cantons sont concernés. Il est vrai que le rôle du conseiller général est, avec le mode de scrutin en vigueur, mieux compris en zone rurale. Mais on ne peut pas dire que ces élections déchaînent les passions et fassent se déplacer nos concitoyens en masse. D'ailleurs, on a pu le vérifier il y a quelques semaines.

Avec les élections municipales, il s'agit de tout autre chose ! Comparer, comme M. le ministre d'Etat l'a tenté au cours de la discussion, le report, d'ailleurs programmé de plus longue date, des élections cantonales à celui qui nous est proposé aujourd'hui pour les municipales, c'est établir un faux parallélisme.

Il est donc inutile de discuter plus longtemps, et c'est la raison pour laquelle nous avons retiré nos amendements. Comme M. le ministre d'Etat l'a dit, les enjeux de la proposition qui nous est faite sont maintenant réellement connus de tous. Aux maires de se saisir de la question ! A l'association des maires de France de dire ce qu'elle en pense, maintenant que l'on y voit un peu plus clair dans le contenu de ce texte ! Nous avons, quant à nous, fait notre travail de parlementaires en animant le débat jusqu'à présent. Continuer plus longtemps en revenant sans cesse sur certains arguments ne serait plus du bon travail.

M. Patrick Balkany. C'est vrai !

M. Claude Bartolone. Voilà, monsieur le président, ce que je tenais à dire au nom du groupe socialiste pour conclure ce débat.

M. Michel Fromet. Très bien !

M. Claude Bartolone. Chacun doit maintenant prendre ses responsabilités et bien mesurer les difficultés qui vont être celles des collectivités locales les plus chères au cœur des Français : les communes. Et l'avenir jugera. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Les députés communistes voteront contre ce projet. L'argumentaire développé pour justifier un report des élections en juin 1995, celui du Gouvernement en particulier, nous a paru de moins en moins convaincant à mesure que la discussion avançait.

Il s'agissait d'abord, paraît-il, d'éviter la confusion. Or celle-ci aurait été très relative si les élections municipales s'étaient déroulés en mars alors qu'elle sera totale si elles ont lieu moins d'un mois après l'élection du chef de l'Etat.

Quant à l'impératif juridique avancé, il n'existe pas. Le Gouvernement feint de supposer que le décret du 14 mars 1964 est intangible et, pour cette raison, il fait modifier la loi. Mais pourquoi ne pas tout simplement changer ce décret, comme cela a été souligné dans la discussion générale ? Raccourcir le délai de parrainage des candidats à la présidence de la République n'a rien d'insurmontable. C'est d'ailleurs explicitement prévu en cas de vacance de la présidence, comme ce fut le cas en 1969 et en 1974.

M. Michel Berson. Il fallait le rappeler !

Mme Muguette Jacquaint. Par ailleurs, le Conseil constitutionnel dispose sur fichier informatique de toutes les coordonnées des élus susceptibles d'appuyer un candidat ; les contrôles éventuels peuvent donc se faire très vite.

En outre, les principaux intéressés, c'est-à-dire les élus municipaux, n'ont même pas été consultés, même pas l'association des maires de France et les associations nationales d'élus territoriaux.

Les députés communistes souhaitent le respect des échéances normales. C'est une exigence de démocratie élémentaire, de bon sens républicain. Le suffrage universel doit s'exercer librement et clairement. Pour cela il est important d'éviter la confusion entre les élections.

Au reste, le Gouvernement n'est-il pas en contradiction avec lui-même ? En effet, il y a quelques mois, le Parlement adoptait une loi supprimant la concomitance entre les élections départementales et régionales, et à présent le Gouvernement en présente une autre pour que les parrains du futur Président deviennent les filleuls d'un parrain suprême auréolé de sa toute récente élection !

Une seule certitude découle du choix gouvernemental : la clarté du débat démocratique n'y gagnera rien. Le groupe communiste votera donc contre le projet du Gouvernement sur le renouvellement des conseils municipaux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Christian Bergelin.

M. Christian Bergelin. Nous arrivons au terme d'un débat qui a été long, animé, parfois constructif, mais toujours courtois, et je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues qui y ont participé.

Sous la V^e République, l'élection majeure est l'élection présidentielle qui conditionne très largement la vie politique, au sens noble du terme, de notre nation.

Par ailleurs, les représentants du peuple que nous sommes sont très attachés à la démocratie locale, à la vie de nos cités et aux réalisations qui s'y accomplissent. Un climat de sérénité est nécessaire pour que nous puissions faire évoluer nos collectivités et il était donc important de bien séparer l'élection présidentielle des élections municipales. Le projet du Gouvernement va dans ce sens et c'est la raison pour laquelle nous lui apporterons nos suffrages. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Des projets de loi ont déjà été déposés pour reporter des élections locales pour cause d'élections nationales et ils n'ont d'ailleurs jamais fait l'objet de longs débats. Les citoyens attachent de l'importance aux élections municipales, le taux de participation le montre bien. Il fallait donc trouver une solution pour éviter la confusion avec l'élection présidentielle.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, avait envisagé, dans un premier temps, de les reporter au mois de septembre. Mais nous nous serions alors heurtés à un obstacle constitutionnel, car c'est à cette époque que le Sénat doit être renouvelé. Repousser le scrutin sénatorial aurait été une innovation dans nos institutions, convenons-en ! Le mandat sénatorial est de neuf ans et on ne peut modifier la durée d'un mandat parlementaire.

A partir de là, il aurait fallu avancer significativement les élections municipales, ce que personne n'aurait voulu. La moins mauvaise solution était donc de les reporter au mois de juin, même si ce n'est pas l'idéal ; tout le monde s'en serait passé. C'est ce que l'on nous propose de faire et cela ne justifie pas que l'on parle d'atteinte à la démocratie locale. Nous y sommes contraints pour éviter une concomitance des élections.

C'est pourquoi, sans émotion particulière, l'UDF votera ce texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Vote sur l'ensemble

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

2

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI MODIFIÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 20 mai 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif au respect du corps humain.

Ce projet de loi, n° 1267, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 20 mai 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ce projet de loi, n° 1268, est renvoyé à la commission spéciale chargée d'examiner deux projets de loi sur la bioéthique.

J'ai reçu, le 20 mai 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif à certaines modalités de nomination dans la fonction publique de l'Etat et aux modalités d'accès de certains fonctionnaires ou anciens fonctionnaires à des fonctions privées.

Ce projet de loi, n° 1269, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 24 mai 1994, à dix heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi adopté par le Sénat, n° 1155, relatif au transfert à l'Etat des compétences du territoire de la Polynésie française en matière pénitentiaire.

Et du projet de loi adopté par le Sénat n° 1156, relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire en Polynésie française dans des corps des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire de l'Etat ;

M. Francis Delattre, rapporteur au nom de la commission des lois (rapport n° 1223).

Discussion générale commune.

A seize heures, deuxième séance publique :

Communication du Gouvernement sur le 50^e anniversaire de la Libération (M. Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre).

Discussion du projet de loi, n° 1153, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 ;

M. Jacques Boyon, rapporteur au nom de la commission de la défense nationale (rapport n° 1218) ;

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances (avis n° 1217) ;

M. Pierre Lequiller, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1266).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale.

JEAN PINCHOT

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 19 mai 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de décision du Conseil autorisant le Royaume d'Espagne à reconduire jusqu'au 7 mars 1995 l'accord sur les relations de pêche mutuelles avec la République d'Afrique du Sud - COM (94) 136 FINAL (E 250) ;

Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues par l'accord entre la CE et le Gouvernement de la République de Guinée concernant la pêche au large de la côte guinéenne, pour la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995. Proposition de règlement du Conseil relatif à la conclusion du protocole fixant les droits de pêche et la compensation financière prévus par l'accord entre la CE et le Gouvernement de la République de Guinée sur la pêche au large de la côte guinéenne, pour la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995 - COM (94) 138 FINAL (E 251) ;

Proposition de règlement CE du Conseil portant création d'un centre de traduction des organes de l'Union européenne - COM (94) 22 FINAL (E 252).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 19 mai 1994 qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 16 mai 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition modifiée de directive du Conseil relative aux systèmes de garantie des dépôts - COM (93) 253 FINAL (E 237).

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Jean-Marc Charroire, rapporteur sur la proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'utilisation des dépenses fiscales et des allègements des charges sociales accordés aux entreprises depuis le 8 avril 1993 (n° 1149).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Claude-Gérard Marcus, rapporteur pour le projet de loi autorisant l'approbation de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (n° 1084).

Mme Monique Papon, rapporteur pour le projet de loi autorisant l'approbation de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République française et le Réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (INIBAP) (n° 1210).

Mme Louise Moreau, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du Traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération entre la République française, le Royaume d'Espagne et la Principauté d'Andorre (n° 1133).

Mme Christiane Taubira-Delannon, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Jamaïque sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 1234).

M. Gabriel Kaspreit, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) (n° 1235).



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu 1 an	116	914	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
33	Questions 1 an	115	596	
83	Table compte rendu	56	96	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
93	Table questions	55	104	
				Les DOCUMENTS du SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu 1 an	106	576	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
35	Questions 1 an	105	377	
85	Table compte rendu	56	90	
95	Table questions	35	58	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire 1 an	217	338	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an	717	1 382	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

